

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline - Travail

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
B.P. V 55 ABIDJAN
Tél 20 21 05 38

**RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET
DE L'HABITATION DE 1998**

RGPH-98

DECRET N° 97-683 DU 3 DECEMBRE 1997

ANALYSE DES RESULTATS
Thème N° 8 :
SITUATION SOCIO
ECONOMIQUE DE LA
FEMME

LATTROH ESSOH Nome Marie
Géographe-Démographe

Deuxième draft Mai 2001

BUREAU TECHNIQUE PERMANENT DU RECENSEMENT (BTPR)

Tél. : (225) 20.21.42.04

Fax : (225) 20.21.54.15

TABLE DES MATIERES

INDEX DES SIGLES ET ABREVIATIONS	4
AVANT PROPOS.....	5
INTRODUCTION.....	7
CHAPITRE 1 : ÉTAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION FÉMININE....	9
1.1- ÉTAT DE LA POPULATION FÉMININE	9
1.1.1 <i>Etat de la population féminine résidente.....</i>	9
1.1.2 <i>La population féminine et le milieu de résidence : quelle répartition ?.....</i>	10
1.1.3- <i>Les femmes en régions</i>	11
1.2- STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION FÉMININE	12
1.2.1- <i>Données globales.....</i>	13
1.2.2- <i>Groupes d'âge spécifiques.....</i>	17
1.2.2.1- <i>La population des enfants.....</i>	17
1.2.2.2- <i>La population des femmes en âge de procréer.....</i>	18
1.2.2.3- <i>Population féminine d'âge actif.....</i>	18
1.2.2.4- <i>Les femmes âgées.....</i>	18
1.3- CARACTÉRISTIQUES SOCIOCULTURELLES DES FEMMES.....	19
1.3.1- <i>Femmes et religion</i>	19
1.3.2- <i>Répartition ethnique des femmes</i>	20
1.4- ÉVOLUTION DE LA POPULATION	22
CHAPITRE 2 : ALPHABÉTISATION ET FRÉQUENTATION SCOLAIRE DES FEMMES	24
2.1- SITUATION DES ADULTES	24
2.1.1- <i>Alphabétisation</i>	24
2.1.1.1- <i>L'alphabétisation des femmes : un processus en progrès</i>	25
2.1.1.2- <i>Accès différentiel à l'alphabétisation</i>	26
2.1.1.2.1- <i>Alphabétisation et milieu de résidence</i>	26
2.1.1.2.2- <i>Alphabétisation et variables socioculturelles</i>	27
2.1.1.2.3- <i>Alphabétisation par région.....</i>	29
2.1.2- <i>L'instruction des femmes</i>	31
2.2- FREQUENTATION SCOLAIRE DES FILLES	33
2.2.1- <i>Importance de la scolarisation des filles</i>	34
2.2.1.1- <i>Population scolarisable</i>	34
2.2.1.2- <i>Population scolaire</i>	37
2.2.2- <i>Abandons scolaires</i>	41
2.2.3- <i>Situation des filles non instruites</i>	43
CHAPITRE 3 : PARTICIPATION DES FEMMES À L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE	47
3.1- CONTRIBUTION DES FEMMES A L'ACTIVITE ECONOMIQUE	49
3.1.1- <i>Activité des femmes selon l'âge.....</i>	49
3.1.2- <i>Activités des femmes dans les régions.....</i>	52
3.1.3- <i>Evolution des indicateurs d'activité féminine.....</i>	53
3.2- DISPOSITIONS DES FEMMES A L'ACTIVITE ECONOMIQUE	54
3.2.1- <i>Caractéristiques socio-démographiques des femmes à l'activité économique.....</i>	56
3.2.2- <i>Caractéristiques socio-économiques des femmes à l'activité économique</i>	58
3.3- FORMATION PROFESSIONNELLE DES FEMMES	61
3.4- L'OCCUPATION DES FEMMES	63

3.4.1- <i>L'activité des femmes selon la profession</i>	63
3.4.2- <i>Evolution socio-professionnelle et secteurs d'activité des femmes</i>	66
3.4.3- <i>Activités secondaires des femmes</i>	68
3.4.4- <i>Travail des filles</i>	70
3.4.5- <i>Le chômage féminin</i>	71
3.5- LES FEMMES INACTIVES	72
3.5.1- <i>L'occupation des ménagères</i>	74
CHAPITRE 4 : SITUATION MATRIMONIALE ET NUPTIALITE DES FEMMES	76
4.1- SITUATION MATRIMONIALE DES FEMMES	76
4.1.1- <i>Données globales</i>	76
4.1.2- <i>Caractéristiques socio-économiques des femmes selon la situation matrimoniale</i>	80
4.1.2.1- Les célibataires	80
4.1.2.2- Les femmes mariées	81
4.1.2.2.1- Caractéristiques de la polygamie	83
4.1.2.3- Les ruptures d'union	84
4.1.2.3.1- Les divorcées	85
4.1.2.3.2- Les veuves	86
4.1.2.4- Union libre	87
4.2- LA NUPTIALITE DES FEMMES	89
4.3- LE MARIAGE DES ADOLESCENTES	91
CHAPITRE 5 :FECONDITE	94
5.1- NIVEAU, STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA FECONDITE	94
5.1.1- <i>Niveau et structure de la fécondité</i>	94
5.1.2- <i>Fécondité différentielle</i>	95
5.1.3- <i>Evolution de la fécondité</i>	100
5.2- LES COMPORTEMENTS REPRODUCTEURS A RISQUE	102
5.2.1- <i>Les naissances nombreuses</i>	102
5.2.1.1- Importance des grandes multipares	103
5.2.1.2- Caractéristiques socio-économiques des grandes multipares	103
5.2.2- <i>Fécondité des adolescentes</i>	105
5.2.2.1- Caractéristiques socio-économiques des adolescentes	105
5.2.3- <i>Fécondité tardive</i>	107
CHAPITRE 6 : SITUATION DES FEMMES CHEFS DE MENAGE	109
6.1- IMPORTANCE DES FEMMES CHEFS DE MENAGE	109
6.1.1- <i>Répartition par âge des femmes chefs de ménage</i>	109
6.2- CARACTERISTIQUES DES FEMMES CHEFS DE MENAGE	112
6.2.1- <i>Caractéristiques socio-économiques des femmes chefs de ménage</i>	112
6.2.2- <i>Caractéristiques économiques des femmes chefs de ménage</i>	115
6.3- CADRE DE VIE DES MENAGES DIRIGES PAR DES FEMMES	117
CONCLUSION	122
BIBLIOGRAPHIE	126
TABLE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES	129
ANNEXES	132

INDEX DES SIGLES ET ABREVIATIONS

% = proportion ou pourcentage

BT = Brevet de Technicien

BTS = Brevet de Technicien Supérieur

CAP = Certificat d'Aptitude Professionnelle

CI = Côte d'Ivoire

EDS-CI = Enquête Démographique et de Santé de Côte d'Ivoire

EIF = Enquête Ivoirienne de Fécondité

EIMU = Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation

INS = Institut National de la Statistique

ISF = Indice Synthétique de Fécondité

ONG = Organisation Non Gouvernementale

QP = Qualification Professionnelle. Attestation et Certificat

RF = Rapport de Féminité

RGP-75 = Recensement Général de la Population de 1975

RGPH-98 = Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1998

TBS = Taux Brut de Scolarisation

AVANT PROPOS

En 1975, la Côte d'Ivoire inaugurait véritablement l'ère des recensements démographiques avec la réalisation de son premier recensement général de la population du 12 avril au 15 mai 1975. En 1986, en publiant le décret n°86-389 du 4 juin 1986 portant institution et organisation du recensement décennal de la population et de l'habitat, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire s'est résolument orienté dans la politique d'organisation régulière des recensements démographiques avec la réalisation en mars 1988, du deuxième recensement général de la population et de l'habitat. Cette volonté gouvernementale, à disposer de données socio-démographiques fiables et actualisées pour une meilleure prise en compte de la variable population dans la planification du développement de la nation, a été confirmée en 1997 par le décret n°97-683 du 3 décembre 1997, qui apporte des éléments nouveaux dans la structuration des organes du recensement notamment la création du Comité de Pilotage et de Suivi du Recensement doté en son sein d'un Bureau Technique Permanent du Recensement (BTPR), spécifiquement responsable de l'exécution des tâches techniques que nécessite le recensement.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de Côte d'Ivoire de 1998 (RGPH-98), troisième opération statistique du genre exécutée dans le pays, s'inscrit parfaitement dans cette logique ; il a été réalisé du 21 novembre au 20 décembre 1998 sur toute l'étendue du territoire national. Par rapport aux précédentes opérations, le questionnaire du recensement général de la population et de l'habitation de 1998 a été enrichi par l'insertion des questions relatives aux personnes handicapées physiques, à la formation professionnelle, aux conditions de vie des populations et à la mortalité au cours des douze derniers mois. En ce qui concerne l'analyse des données, 12 thèmes d'étude prioritaires ont été définis et, pour chacun d'eux, un plan d'analyse a été élaboré par des cadres nationaux bien avant la réalisation du dénombrement.

Le plan de publication des résultats du RGPH-98 adopté par le BTPR prévoit la production de ces résultats en 5 volumes articulés comme il suit:

Volume I : **Rapport général du recensement**

- Tome 1 : Méthodologie générale
- Tome 2 : Bilan de la collecte des données
- Tome 3 : Bilan de l'exploitation des données
- Tome 4 : Rapport de l'enquête post-censitaire de couverture
- Tome 5 : Rapport financier

Volume II : **Données statistiques**

- Tome 1 : Résultats par sexe et âge par région, département et milieu d'habitat
- Tome 2 : Résultats par sexe et âge par sous-préfecture et milieu d'habitat
- Tome 3 : Ethnie, nationalité, religion
- Tome 4 : Alphabétisation, instruction, fréquentation scolaire
- Tome 5 : Activités économiques
- Tome 6 : Nuptialité, fécondité, mortalité
- Tome 7 : Ménages
- Tome 8 : Conditions de vie des populations

Volume III : **Données socio-démographiques et économiques des localités**

- Tome 1 : Population des localités
- Tome 2 : Equipements socio-économiques des localités
- Tome 3 : Fiches monographiques des localités

Volume IV : Analyse des résultats

-Tome 1 : Etat et structures de la population
-Tome 2 : Migration
-Tome 3 : Fécondité
-Tome 4 : Etat matrimonial, nuptialité
-Tome 5 : Mortalité
-Tome 6 : Alphabétisation, instruction, fréquentation scolaire
-Tome 7 : Activités économiques
-Tome 8 : Situation socio-économique de la femme
-Tome 9 : Situation socio-économique des enfants et des jeunes
-Tome 10 : Situation socio-économique des personnes âgées
-Tome 11 : Caractéristiques socio-économiques des personnes handicapées physiques
-Tome 12 : Caractéristiques des ménages et conditions de vie des populations

Volume V : Situation démographique nationale

- Tome 1 : Indicateurs démographiques et sociaux en 1998
- Tome 2 : Synthèse des principaux résultats du RGPH-98
- Tome 3 : Perspectives démographiques
- Tome 4 : Atlas des principaux résultats

Pour satisfaire les besoins en informations socio-démographiques du plus grand nombre possible d'utilisateurs, ces différentes publications des résultats du RGPH-98 qui couvrent l'éventail des résultats attendus, seront diffusés sur des supports très variés : brochures, cd-rom, Internet, etc.

La réussite du RGPH-98 a été le fruit d'une coopération efficace entre le Gouvernement d'une part, le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), la Banque Mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et la Coopération Française d'autre part, au plan international. Puisse le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), la Banque Mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et la Coopération Française trouver ici l'expression de notre profonde gratitude pour le soutien financier, matériel et technique qu'ils ont apporté pour garantir le succès de l'opération.

Au plan national, le succès du dénombrement a été rendu possible grâce à la collaboration étroite et fructueuse des autorités préfectorales, sous-préfectorales, municipales, traditionnelles qui n'ont ménagé aucun effort pour mobiliser les populations et pour apporter un soutien logistique conséquent aux équipes de recensement. A toutes ces autorités et à la population de Côte d'Ivoire, nous adressons nos vifs remerciements.

Nos plus vifs remerciements s'adressent enfin au Gouvernement de la Côte d'Ivoire qui, par la Déclaration de Politique Nationale de la Population adoptée en mars 1997, visant principalement l'amélioration du niveau de vie et du bien être des populations dans la perspective d'un développement humain durable, a inscrit en bonne place l'organisation décennale des recensements démographiques dans la stratégie en matière de population et développement, et surtout a fourni les moyens nécessaires à l'exécution satisfaisante de cette opération.

Le Directeur Général de l'INS

BA IBRAHIMA

INTRODUCTION

Dans les sociétés africaines, les femmes ont toujours joué un rôle de premier plan. Elles assuraient à travers les fonctions de production et de reproduction la permanence des structures de la vie et des valeurs traditionnelles. Elles étaient de ce fait écoutées et respectées. Leurs fonctions familiales et sociales étaient définies et incontestées.

A l'indépendance de la Côte d'Ivoire, avec l'institution de l'émancipation de la femme, l'on a pensé à une certaine revalorisation du rôle de celle-ci. Malheureusement, c'est l'effet contraire qui s'est produit. Non seulement la société moderne conteste le rôle traditionnel de la femme, mais elle ne lui donne pas non plus les moyens nécessaires à son épanouissement et son intégration totale aux nouvelles fonctions qui devraient être les siennes.

Ainsi, même si sur le plan juridique, les choses ont connu une certaine évolution, il n'en va pas de même dans les mentalités où la femme est toujours vue comme le sexe faible, reléguée au second plan.

Des inégalités vont dès lors voir le jour ; lesquelles inégalités vont faire évoluer la femme en marge du développement. Au plan éducatif, la femme fera l'objet de discrimination par rapport à l'homme. Bon nombre de femmes n'auront pas la chance d'être scolarisées. La majorité de celles qui accéderont à l'éducation y seront exclues très tôt sans pouvoir atteindre les classes du secondaire ou du supérieur ; contraintes qu'elles sont de quitter l'école pour raison de grossesse, mariage ou tout simplement pour résultats insuffisants, écrasées qu'elles sont par les corvées ménagères. Même quand leurs études seront couronnées par des diplômes qualifiantes, bien des portes leur seront fermées dans leur recherche d'emploi.

La situation sanitaire n'est pas des meilleures. La grave conjoncture économique qui frappe les pays en développement a aggravé la pauvreté qui touche un nombre de plus en plus croissant de la population. Les femmes et les enfants qui constituent les populations vulnérables sont les plus touchés par cette paupérisation grandissante. Les services de santé publique qui demeurent les seuls recours pour eux sont hors de portée du fait de leur éloignement et de leurs coûts prohibitifs. L'environnement devient malsain : les logements ne disposent pas d'équipements appropriés pour l'approvisionnement en eau potable, l'éclairage domestique décent est inaccessible, les lieux d'aisance propres et fonctionnels restent le lot de quelques privilégiés, etc.

La détérioration de l'état sanitaire des enfants et des femmes est à la base des taux de mortalité infantile et maternelle relativement élevés dans les milieux où les femmes sont illettrées et analphabètes. A cette situation est adjointe le faible recours aux consultations et soins prénatals qui prédispose les femmes aux grossesses à risque : mortalité périnatale accentuée par l'inaccessibilité des maternités et centre de santé.

C'est dans le souci de remédier à toutes ces inégalités, afin de permettre aux femmes d'intégrer le processus de développement que les Nations-Unies ont inscrit dans leurs programmes la promotion de la femme comme une préoccupation première depuis 1945 (Préambule de la charte des Nations-Unies). Ces programmes ont abouti à l'adoption en 1979 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui a pour objectif d'éliminer toutes les formes de discrimination fondée sur le sexe, de mettre en place des stratégies permettant l'accroissement de la participation des femmes aux activités socio-économiques et politiques.

La Côte d'Ivoire, tout en adhérant aux différents programmes internationaux, a affirmé sa volonté d'œuvrer au plein épanouissement de la femme. Les textes législatifs, plusieurs fois

modifiés en vue d'améliorer le statut juridique de la femme en sont la preuve palpable. En outre, la Constitution proclame et consacre le principe de l'égalité entre l'homme et la femme.

Cependant, ces différentes mesures qui ont sensiblement amélioré le statut de la femme ivoirienne comporte des insuffisances et connaissent des difficultés dans leur application. La discrimination sexiste dans la scolarisation persiste. De plus en plus de jeunes filles, non scolarisées ou déscolarisées sont abusivement exploitées au travail pénible de domestique. Une proportion importante de filles connaîtront très tôt (entre 12 et 18 ans), et cela au risque de leur vie, les affres du mariage et de la maternité précoce, au détriment de leur éducation.

Les conditions de vie difficile des femmes passeront bien souvent inaperçues, faute de données statistiques fiables qui auraient permis le suivi et l'évaluation des politiques menées en direction des femmes, afin d'apprécier l'évolution de leur situation. Il est donc impérieux, que dans le cadre de l'analyse des données du recensement général de la population et de l'habitation de 1998, un thème spécifique soit consacré à la femme, car comme le dit l'adage, "éduquer une fille, c'est éduquer une nation", aussi la survie de l'enfant en dépend-t-il.

La présente étude qui se donne pour objectif d'analyser la situation socio-économique de la femme en Côte d'Ivoire, va s'articuler autour de six chapitres. Le premier porte sur l'état et la structure de la population féminine, le second décrit la situation des femmes par rapport à l'alphabétisation et à la fréquentation scolaire, alors que le troisième examine la participation des femmes à l'activité économique. Les chapitres quatre et cinq analysent le comportement matrimonial et reproducteur de la population féminine. Quand le chapitre six analyse les responsabilités des femmes chefs de ménage et décrit leurs caractéristiques démographiques et socio-économiques.

La méthodologie retenue dans le cadre de cette étude consistera à construire des indicateurs à partir des données et à les commenter avec des comparaisons à partir du rapport de féminité qui est un indice qui mesure l'importance des femmes par rapport aux hommes. Nous mettrons en exergue les causes et les conséquences des conditions de vie des femmes dans le cas où cela est possible. Bien que s'appuyant prioritairement sur les données du recensement, nous utiliserons, dans certains cas, des indicateurs issus de sources extérieures en complément de nos commentaires ou pour appuyer certaines analyses. Nous ferons des comparaisons dans le temps, entre les différents recensements, pour percevoir l'évolution dans la situation de la femme.

L'étude par milieu de résidence sera centrée sur Abidjan, les autres villes, l'ensemble urbain et le milieu rural. Abidjan est isolé du fait de sa spécificité de très grande ville qui lui confère un comportement particulier et aussi du fait de son poids démographique.

CHAPITRE 1 : ÉTAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION FÉMININE

La dimension de la population, sa structure, son origine nationale ou ethnique de même que les modifications de ces facteurs démographiques dans le temps, présentent de l'intérêt pour le processus de développement économique et social d'un pays. En effet, les données concernant tous ces facteurs sont indispensables à la planification, à la formulation et au suivi des politiques et programmes de développement car elles servent de base à l'évolution des tendances passées et prévues des niveaux de vie et de l'activité économique et sociale. Les données ventilées par sexe ajoute une autre dimension aux diverses situations à analyser.

Dans le cadre de l'analyse de la situation de la femme, l'état et la structure de cette population devra permettre de disposer d'informations pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et la coordination des activités en leur faveur.

Les caractéristiques de la population (âge, sexe, nationalité, ethnie) permettent de comprendre les tendances de la population elle même et leur incidence sur les situations sociales et économiques. Ainsi, la ventilation par sexe se révèle importante pour l'étude de l'incidence de l'évolution sociale et économique et fournit des indicateurs précieux sur la situation des femmes et leurs progrès vers l'égalité pleine et entière.

1.1- Etat de la population féminine

1.1.1 Etat de la population féminine résidente

Tableau 1.1 : Répartition de la population recensée par nationalité selon le sexe

Nationalité	Sexe			Rapport de féminité
	Hommes	Femmes	Total	
Ivoiriens	5 634 674	5 731 951	11 366 672	102
Etrangers	2 209 949	1 790 098	4 000 047	81
Ensemble	7 844 623	7 522 049	15 366 672	96

La population de la Côte d'Ivoire qui s'élève à 15 366 672 habitants, est composée de 7 844 623 hommes et 7 522 049 femmes représentant respectivement 51 % et 49 % de la population totale. Le rapport de féminité est de 96 femmes pour 100 hommes.

Par nationalité, on dénombre 11 366 625 personnes de nationalité ivoirienne dont 5 634 674 hommes et 5 731 951 femmes. Quant à la population étrangère, son volume est de 4 000 047 personnes dont 2 209 949 hommes et 1 790 098 femmes.

On note une variation du rapport de féminité selon la nationalité. En effet, la population de nationalité ivoirienne est composée en majorité de femmes (51 % de femmes contre 49 % d'hommes) tandis que la population étrangère concentre 55,2 % d'hommes et 44,8 % de femmes, soit un rapport de féminité de 81 femmes pour 100 hommes contre 102 femmes pour 100 hommes pour la population ivoirienne. Ces statistiques montrent que la sur masculinisation de la population du pays s'explique par la présence en surnombre des hommes venus de l'extérieur. Ainsi, la destination ivoirienne attirerait davantage les hommes, ce qui explique le faible rapport de féminité de cette population.

1.1.2 La population féminine et le milieu de résidence : quelle répartition ?

Les conditions de vie des populations suscitent de plus en plus de préoccupations. Ainsi des informations sur la répartition de la population fournissent des éléments pour la conception de politiques permettant d'améliorer la situation des populations et de faire face efficacement aux difficultés.

La population féminine représente près de la moitié de la population du pays (49 %), ce qui constitue un équilibre numérique presque parfait avec les hommes. Cependant, elles sont inégalement réparties dans l'espace. A l'image de l'ensemble de la population, les femmes vivent en majorité en milieu rural (57,4 %), quand 42,6 % se concentrent en milieu urbain (tableau 1.2). La plus faible concentration de femmes est observée à Abidjan (19,0 %). Cet état de faits traduirait d'une part, la moindre marge de liberté dont dispose la femme pour migrer et d'autre part, ses atouts limités pour pouvoir s'insérer dans la sphère économique urbaine.

Par rapport à la présence des hommes dans les différents milieux de résidence, on observe que partout les hommes sont en sur nombre avec une importance relative des femmes à Abidjan, soit 98,3 femmes pour 100 hommes. Cette tendance à l'équilibre entre hommes et femmes à Abidjan se justifierait par les nombreuses opportunités de travail qu'il offre aux femmes, du fait de son dynamisme économique, ainsi que son attrait qui contribue à intensifier le phénomène de l'exode rural. A l'opposé, dans les autres villes le poids des femmes est moindre. En effet, on y dénombre 94,4 femmes pour 100 hommes contre 95,8 femmes pour 100 hommes en milieu rural.

Autant par milieu de résidence que sur l'ensemble du territoire, la représentation des femmes est moindre que celle des hommes. Situation imputable au statut de pays d'immigration que l'on connaît à la Côte d'Ivoire et qui, de ce fait, favorise une entrée massive d'individus de sexe masculin sur le territoire.

Tableau 1.2 : Répartition de la population résidente par milieu de résidence selon le sexe

MILIEU DE RESIDENCE	SEXE						Rapport de féminité
	Hommes		Femmes		Total		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Abidjan	1 451 341	18,5	1 426 607	19,0	2 877 948	18,7	98,3
Autres villes	1 878 603	23,9	1 772 587	23,6	3 651 190	23,8	94,4
Ensemble urbain	3 329 944	42,5	3 199 194	42,6	6 529 138	42,6	96,1
Rural	4 514 679	57,5	4 322 855	57,4	8 837 534	57,4	95,8
Ensemble Côte d'Ivoire	7 844 623	100,0	7 522 049	100,0	15 366 672	100,0	95,9

Par nationalité, le tableau 1.3 indique que les proportions de femmes ivoiriennes sont, dans tous les milieux supérieures à 50 % à l'exception des autres villes (49,6 %) soit 101,7 femmes pour 100 hommes. Ce fait dénote de la sur représentation féminine dans la population ivoirienne. Par contre dans la population étrangère, les femmes sont sous représentées (44,8 %) pour un rapport de féminité de 81,0 femmes pour 100 hommes.

Quelle que soit leur nationalité, la répartition des femmes selon le milieu de résidence est inégale. Les femmes sont plus concentrées en milieu rural, soit 57,5 % pour les ivoiriennes et 57,4 % pour les étrangères. La moindre concentration des femmes est observée à Abidjan où elle est plus importante pour les étrangères (20,9 %) que pour les ivoiriennes (18,4 %). En milieu rural, le niveau de concentration par nationalité est presque égal. Mais dans les autres villes, on observe une concentration plus importante des ivoiriennes (24,1 %) contre (21,7 %) pour les étrangères. Dans l'ensemble, autant en milieu urbain qu'en milieu rural, le niveau de concentration par nationalité reste le même.

Tableau 1.3 : Proportion de femmes et indice de distribution spatiale par nationalité et par milieu de résidence

Milieu de résidence	Femmes		Rapport de féminité	Indice de Distribution Spatiale (%)
	Effectif	%		
IVOIRIENNES				
ABIDJAN	1 052 659	51,4	105,9	18,4
AUTRES VILLES	1 383 501	49,6	98,5	24,1
ENS. URBAIN	2 436 160	50,4	101,6	42,5
RURAL	3 295 791	50,5	101,8	57,5
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE	5 731 951	50,4	101,7	100,0
ETRANGERES				
ABIDJAN	373 948	45,0	81,8	20,9
AUTRES VILLES	389 086	45,1	82,0	21,7
ENS. URBAIN	763 034	45,0	81,9	42,6
RURAL	1 027 064	44,5	80,3	57,4
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE	1 790 098	44,8	81,0	100,0

1.1.3- Les femmes en régions

La structure des femmes par rapport à la population d'une région donnée, révèle que les proportions varient de 46,4 % (Basassandra) à 51,1 % (Zanzan). Avec une proportion de 49 % pour l'ensemble du pays, les plus fortes proportions de femmes sont observées dans les régions du Zanzan (51,1 %), des Savanes (50,9 %), de la Vallée du Bandama (50,9 %), du N'Zi Comoé (50,9 %), du Bafing (50,8 %), du Denguélé (50,3 %) et des Lacs (50,2 %). Quant aux proportions les plus faibles de femmes, elles sont inférieures à 50 % et sont observées, pour les plus faibles (moins de 48 %) dans sept (7) régions.

La sous représentation des femmes dans les régions qui abritent moins de 48 % des femmes pourrait trouver sa justification dans l'offre d'opportunités économiques de ces régions. De ce fait, elles constituent des zones d'accueil qui reçoivent en majorité des hommes qui pourraient être pour la plupart des agriculteurs à la recherche de terres fertiles et des ouvriers agricoles des plantations de cultures industrielles. Les régions de départ de ces hommes pourraient correspondre à celles qui abritent une majorité de femmes. Ces dernières offrant peu de possibilités d'épanouissement, les hommes, se voient contraints de partir à la recherche d'un mieux être ailleurs.

Avec l'indice de distribution spatiale, la thèse de variation de la concentration des femmes d'une région à l'autre se confirme. En effet, d'une région à l'autre, on remarque (tableau 1.5) que, l'indice varie de 0,9 % dans le Bafing à 24,4 % dans les Lagunes, ce qui dénote de l'ampleur du déséquilibre observé. La région qui concentre le plus de femmes après celle des Lagunes est le Bas Sassandra avec 8,6 %. Treize régions sur les dix neuf que comptent le pays abritent, chacune, moins de 5 % des femmes. Cette situation pourrait être imputable à l'existence de facteurs d'attraction faisant de certaines zones des pôles d'immigration et de facteurs répulsifs faisant de certaines zones des pôles d'émigration.

Néanmoins, on observe par sexe, un certain déséquilibre suivant les régions. Ainsi, douze (12) régions sur les dix neuf (19) que comptent le pays, sont sous féminisées contre sept (7) qui sont sur féminisées.

Ces douze régions à l'exception du Worodougou sont situées dans la zone forestière et correspondent aux zones d'exploitation de cultures industrielles ou qui connaîtraient un certain essor économique et donc sujettes à des immigrations. Quant aux sept autres régions, elles correspondent aux zones de savane et par conséquent, constituent des zones d'émigration d'où les jeunes hommes partent pour des zones qui pourraient leur offrir un certain mieux être. Ce qui expliquerait leur sous masculinisation.

Tableau 1.4 : Proportion de femmes et indice de distribution spatiale par région

REGIONS	Femmes		Rapport de féminité	Indice de Distribution Spatiale (%)
	Effectif	%		
LAGUNES	1 837 840	49,2	97,0	24,4
HAUT SASSANDRA	507 927	47,4	90,0	6,8
SAVANES	473 100	50,9	103,6	6,3
VALLÉE DU BANDAMA	549 454	50,9	103,5	7,3
MOYEN COMOÉ	188 306	47,7	91,2	2,5
MONTAGNES	463 303	49,5	97,9	6,2
LACS	239 301	50,2	101,0	3,2
ZANZAN	358 476	51,1	104,7	4,8
BAS SASSANDRA	647 015	46,4	86,5	8,6
DENGUELE	111 820	50,3	101,1	1,5
N'ZI COMOÉ	322 975	50,9	103,9	4,3
MARAHOUÉ	265 421	47,8	91,7	3,5
SUD COMOÉ	220 420	48,0	92,2	2,9
WORODOUGOU	183 391	48,5	94,0	2,4
SUD BANDAMA	324 335	47,6	90,7	4,3
AGNEBY	258 271	49,2	96,8	3,4
FROMAGER	256 969	47,3	89,8	3,4
MOYEN CAVALLY	242 929	47,8	91,4	3,2
BAFING	70 796	50,8	103,4	0,9
TOTAL	7 522 049	49,0	95,9	100

1.2- Structure par âge de la population féminine

L'intérêt porté à la structure par âge vient de ce qu'elle fournit des renseignements utiles à l'économie, à l'administration, à la sociologie, à la planification du développement, etc. En effet, elle permet la classification de la population en groupes spécifiques qui correspondent, à différentes étapes du cycle de vie, à des besoins fondamentaux à satisfaire pour assurer le mieux être des populations. Ces besoins sont, entre autre : la santé, l'alimentation, la nutrition, la scolarisation, l'habillement, la formation professionnelle, l'emploi, la sécurité, etc.

1.2.1- Données globales

A l'analyse du tableau 1.5, il ressort que la répartition des femmes par groupe d'âge présente une allure régulière, les proportions de femmes de chaque groupe d'âges diminuent au fur et à mesure que l'âge augmente

La population féminine se caractérise par son extrême jeunesse avec 42,8 % des femmes âgées de moins de 15 ans, confirmée par l'âge moyen qui s'établit à 21,4 ans. Quant à la population d'âge actif (15-59 ans), elle représente 53,4 % des femmes, quand les femmes âgées (60 ans et plus) représentent 3,8 % et les femmes en âge de procréer (15-49 ans), constituent 49,4 % des femmes.

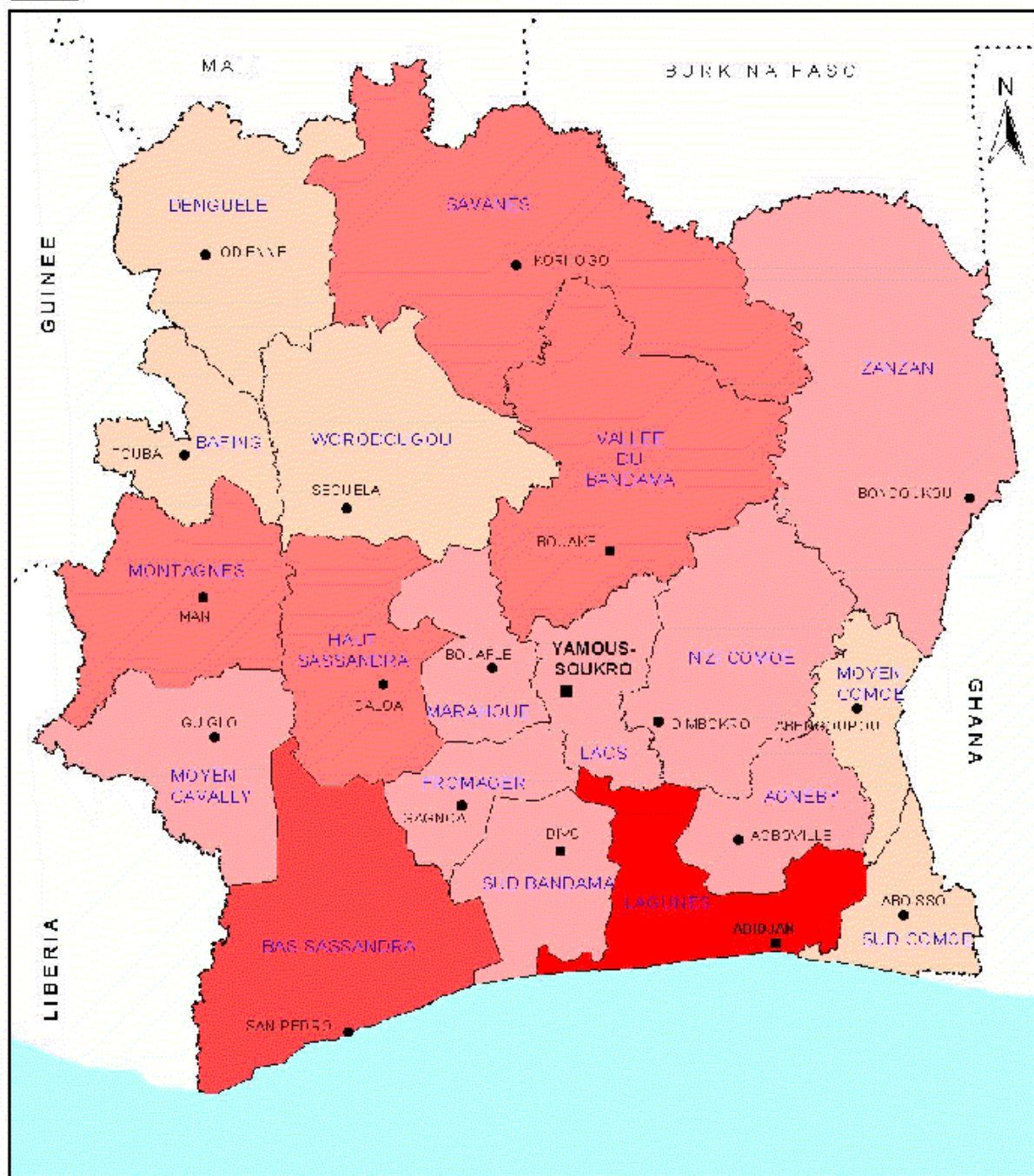
Tableau 1.5 : Répartition de la population par groupe d'âges selon le sexe

Ages	HOMMES		FEMMES		Rapport de féminité
	Effectif	%	Effectif	%	
0-4 ans	1 197 501	15,3	1 157 899	15,4	96,7
5-9 ans	1 208 232	15,4	1 139 275	15,1	94,3
10-14 ans	977 284	12,5	919 327	12,2	94,1
15-19 ans	845 108	10,8	877 842	11,7	103,9
20-24 ans	773 970	9,9	770 772	10,2	99,6
25-29 ans	646 603	8,2	628 599	8,4	97,2
30-34 ans	532 243	6,8	518 570	6,9	97,4
35-39 ans	422 709	5,4	405 912	5,4	96,0
40-44 ans	335 127	4,3	302 180	4,0	90,2
45-49 ans	254 626	3,2	213 900	2,8	84,0
50-54 ans	189 840	2,4	173 480	2,3	91,4
55-59 ans	143 206	1,8	125 917	1,7	87,9
60-64 ans	116 744	1,5	108 461	1,4	92,9
65-69 ans	83 963	1,1	71 027	0,9	84,6
70-74 ans	54 818	0,7	47 510	0,6	86,7
75-79 ans	30 114	0,4	25 565	0,3	84,9
80-84 ans	14 733	0,2	14 998	0,2	101,8
85-89 ans	6 533	0,1	7 047	0,1	107,9
90-94 ans	5 169	0,1	5 779	0,1	111,8
95 ans & +	5 262	0,1	7 211	0,1	137,0
TOTAL	7 843 785	100,0	7 521 271	100,0	95,9

Ces caractéristiques de la population féminine sont confirmées par la pyramide des âges (graphique 1.1) qui présente une base large, signe d'une forte natalité et un sommet effilé qui traduit, non seulement l'extrême jeunesse de la population, mais aussi une forte mortalité. Situation qui dénoterait d'une forte fécondité et d'une mortalité élevée à tous les âges.



DISTRIBUTION DE LA POPULATION FEMININE PAR REGION



- Capitale Politique
- Capitale Economique
- Chef-lieu de Région

0 60 120 180 km

----- Unité d'Etat
 ——— Unité de Région
 1:10 000 000

Indice de distribution spatiale de la population féminine

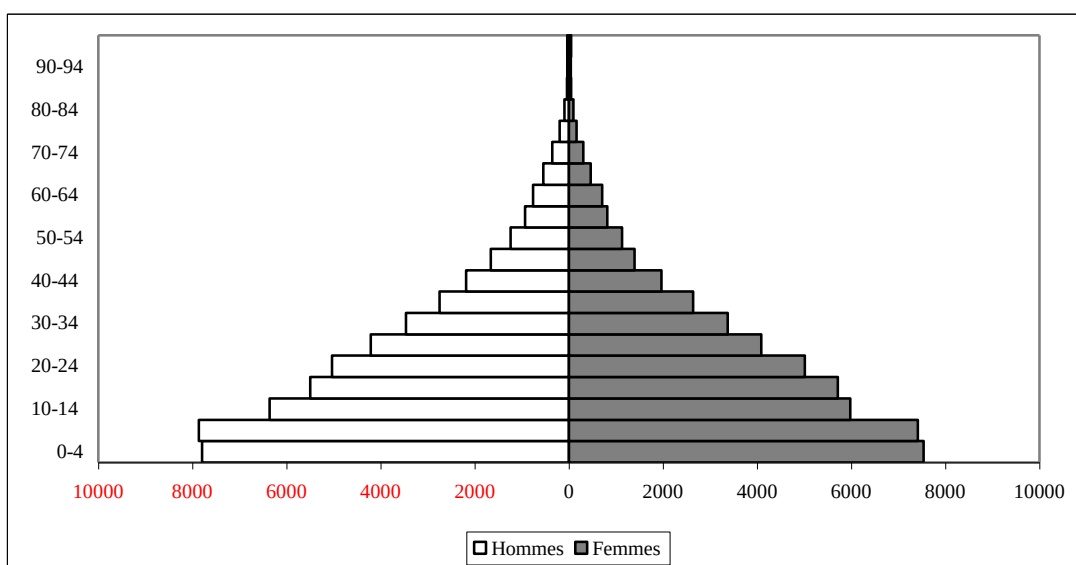
0 - 2 [	7 - 10 [
3 - 5 [	10 % Plus [
5 - 7 [	

Réalisation : Institut National de la Statistique, Tél (225) 20 21 10 00 Division Cartographie Tél (225) 20 21 52 / 07 20 21 51 07

Edition : Juin 2001

Reproduction interdite

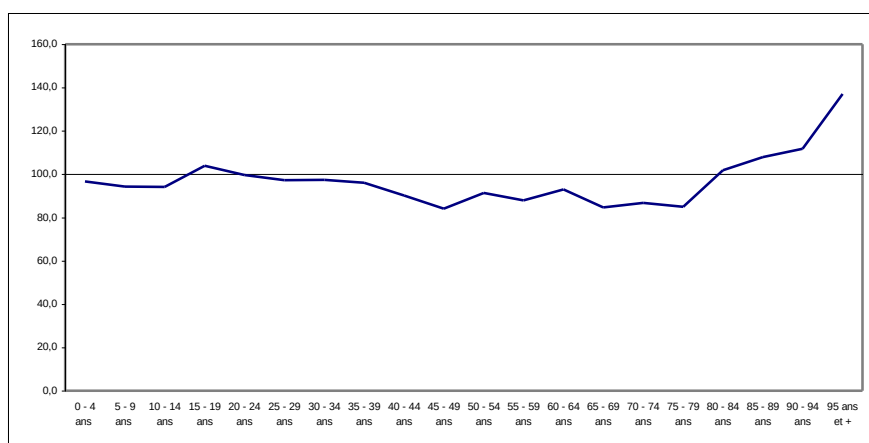
Graphique 1.1 : Pyramide des âges de la population (Ensemble Côte d'Ivoire)



La courbe des rapports de féminité (graphique 1.2) révèle une sous représentation féminine à 0-14 ans et 25-79 ans. A 15-19 ans, on observe une sur féminisation de la population qui traduirait une tendance au vieillissement des femmes ; mais à 20-24 ans, on observe un certain équilibre. Situation traduite par une évolution en dents de scie qui dénoterait de perturbations intervenues. Ces perturbations pourraient subvenir d'erreurs d'observation. Erreurs sur l'âge des enquêtées qui pourrait être majoré ou minoré selon leur position dans la croissance. Cette situation est observée sur la pyramide des âges qui va en rétrécissant et présente des pics et des creux alors qu'elle devrait avoir une allure régulière. Cet état de faits se justifierait, d'une part, par une mauvaise déclaration de l'âge des enquêtées qui se traduit par un vieillissement ou un rajeunissement de ces dernières.

A l'exception de ces groupes d'âge, les femmes sont à tout âge minoritaires, avec un rapport de féminité inférieur à 100. A partir de 25 ans, et ce jusqu'à 79 ans, on observe une évolution en dents de scie, avec un creux prononcé à 45-49 ans qui pourrait être imputable à un rajeunissement des femmes à ces âges. C'est à partir de 80 ans que les femmes deviennent plus nombreuses et leur importance croît avec l'âge, du fait, sans doute de leur plus grande longévité.

Graphique 1.2 : Rapport de féminité de la population (Ensemble Côte d'Ivoire)



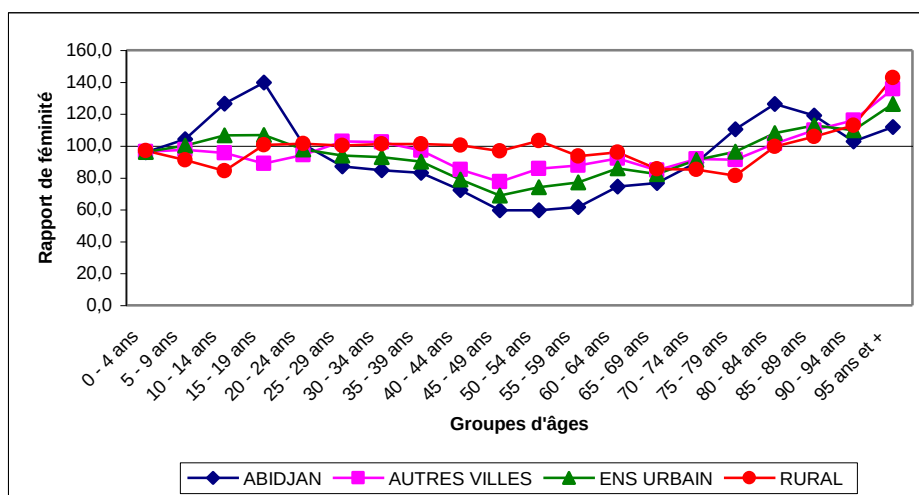
Il ressort de l'analyse des données précédentes que partout, la population féminine est jeune, avec des proportions variant de 36,4 % à 45 % de la population âgée de moins de 15 ans avec un âge moyen variant de 20,9 ans à 21,7 ans. Cette extrême jeunesse de la population féminine est plus prononcée à Abidjan où 36,4 % de la population a moins de 15 ans avec un âge moyen qui s'établit à 20,9 ans. Le milieu qui abrite la proportion la plus importante d'individus de moins de 15 ans est le milieu rural avec 45,0 % de filles de moins de 15 ans et un âge moyen de 21,7 ans. L'élévation de l'âge moyen de la population rurale se justifierait par l'importance des personnes âgées ainsi que l'exode rural qui contribue à la sortie des jeunes filles massive de 15-24 ans.

On observe (graphique 1.3), une variation du rapport de féminité d'un milieu à l'autre. Ainsi Abidjan est caractérisé par une prédominance des femmes dans la population des personnes âgées de 5-24 ans. A partir de 25 ans, on observe une situation plus ou moins similaire à celle de l'ensemble du pays. En effet, on observe qu'aux âges d'intense activité (15-54 ans), on a un déficit marqué de femmes dans la population qui traduirait l'importance de l'immigration masculine. Aux âges élevés, la sur féminisation apparaît plus tôt dès 75 ans, mais l'évolution est en dent de scie, signe sans doute d'une plus grande longévité des femmes.

Dans les autres villes, le rapport de féminité s'établit à 94,4 femmes pour 100 hommes contre 95,8 femmes pour 100 hommes en milieu rural. Ceci traduit une sous féminisation plus accentuée du milieu urbain, ce qui dénote d'un déséquilibre de la population dans la répartition par sexe. Situation qui se justifierait par la propension des femmes à choisir plus la destination Abidjan qui offrirait plus d'opportunités d'emplois.

En milieu rural, les rapports de féminité en faveur des hommes dès la naissance sont modifiés dès l'âge de 15 ans où une tendance à l'équilibre est observée jusqu'à 54 ans. En effet ces âges qui correspondent aux âges d'intense activité économiques sont ceux qui sont favorable à la migration de travail qui concernerait beaucoup plus les hommes que les femmes. A partir de 55 ans jusqu'à 84 ans, on assiste à la sur masculinité de la population. Situation qui se traduirait par le migrations de retour des hommes . Touchés en majorité par le décès aux âges élevés, on assiste à une prédominance des femmes dans la population à partir de 85 ans.

Graphique 1.3 : Rapport de féminité selon le milieu de résidence



1.2.2- Groupes d'âge spécifiques

Répartis en quatre groupes, les groupes d'âges spécifiques (tableau 1.6) correspondent à des sous populations dont le rôle et la prise en compte par les programmes de développement doivent être mis en exergue. Ainsi nous avons :

- les enfants de moins de 15 ans ;
- les femmes en âge de procréer (15-49 ans)
- la population potentiellement active (15-59 ans) ;
- la population des femmes âgées (60 ans et plus)

Tableau 1.6 : Indicateurs de la structure de la population par milieu de résidence

	MILIEU DE RESIDENCE				
Indicateurs	Abidjan	Autres villes	Ensemble urbain	Rural	Ensemble Côte d'Ivoire
Age moyen	20,9	21,0	21,0	21,7	21,4
Enfants de moins de 15 ans					
Effectif	521 516	750 255	1 271 771	1 944 730	3 216 501
Proportion	36,4	42,3	39,8	45,0	42,8
Rapport de Féminité	108,4	96,5	101,1	91,5	95,1
Femmes en âge de procréer					
Effectif	847 983	904 850	1 752 833	1 964 942	3 717 775
Proportion	59,4	51,1	54,8	45,5	49,4
Population féminine d'âge actif					
Effectif	881 065	966 666	1 847 731	2 169 441	4 017 172
Proportion	61,8	54,5	57,8	50,2	53,4
Rapport de Féminité	93,6	92,9	93,2	92,9	97,0
Femmes âgées					
Effectif	23 872	55 421	79 293	208 305	287 598
Proportion	1,7	3,1	2,5	4,8	3,8
Rapport de Féminité	84,1	92,0	89,5	91,1	90,6

1.2.2.1- La population des enfants

La structure de la population féminine par grands groupes d'âges se caractérise par une proportion importante des individus de moins de 15 ans qui représentent presque la moitié de la population : 42,8 % (tableau 1.6). Cette population vit en majorité en milieu rural soit 60,5 %. Elle comporte deux sous catégories dont la première est constituée des enfants âgés de 0-5 ans dite population des programmes élargis de vaccination et la seconde est la population âgée de 6-14 ans dite population d'âge scolaire.

De par sa fragilité due à son âge et aux soins dont elle doit faire l'objet, la population âgée de 0-5 ans est considérée comme une population vulnérable et par conséquent, requiert une meilleure prise en charge au plan sanitaire afin de lui assurer un avenir radieux.

Cette frange de la population est caractérisée par une sous représentation du sexe féminin soit 96,5 filles pour 100 garçons.

Quant à la population âgée de 6-14 ans, elle est caractérisée aussi par une sous représentation des femmes qui s'établit à 94 filles pour 100 garçons. Par milieu de résidence, la situation est divergente. En effet, en zone urbaine, les personnes de sexe féminin sont majoritaires,

soit 104 filles pour 100 garçons. Ce phénomène s'accroît avec l'augmentation de l'âge et se trouve amplifié à Abidjan. A l'inverse, en zone rurale le rapport de féminité est en faveur des hommes avec 87 filles pour 100 garçons. Cet état de fait pourrait se justifier par le système de confiage des filles à des parents de la ville pour leur assurer un avenir meilleur.

1.2.2.2- La population des femmes en âge de procréer

Les femmes âgées de 15-49 ans constituent la sous population des femmes qui contribuent à assurer la postérité d'une population donnée. Dans la population ivoirienne, elles représentent 24 % de la population totale et 49,4 % de la population féminine. A l'image de l'ensemble de la population, la majorité des femmes en âge de procréer vit en milieu rural soit 57 % contre 43 % en milieu urbain. Par rapport au milieu urbain, la ville d'Abidjan concentre à elle seule 22,8% des femmes en âge de procréer ; ce qui représente 48,4% des femmes en âge de procréer de l'ensemble urbain.

Par nationalité, les ivoiriennes représentent 59 % des femmes en âge de procréer et les étrangères 41 %.

Comparée à la population des hommes du même groupe d'âge, les femmes âgées de 15-49 ans sont sous représentées avec un rapport de féminité de 98 femmes pour 100 hommes. On observe une variation du rapport de féminité d'un milieu de résidence à l'autre. Ainsi, dans les autres villes, le rapport de féminité s'établit à 93,3 femmes pour 100 hommes contre 100,6 femmes pour 100 hommes en milieu rural. Cette situation serait imputable à l'immigration de travail des hommes.

1.2.2.3- Population féminine d'âge actif

C'est la population en âge de participer ou de fournir la force de travail nécessaire à la production des biens et service et dont l'âge est compris entre 15 et 59 ans.

Dans la population féminine 53,4 % des femmes sont potentiellement actives. Par sexe, on dénombre 97 femmes pour 100 hommes.

Par milieu de résidence, on note une concentration plus importante de la population potentiellement active à Abidjan : 61,8 % contre 50,2 % en milieu rural. Tant à Abidjan que dans les autres villes, ainsi qu'en milieu rural, on a moins de 94 femmes pour 100 hommes.

1.2.2.4- Les femmes âgées

Les "personnes âgées", de par l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance due au progrès sans cesse croissant de la médecine moderne depuis l'indépendance du pays, connaissent un accroissement constant de leur effectif, bien que leur proportion, par rapport à la population totale soit plus stable. En effet, en 1975, le premier recensement général de la population de Côte-d'Ivoire dénombrait 233 745 personnes âgées de 60 ans et plus, soit 3,5 % de la population totale ; en 1988, ce sont 370 234 personnes (3,4 %) ; alors que le dernier recensement de 1998 dénombre 604 934 personnes, soit 4 % de la population totale et presque le double de la période précédente. Par sexe, 287 598 femmes ont été recensées soit 3,8 % de la population féminine.

Parmi les personnes âgées, les femmes représentent 47,5 % soit un rapport de féminité de 90,6 femmes pour 100 hommes. Mais à partir de 80 ans, la tendance s'inverse du fait, sans doute, de la surmortalité masculine ; ainsi, les femmes deviennent plus nombreuses, avec un rapport de féminité variant de 101,8 femmes pour 100 hommes à 80-85 ans à 136,9 femmes pour 100 hommes à 95 ans et plus.

Les femmes âgées vivent en majorité en milieu rural. La population féminine rurale compte 4,8 % de femmes âgées contre 2,5 % en ensemble urbain. Abidjan en abrite moins soit 1,7 %.

1.3- Caractéristiques socioculturelles des femmes

Les caractéristiques socioculturelles, comme le révèle la littérature¹, sont directement corrélées avec le niveau du développement. Ainsi, leur impact sur le comportement des individus est plus ou moins marqué et leur modification suscite des changements dans la société. De ce fait, l'attitude de l'individu face à certains phénomènes démographiques ou du développement, trouve sa justification en l'influence du système traditionnel de croyance et en l'ethnie qui sont des éléments fondamentaux du processus de socialisation.

1.3.1- Femmes et religion

Les adeptes de l'islam, comme le montre le tableau 1.8 sont majoritaires. Les femmes qui le pratiquent représentent 37,3 %, néanmoins elles sont sous représentées par rapport aux hommes ; soit 88,7 femmes pour 100 hommes. La religion la plus représentée après l'islam est le christianisme, toutes tendances confondues, pratiqué par 32,3 % des femmes. La répartition par religion chrétienne donne : 20,4 % de catholiques, 7,3 % de protestantes, 3,3 % pour autres religions chrétiennes et 1,4 % de harristes.

Une des caractéristiques du christianisme est la prépondérance des femmes avec 107,4 femmes pour 100 hommes. Le rapport de féminité est plus important chez les protestantes : 113,9 femmes pour 100 hommes.

Quant à l'animisme, il est pratiqué par 12,0 % des femmes avec un rapport de féminité en leur défaveur qui est de 95,9 femmes pour 100 hommes.

La religion la moins représentée est "autres religions" qui ne concentrent que 1,8 % des femmes avec une prépondérance des femmes qui se situe à 105,3 femmes pour 100 hommes.

Les femmes de Côte d'Ivoire peuvent être qualifiées de pratiquantes. En effet, plus de 80 % des femmes ont une religion. Seules 16,4 % ont déclaré ne pas avoir de religion. Comparées aux hommes, les femmes seraient plus pratiquantes d'une religion que les hommes avec un rapport de féminité de 92,5 femmes pour 100 hommes qui ont déclaré ne pas avoir de religion.

Par nationalité, les Ivoiriennes sont en majorité adeptes du christianisme, toutes tendances confondues soit 36,0 %. Par confession, les catholiques sont plus nombreuses avec 21,9 % des femmes suivies des protestantes 8,7 %. Les adeptes des autres religions chrétiennes représentent 3,6 % et les harristes 1,7 %.

Le christianisme est suivi de l'islam pratiqué par 27,0 % des femmes, alors que 15,1 % des femmes sont adeptes de l'animisme et 2,0% appartiennent à d'autres religions. A l'exception de

¹ KOFFI N'gessan (1990), SALA Diakanda M.(1980) in ESSOH N. Marie (1993), Mémoire de DED.

l'islam et de l'animisme où les femmes sont sous représentées (97,4 et 96,7 femmes pour 100 hommes respectivement). Les femmes sont majoritaires (113,3 et 107,2 femmes pour 100 hommes respectivement) en ce qui concerne le christianisme et les autres religions.

Les femmes ivoiriennes, comme le montre le tableau 1.8, sont adeptes d'une religion à 80 %. En effet, 20,0 % des femmes sont sans religion ; ce qui montre l'importance de la religion dans cette population.

Quant à la population étrangère, elle est dominée par les adeptes de l'islam qui représentent 70,6 % des femmes. Les adeptes du christianisme représentent 20,7 % des femmes dont 15,5 % de catholiques ; 2,4 % de protestantes ; 0,4 % de confession harriste et 2,5 % d'autres religions chrétiennes. L'animisme est pratiqué par 2,0 % des femmes et les autres religions par 1,1%.

Dans cette population, seulement 5,5 % des femmes n'ont pas de religion, ce qui dénoterait d'un niveau de pratique religieuse plus important que celui des ivoiriennes.

A la suite de cette analyse, on peut affirmer que la prépondérance de la religion musulmane en Côte d'Ivoire trouverait sa justification dans sa pratique par la majorité des étrangers qui sont, pour la plupart, ressortissants de pays fortement islamisés (Burkina Faso, Niger, Mali, Guinée).

Tableau 1.7 : Répartition de la population féminine résidente (%) par religion selon la nationalité

Religion	Ensemble C. I			Ivoiriennes			Etrangères		
	Effectif	%	Rapport de féminité	Effectif	%	Rapport de féminité	Effectif	%	Rapport de féminité
Catholiques	1 522 848	20,4	104,8	1 248 094	21,9	112,4	274 754	15,5	80,2
Protestantes	542 215	7,3	113,9	499 257	8,7	116,2	42 958	2,4	92
Harriste	101 703	1,4	106,1	95 355	1,7	107,5	6 348	0,4	89,7
Autres religions chrétiennes	248 061	3,3	111,5	204 539	3,6	114,8	43 522	2,5	98,2
Ensemble chrétiennes	2 414 827	32,3	107,4	2 047 245	36	113,3	367 582	20,7	83,4
Musulmanes	2 788 854	37,3	88,7	1 535 275	27	97,4	1 253 579	70,6	80
Animistes	894 762	12	95,9	858 292	15,1	96,7	36 470	2	80,2
Autres religions	136 904	1,8	105,3	116 741	2	107,2	20 163	1,1	95,5
Sans religion	1 234 292	16,5	92,5	1 136 817	20	93,5	97 475	5,5	82,4
Ensemble Côte d'Ivoire	7 469 639	100	95,9	5 694 370	100	101,7	1 775 269	100	81,0

1.3.2- Répartition ethnique des femmes

La Côte d'Ivoire présente une grande diversité dans sa composition ethnique ; plus de 60 ethnies réparties en cinq (5) groupes se partagent le territoire, ce sont : les Akan, les Krou, les Mandé Nord, les Mandé Sud et les Voltaïques ou Gur.

Le groupe Akan concentre 43,2 % des femmes, les Krou 13,4 %, les Mandés Nord 16,6 %, les Mandés Sud 9,6 %, les Voltaïques 16,2 % et 1 % pour les naturalisés (0,8 %) et sans précision (0,2 %).

Les groupes ethniques sont caractérisés par une légère prédominance des femmes à l'exception des Mandés Nord où le rapport de féminité s'établit à 97,5 femmes pour 100 hommes.

Un certain équilibre entre les sexes est observé dans les groupes mandé sud et voltaïque soit 100,6 et 100,0 femmes pour 100 hommes respectivement

L'analyse du tableau 1.8 révèle que dans tous les milieux de résidence, les Akan sont majoritaires, la proportion la plus importante est observée à Abidjan. avec 46,7 %. Cette importante concentration des Akan à Abidjan se justifierait par le fait que la région d'Abidjan constitue une partie importante de leur région d'origine.

Quant aux Mandes Nord, ils représentent 22 % en ensemble urbain contre 10,9 % en milieu rural. Leur forte présence urbaine tient compte de leur implication massive dans les activités commerciales. Comme les Mandés Nord, les Krou sont urbanisés en majorité : 15 % contre 11,8 % en milieu rural. A l'inverse, les Mandés Sud et les Voltaïques sont plus présents en milieu rural qu'en milieu urbain.

L'analyse du tableau 1.8 révèle que les femmes Akan et Krou sont plus urbanisées que celles des autres groupes ethniques. Cette situation pourrait être imputable aux prédispositions des femmes pour l'insertion dans le circuit économique urbain. Il se pourrait que les femmes Akan et Krou soient plus instruites et par conséquent mieux armées pour s'insérer dans le circuit économique urbain.

Tableau 1.8 : Répartition de la population féminine (%) par milieu de résidence selon le groupe ethnique

	GROUPES ETHNIQUES							
Milieu de résidence	Akan	Krou	Mandé Nord	Mandé Sud	Voltaï-que	Natura-lisés	Sans précision	Total
ABIDJAN								
Effectif	491 563	181 446	198 387	76 035	94 063	9 664	1 501	1 052 659
% femmes	46,7	17,2	18,9	7,2	9,0	0,9	0,1	100
Rap féminité	115,3	104,1	94,3	99,7	98,4	96,7	102,3	105,9
AUTRES VILLES								
Effectif	983 946	342 265	568 742	191 989	318 126	23 829	7 263	2 436 160
% femmes	40,4	14,0	23,3	7,9	13,1	1,0	0,3	100
Rap féminité	108,0	101,0	96,2	97,9	96,9	91,9	89,5	101,6
ENSEMBLE URBAIN								
Effectif	1 475 509	523 711	767 129	268 024	412 189	33 493	8 764	3 488 819
% femmes	42,3	15,0	22,0	7,7	11,8	1,0	0,3	100
Rap féminité	110,3	102,1	95,7	98,4	97,3	93,2	91,5	102,8
RURAL								
Effectif	1 456 668	388 542	359 625	381 145	683 809	17 867	8 137	3 295 763
% femmes	44,2	11,8	10,9	11,6	20,7	0,5	0,2	100
Rap féminité	101,9	102,9	101,6	102,2	101,7	84,7	94,1	101,8
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE								
Effectif	2 932 177	912 253	1 126 754	649 169	1 095 998	51 360	16 901	8 784 612
% femmes	43,2	13,4	16,6	9,6	16,2	0,8	0,2	100
Rap féminité	106,0	102,5	97,5	100,6	100,0	90,1	92,7	102,3

1.4- Evolution de la population

La population féminine connaît une croissance soutenue (tableau 1.9). Avec une proportion de 48,2 % en 1975, elle concentre 49 % de la population en 1998. On peut remarquer que cette croissance a été plus importante de 1975 à 1988 que de 1988 à 1998. Par milieu de résidence, la croissance est plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural. La proportion est même en baisse entre 1988 et 1998, tandis que pour la même période, elle croît de 0,6 point en milieu urbain. Dans l'ensemble, la population féminine a cru de façon sensible.

Par nationalité, la proportion des ivoiriennes a baissé entre 1988 et 1998 de 0,3 point, variant de 50,7 % à 50,4 % ; alors que celle des étrangères a augmenté de 0,6 point soit de 44,2 % à 44,8 % pour la même période

Avec un taux d'accroissement de 3,9 % entre 1975 et 1988, la population féminine connaît une croissance accélérée. Mais la croissance la plus rapide dans la même période est observée dans la population étrangère où le taux moyen d'accroissement annuel est de 6,4 %. Dans la période 1988-1998, le taux moyen d'accroissement annuel a fléchi pour s'établir à 3,4 % pour l'ensemble de la population féminine.

Par nationalité, le taux moyen d'accroissement annuel a légèrement augmenté de 0,2 point s'établissant à 3,6 % chez les ivoiriennes quand celui des étrangères connaît une baisse importante en perdant 3,7 points pour s'établir à 2,7 %. Ce fléchissement trouverait sa justification dans les différentes crises principalement économiques que connaît le pays depuis 1980 mais aussi sociales qui ne rassurent pas les communautés étrangères qui ont été inquiétées plus d'une fois, car directement visées. C'est le cas des ressortissants ghanéens en 1993 et maliens en 1996.

En référence à l'indice d'évolution de la population (tableau 1.10), on observe que la population féminine a plus que doublé entre 1975 et 1998. Par nationalité, l'évolution a été accélérée, plus importante dans la population étrangère qui a presque triplé bien que le taux moyen d'accroissement annuel ait fléchi considérablement. La population ivoirienne quant à elle a seulement doublé.

Tableau 1.9 : Répartition de la population de 1975,1988 et 1998 par nationalité et indices d'évolution

NATIONALITE	HOMMES		FEMMES		Rapport de féminité	Indice d'évolution	Taux d'accroissement
	Effectif	%	Effectif	%			
1975							
ENSEMBLE	3 474 750	51,8	3 234 850	48,2	93,1	100	-
IVOIRIENNES	2 583 374	49,6	2 620 206	50,4	101,4	100	-
ETRANGERES	874 073	59,3	600 316	40,7	68,7	100	-
1988							
ENSEMBLE	5 527 343	51,1	5 288 351	48,9	95,7	163,5	3,9
IVOIRIENNES	3 831 306	49,3	3 945 351	50,7	103,0	150,6	3,2
ETRANGERES	1 696 037	55,8	1 343 000	44,2	79,2	223,7	6,4
1998							
ENSEMBLE	7 844 623	51,0	7 522 049	49,0	95,9	232,5	3,4
IVOIRIENNES	5 634 674	49,6	5 731 951	50,4	101,7	218,8	3,6
ETRANGERES	2 209 949	55,2	1 790 098	44,8	81,0	298,2	2,7

Vue d'ensemble

La population féminine qui représente 49 % de la population constitue un poids démographique non négligeable dont l'importance numérique est à prendre en compte et à intégrer dans la politique de développement du pays, malgré leur répartition inégale dans l'espace ivoirien, avec 42,6 % qui résident en ville et 57,4 % en campagne. Elle concentre en son sein 53,4 % de la population potentiellement active et 3,8 % de femmes âgées. Les femmes en âge de procréation représentent 49,4 % des femmes. La structure par âge révèle une population jeune dont l'âge moyen s'établit à 21,4 ans. Avec 23,8 % d'étrangères, la population féminine est à prédominance ethnique Akan pour les ivoiriennes et pour l'ensemble, elle est à plus de 80 % adepte d'une religion dont l'islam est la dominante.

CHAPITRE 2 : ALPHABÉTISATION ET FRÉQUENTATION SCOLAIRE DES FEMMES

Comme toutes les autres jeunes nations, la Côte d'Ivoire a compris très tôt la nécessité d'assurer sa propre prise en charge et son développement par l'école qui en constitue un moyen incontournable. Dès lors, l'éducation est devenue la priorité des priorités avec pour objectif fondamental, la mise en oeuvre d'une scolarisation à 100 %. Aussi, l'Etat n'a-t-il jamais ménagé ses efforts pour atteindre cet objectif. Ces efforts sont multiples, dont l'importance du budget alloué au fonctionnement de l'éducation (40 % en moyenne du budget de l'Etat) et son expansion au fil des années.

L'éducation de la femme, d'après les stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, "est la base de la promotion et de l'amélioration sans restriction de la condition féminine. C'est l'instrument essentiel dont les femmes doivent être pourvues pour jouer leur rôle de membres à part entière de la société". Ainsi, "le désir d'éducation des femmes transcende la simple acquisition de connaissances et de compétences : l'éducation des femmes influe en effet sur leur position sociale et économique. L'éducation donne aux femmes la possibilité de choisir leur mode de vie, leur accorde un certain statut (bien que pas nécessairement du pouvoir ou la possibilité de participer à la prise de décisions), aide les femmes à s'aider elles-mêmes en participant aux systèmes politiques et économiques et leur apprend à connaître, mais pas nécessairement à exercer leur pouvoir économique".

2.1- Situation des adultes

Malgré le progrès de l'alphabétisation, un retard considérable est accumulé au cours des ans par les femmes, ce qui constitue un lourd handicap aussi bien pour leurs fonctions de productrices que pour leurs fonctions de mères. Aussi ce retard se manifeste-t-il encore chez les adultes et dans certains milieux de résidence, particulièrement en campagne.

2.1.1- Alphabétisation

Mesurée par le taux d'alphabétisation, ce terme est défini comme la capacité pour une personne de lire et d'écrire en comprenant, une lettre simple adressée à un parent, un ami ou une connaissance, et ce, quelle que soit la langue utilisée. Pour approcher ce concept, deux variables seront utilisées. La première est la variable "alphabétisation" définie préalablement. La pertinence de cette variable se justifie par le fait qu'une personne peut avoir fréquenté l'école, à défaut de pratique, elle peut désapprendre et par conséquent ne plus savoir ni lire, ni écrire. C'est aussi le cas des enfants qui n'ont pas atteint la classe de CE1, classe après laquelle on peut prétendre savoir lire et écrire. La seconde variable est "le niveau d'instruction" introduite dans ce sous chapitre pour des besoins de comparaisons avec les recensements précédents qui ont approché l'alphabétisation par cette variable.

Pour l'analyse nous utiliserons la variable "l'alphabétisation". Le niveau d'instruction servira à faire des comparaisons et à étudier l'évolution de l'alphabétisation.

Le taux d'alphabétisation mesure l'efficacité du système scolaire et constitue un bon indicateur de progrès de l'enseignement.

2.1.1.1- L'alphabétisation des femmes : un processus en progrès

A partir de la variable "alphabétisation", le taux d'analphabétisme féminin se situe à 71,5 %, avec un rapport de féminité de 127,6 femmes pour 100 hommes, les femmes adultes (15 ans et plus) sont peu alphabétisées, soit moins d'une femme pour trois hommes.

L'analyse du tableau 2.1 et du graphique 2.1 révèlent que les taux d'analphabétisme croissent avec l'âge. De 58,5 % à 15-20 ans le taux d'analphabétisme excède 70 % à partir de 30-34 ans pour atteindre 90 % à 50-54 ans. Cette situation traduirait l'amélioration du niveau d'alphabétisation dans les générations récentes, et qui résulterait des efforts réalisés par l'Etat et les communautés pour réaliser des infrastructures scolaires, ainsi que la portée positive des campagnes de sensibilisation pour la promotion de l'alphabétisation fonctionnelle des adultes et la scolarisation massive des enfants, en particulier les filles.

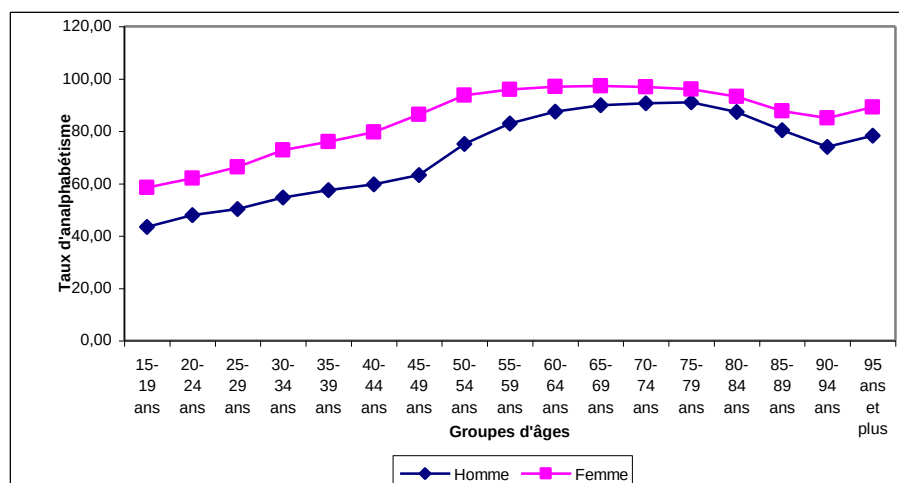
En effet, les taux d'analphabétisme féminins sont, à tous les âges, supérieurs à ceux des hommes. Mais l'écart entre les sexes s'accroît avec l'âge, de 15-20 ans à 50-54 ans. A partir de cet âge, l'écart est réduit et progresse en s'amenuisant ; avec une situation imprévue à partir de 90-94 ans, imputable sans doute, à une erreur de collecte. En effet, le rapport de féminité qui est de 134,8 femmes pour 100 hommes à 15-20 ans est réduit à moins de 110 femmes pour 100 hommes à partir de 65-69 ans.

L'amenuisement des rapports de féminité aux âges élevés traduirait le faible niveau d'alphabétisation dans la population dans son ensemble.

Tableau 2.1 : Taux d'analphabétisme (%) par groupe d'âge et par sexe selon le milieu de résidence

Groupe d'âge	Ensemble urbain			Rural			Ensemble Cote d'Ivoire		
	Homme	Femme	Rapport féminité	Homme	Femme	Rapport féminité	Homme	Femme	Rapport féminité
15-19 ans	22,0	41,7	189,3	67,2	78,3	116,6	43,4	58,5	134,8
20-24 ans	29,4	44,4	151,0	66,5	79,0	118,8	47,9	62,0	129,3
25-29 ans	34,6	49,7	143,5	64,5	80,5	124,9	50,2	66,3	131,9
30-34 ans	39,3	56,8	144,5	67,9	85,2	125,6	54,7	72,7	133,0
35-39 ans	42,2	60,8	144,3	70,8	87,8	124,0	57,5	76,0	132,2
40-44 ans	43,7	64,3	146,9	74,1	90,6	122,3	59,7	79,7	133,5
45-49 ans	46,3	73,1	157,7	77,6	94,3	121,5	63,3	86,3	136,4
50-54 ans	57,2	84,9	148,5	87,2	97,9	112,3	75,1	93,6	124,7
55-59 ans	67,2	89,7	133,5	91,2	98,6	108,0	82,9	95,9	115,6
60-64 ans	74,1	92,5	124,8	93,3	98,8	105,9	87,5	97,0	110,9
65-69 ans	78,9	93,1	118,0	94,1	98,8	105,1	89,9	97,3	108,2
70-74 ans	78,5	92,2	117,4	94,6	98,5	104,1	90,6	96,9	106,9
75-79 ans	78,6	89,4	113,7	94,8	98,4	103,8	91,0	96,0	105,5
80-84 ans	70,3	82,8	117,8	93,5	97,2	104,0	87,4	93,2	106,7
85-89 ans	60,4	76,2	126,1	88,1	92,7	105,1	80,3	87,7	109,2
90-94 ans	49,7	69,3	139,5	87,3	93,3	106,9	74,0	85,1	114,9
95 ans et plus	56,4	75,4	133,8	90,5	95,6	105,6	78,3	89,2	113,8
TOTAL	36,9	54,0	146,1	72,7	85,8	118,1	56,1	71,5	127,6

Graphique 2.1 : Taux d'analphabétisme par groupe d'âge et par sexe



L'analyse des taux d'analphabétisme par milieu de résidence (tableau 2.1), révèle un écart important entre les taux d'analphabétisme du milieu rural et de l'ensemble urbain. En effet, les taux sont plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain. Les écarts les plus importants sont observés dans les jeunes générations 15-49 ans. Au delà de ces groupes d'âges, les écarts sont moindres et se creusent à partir de 80 ans. Toutefois, on observe que quel que soit le milieu de résidence, à partir de 80 ans les taux d'analphabétisme montrent une tendance à la baisse. Situation qui relèverait d'une erreur de collecte.

Par sexe, les taux d'analphabétisme restent toujours plus élevés chez les femmes. Néanmoins l'écart entre les sexes est plus important en milieu urbain qu'en milieu rural, soit 146,1 femmes pour 100 hommes et 118,1 femmes pour 100 hommes respectivement. Cet écart se justifierait par la faiblesse des taux d'analphabétisme en milieu urbain.

2.1.1.2- Accès différentiel à l'alphabétisation

Cette section porte sur la variation des taux d'analphabétisme en fonction d'un certain nombre de variables dont le milieu de résidence, le sexe, la nationalité, l'ethnie, la religion et la région.

2.1.1.2.1- Alphabétisation et milieu de résidence

Par milieu de résidence (tableau 2.2), on note une variation importante des taux d'analphabétisme féminin. Le milieu rural enregistre un taux d'analphabétisme de 85,8 % pour les femmes avec un rapport de féminité de 118 femmes pour 100 hommes contre 54 % en milieu urbain avec un rapport de féminité de 146,3 femmes pour 100 hommes. La situation est meilleure à Abidjan où le taux d'analphabétisme féminin se situe à moins de 45 % avec un rapport de féminité de 152,9 femmes pour 100 hommes.

On peut remarquer que quel que soit le milieu de résidence, le taux d'analphabétisme des hommes est plus faible. L'écart entre les sexes reste très important, allant jusqu'à 10 points et plus en milieu urbain, et encore plus à Abidjan, ce qui dénote d'un niveau meilleur qu'en milieu rural.

Tableau 2.2 : Taux d'analphabétisme par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Population de 15 ans et plus			
	Homme	Femme	Ensemble	Rapport Féminité
Abidjan	29	44,3	36,4	152,8
Ensemble urbain	36,9	54	45,1	146,3
Rural	72,7	85,8	79,2	118,0
Ensemble CI	59,4	71,5	63,7	120,4

Les taux d'analphabétisme très élevés observés en milieu rural met en exergue l'attention particulière qui devrait lui être accordée, quant à l'effort d'alphabétisation qui devrait y être mené afin d'y améliorer le niveau. La priorité serait de poursuivre l'effort de scolarisation en réduisant les inégalités criardes des agglomérations urbaines.

2.1.1.2.2- Alphabétisation et variables socioculturelles

Par nationalité (tableau 2.3) on observe que le taux d'analphabétisme est plus faible chez les ivoiriennes (67,3 %) que chez les étrangères (85,9 %) soit un écart de 18 points 6. En milieu rural la situation est flagrante avec des taux qui excèdent 80 % pour les ivoiriennes et 90 % pour les étrangères.

Par sexe, bien que le rapport de féminité soit en faveur des femmes, il est plus élevé dans la population ivoirienne que chez les étrangers, soit respectivement 144,7 femmes et 110,8 femmes pour 100 hommes.

Cette différence dans les rapports de féminité pourrait traduire le meilleur niveau d'alphabétisation de la population ivoirienne qui, néanmoins, reste largement en faveur des hommes, tandis que dans la population étrangère, le faible niveau d'alphabétisation touche les deux sexes, mais de façon moins discriminante.

Par milieu de résidence, la différence entre les taux est encore plus accentuée et en faveur des ivoiriennes qui ont des taux plus faibles que les étrangères et ce, quel que soit le milieu de résidence. Abidjan, maintient les meilleurs niveaux de part son statut de métropole qui lui donne l'avantage d'avoir toute sorte d'infrastructures socio-éducatives et dont les populations, pour une meilleure intégration, doivent avoir un certain niveau d'éducation formelle ou non. Aussi, la disponibilité des infrastructures facilite-telle l'accès à l'éducation, et par conséquent à l'alphabétisation.

Tableau 2.3 : Taux d'analphabétisme par milieu de résidence, selon le sexe et la nationalité

Milieu de résidence	Population de 15 ans et plus							
	Ivoiriens				Etrangers			
	Homme	Femme	Ensemble	Taux de féminité	Homme	Femme	Ensemble	Taux de féminité
Abidjan	15,2	36,0	25,8	236,8	58,0	71,2	62,8	122,8
Autres villes	33,2	57,1	45,2	171,8	73,3	82,7	77,3	112,9
Ensemble urbain	25,2	47,4	36,4	188,1	65,4	76,0	69,8	116,2
Rural	65,8	83,4	75,1	126,7	87,2	93,9	90,0	107,7
Ensemble C.I	46,5	67,3	57,3	144,7	77,5	85,9	81,0	110,8

Les taux d'analphabétisme de la population féminine ivoirienne par groupe ethnique (tableau 2.4), révèle que les groupes Voltaïque et Mandé Nord sont ceux qui ont les taux les plus élevés, soit respectivement 84 % et 80,8 %. Le taux le plus faible est celui des Krou (48,4 %).

Par sexe, on observe que le rapport de féminité le plus élevé correspond au groupe ethnique qui a le meilleur taux d'analphabétisme : les krou avec 215 femmes pour 100 hommes. Le rapport de féminité le plus faible correspond à celui des naturalisés dont l'écart entre les taux des hommes et des femmes est le plus faible, soit de 10 points, alors qu'il excède les 20 points chez les krou, les mandé nord et les mandé sud.

Tableau 2.4 : Taux d'analphabétisme de la population ivoirienne par ethnie selon le sexe

Grands groupes ethniques	Population de 15 ans et plus			Rapport de féminité
	Homme	Femme	Ensemble	
Akan	38,9	57,9	50,5	174,8
Krou	24,3	48,4	36,8	215,2
Mandé du nord	60,7	80,8	70,8	135,6
Mandé du sud	44,4	70,9	58,1	169,3
Voltaïque	69,3	84,0	76,8	127,5
Naturalisée	51,4	61,4	56,0	101,2
Ivoirienne sans précision	57,1	70,9	63,6	111,3

Quant à la religion, elle a une influence sur le taux d'analphabétisme. En effet, par religion, on observe (tableau 2.5) que les taux des religions chrétiennes varient très peu d'une confession à l'autre et constituent les plus faibles. Ce sont : Catholique (50,4 %), Protestant (54,4 %), Harriste (60,6 %) et autres chrétiens (48,8 %). Le taux d'analphabétisme le plus élevé est détenu par la religion musulmane (84,3 %) et l'animisme (87,6 %). Que l'on soit en milieu urbain ou rural, le taux d'analphabétisme le plus élevé est détenu par les musulmanes suivies des animistes.

Situation qui traduirait l'accès différentielle à l'éducation. En effet, l'instruction a été introduite dans le pays par les missionnaires chrétiens (principalement les catholiques) qui ont installé les premières écoles. Cette initiative a favorisé l'accès à l'école des convertis. Par contre, les adeptes des autres religions, par "peur" de conversion, se sont montrés réticents, voire hostiles à l'école.

Tableau 2.5 : Taux d'analphabétisme par religion selon le sexe.

Religion	Homme	Femme	Ensemble	Rapport de féminité
Catholique	34,3	50,4	42,6	146,9
Protestant	31,6	54,4	44,2	172,2
Harriste	34,9	60,6	48,8	173,6
Autres chrétiens	27,4	48,8	39,0	178,1
Musulman	72,0	84,3	77,7	117,1
Animiste	68,4	87,6	78,1	128,1
Autres religions	32,5	55,5	44,5	170,8
Sans religion	49,8	74,4	61,7	149,4

2.1.1.2.3- Alphabétisation par région

Le taux d'analphabétisme par région varie fortement d'une région à une autre et ce, quelle que soit la nationalité. Ainsi, pour un taux d'analphabétisme moyen de 67,3 % pour les ivoiriennes, seules quatre régions sont en dessous de la moyenne : Lagunes 40,3 %, Agnéby 56,3 %, Sud Comoé 59,7 % et Moyen Comoé 63,7 % (tableau 2.6). Les 15 autres régions ont des taux au dessus de la moyenne, variant de 68,7 % au Moyen Cavally à 90,6 % dans le Denguélé et le Worodougou dont les taux sont les plus élevés. Les taux d'analphabétisme dans le Denguélé et le Worodougou correspondent à plus de 9 femmes sur 10 qui ne sont pas alphabétisées.

Dans la population féminine étrangère, les taux d'analphabétisme entre les régions varient faiblement, mais restent les plus élevés.

Le taux d'analphabétisme le plus faible est observé dans la région des Lagunes (73,7 %) ; soit plus de 7 femmes sur 10 qui ne sont pas alphabétisées. Quant au taux d'analphabétisme le plus élevé, il se situe à 94,4 %, soit plus de 9 femmes sur 10, dans le Worodougou, qui ne sont pas alphabétisées.

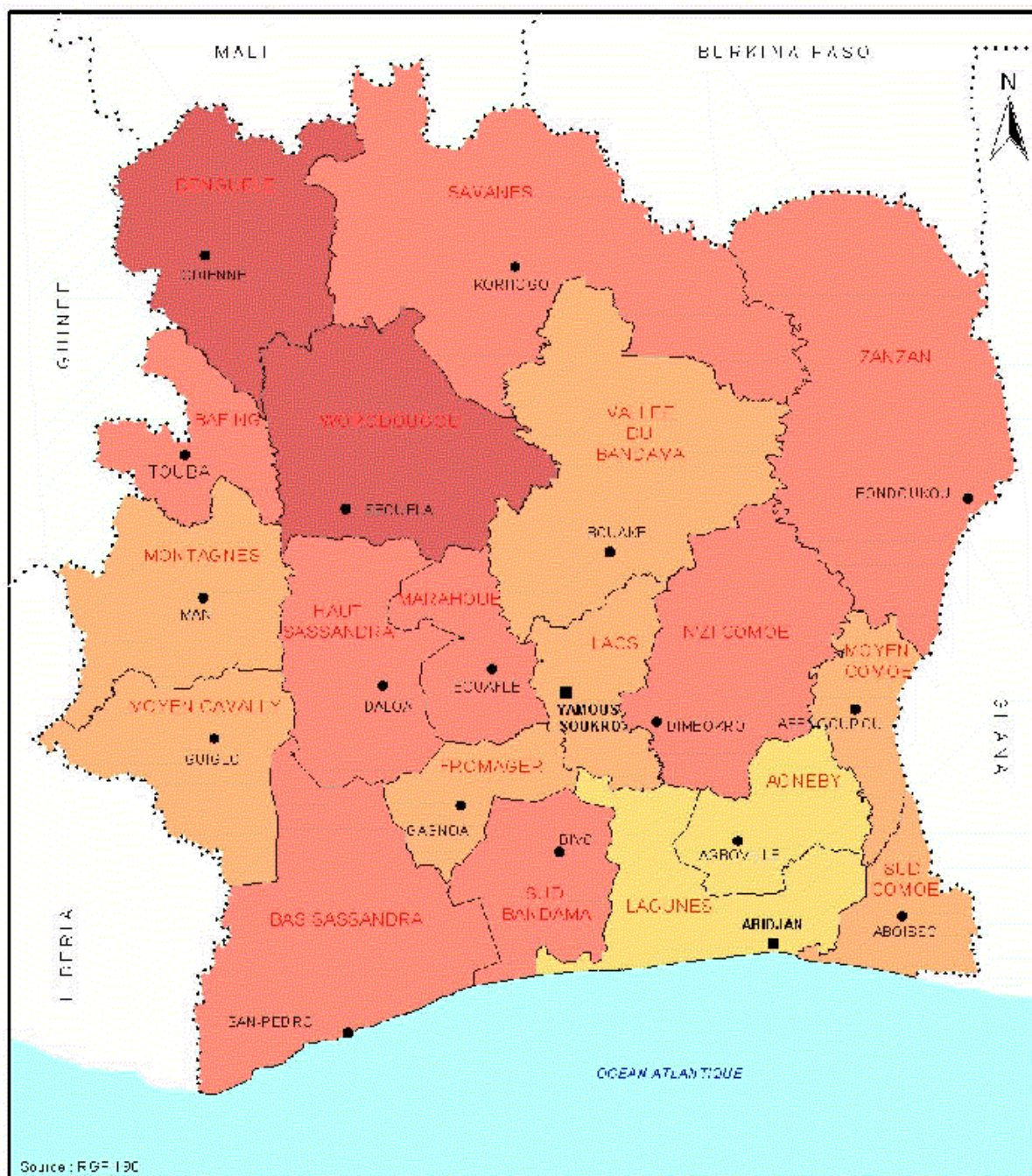
Tableau 2.6 : Taux d'analphabétisme féminin par région selon la nationalité.

Régions	Ivoiriennes		Etrangère		Ensemble CI	
	Taux	Rapport Féminité	Taux	Rapport Féminité	Taux	Rapport Féminité
Lagunes	40,3	208,8	73,7	117,4	48,9	144,6
Hautassandra	74,7	136,3	93,3	109,4	80,4	120,5
Savanes	87,5	116,7	93,9	105,3	88,2	114,6
Vallée du Bandama	71,4	147,2	84,3	109,6	72,9	136,7
Moyen Comoé	63,7	152	91,9	110,3	74,8	121,3
Montagnes	78,0	147,4	81,2	106,4	78,3	138,9
Lacs	71,5	151,8	83,9	110,4	73,0	137,6
Zanzan	88,0	121,0	94,2	110,0	88,9	119,4
Bas Sassandra	74,6	130,4	91,4	107,0	81,5	115,4
Denguélé	90,6	119,8	94,3	108,4	90,8	118,5
Nzi comoé	79,5	140,2	92,6	110,2	81,2	130,7
Marahoué	81,1	130,2	94,1	107,4	83,6	120,8
Sud Comoé	59,7	164,9	89,3	110,8	71,6	121,6
Worodougou	90,6	116,5	94,4	106,3	91,0	113,8
Sud Bandama	73,6	138,6	94,3	109,0	80,5	121,2
Agnéby	56,3	190,2	89,9	111,0	63,3	142,4
Fromager	69,5	141,3	91,8	109,9	75,2	123,9
Moyen Cavally	68,7	124,0	89,5	106,4	79,7	119,1
Bafing	86,7	124,6	94,1	107,7	87,4	121,8

Comme on peut le remarquer, quelle que soit la nationalité, c'est dans la région du Worodougou que les taux d'analphabétisme les plus élevés sont observés. A cette région s'associent celles du Denguélé (90,8 %), du Bafing (87,4 %), du Zanzan (88,9 %) et des Savanes (88,2 %) où les taux d'analphabétisme excèdent 85 %. Cette situation ne fait que confirmer le faible niveau de scolarisation des filles et des femmes constaté dans ces régions où les filles sont très peu scolarisées du fait, sans doute du poids des préjugés socioculturels.



TAUX D'ANALPHABÉTISME DE LA POPULATION FEMININE PAR RÉGION



- Capitale Politique
- Capitale Économique
- Chef-Lieu de Région

----- Limite d'État
 ——— Limite de Région

0 60 120 Km

1:4 000 000

Taux d'analphabétisme en pourcentage (%)

[10 ; 70 [	[80 ; 90 [
[70 ; 80 [	[90 % et plus

Hébergement : Mairie

Réalisation : Institut National de la Statistique, 11, (25) 2012-4118, Direction Cartographie : 16, (25) 21 53 14/21 51 87

Edition : Juin 2007

2.1.2- L'instruction des femmes

Ce chapitre porte sur l'instruction des femmes âgées de 15 ans et plus qui ont fréquenté l'école et qui n'y sont plus.

Le niveau d'instruction d'une personne, défini comme étant la classe la plus élevée et/ou le niveau le plus élevé d'enseignement atteint ou achevé dans un système d'enseignement régulier, est une mesure utile pour indiquer les tendances d'un système d'enseignement donné. Cette description permet d'apprécier le statut économique d'une population donnée.

On observe (tableau 2.7) une variation importante du niveau d'instruction d'un groupe d'âge à l'autre. Ainsi on remarque des proportions plus élevées dans les générations des femmes de moins de 40 ans.

Lorsque l'âge augmente, les proportions régressent. Dans l'ensemble, moins du quart des femmes âgées de plus de 15 ans ont eu l'opportunité de fréquenter un établissement scolaire (24,6 %). Au delà de 15-19 ans, on note une décroissance des proportions de femmes qui ont fréquenté l'école, qui s'amenuisent au fil des groupes d'âge. A 15-19 ans, la proportion de femmes ayant eu une éducation formelle est moins élevée. Cette faiblesse de la proportion, se justifierait par le fait que une partie, non négligeable, de cette sous population est encore à l'école.

Les proportions de femmes ayant fréquenté l'école diminuent avec l'élévation du niveau d'instruction. De 15,5 % au niveau primaire, seulement 1 % des femmes ayant fréquenté l'école a atteint le niveau supérieur. Les femmes qui passent le cycle secondaire et au delà, se concentrent dans les groupes d'âge de moins de 40 ans. Au delà de 40 ans, les femmes sont très peu instruites. Cette situation est plus visible par l'observation des proportions de femmes sans niveau qui sont considérables et qui excèdent, pour l'ensemble, 75 % et à partir de 50 ans, passent le cap de 90 %.

A tous les niveaux du cycle scolaire, les femmes sont sous représentées. Phénomène qui s'accroît avec l'avancée dans les cycles supérieurs. De 89 femmes pour 100 hommes au primaire, 30,3 femmes pour 100 hommes atteignent le second cycle du secondaire. Au supérieur on note une légère augmentation du rapport de féminité qui se situe à 35,5 femmes pour 100 hommes. Cette augmentation qui semble contradictoire peut se justifier par la moindre différence observée dans les proportions entre les sexes.

Tableau 2.7 : Répartition des femmes de 15 ans et plus par groupe d'âge selon le niveau d'instruction

Groupes d'âges	Primaire		Secondaire 1		Secondaire 2		Supérieur		Sans niveau		Ayant fréquenté	
	%	RF	%	RF	%	RF	%	RF	%	RF	%	RF
15-19	23,8	119,4	5,1	84,6	0,4	68,4	0,0	88,5	70,6	141,0	29,4	110,3
20-24	21,7	102,8	9,1	68,9	2,2	43,6	0,5	57,6	66,5	129,1	33,5	83,2
25-29	19,2	92,2	9,1	60,3	2,8	34,0	1,5	44,1	67,5	128,3	32,5	68,7
30-34	14,1	86,0	8,9	58,9	2,7	27,6	1,5	35,2	72,8	130,0	27,2	59,8
35-39	13,1	80,9	6,8	50,0	2,0	23,5	2,1	36,3	76,0	126,2	24,0	54,3
40-44	10,8	66,2	5,5	39,9	1,6	21,8	2,2	33,2	79,8	120,1	20,2	45,6
45-49	7,4	43,6	3,3	24,2	1,0	17,7	1,2	22,8	87,0	112,8	13,0	31,0
50-54	2,9	27,0	1,6	19,0	0,6	18,7	0,6	20,0	94,3	113,2	5,7	22,4
55-59	2,0	22,3	0,9	17,9	0,4	18,7	0,4	20,3	96,3	100,5	3,7	20,5
60-64	1,5	19,7	0,6	20,8	0,2	23,1	0,3	24,4	97,4	102,0	2,6	20,6
65-69	1,5	20,4	0,5	25,4	0,2	24,0	0,1	17,9	97,6	90,8	2,4	21,4
70-et +	3,7	48,2	1,2	48,0	0,4	36,2	0,2	24,3	94,6	97,1	5,4	45,7
Total	15,5	89,0	6,4	56,3	1,7	30,3	1,0	35,5	75,4	122,8	24,6	66,2

On peut observer tableau 2.8, que les proportions de femmes qui ont fréquenté l'école sont plus importantes en milieu urbain qu'en milieu rural. Par cycle scolaire l'observation est la même. Abidjan constitue un poids important dans la scolarisation des femmes. Il détient les proportions les plus élevées, quel que soit le niveau d'enseignement ; soit 49,5 % des femmes instruites dont 3,8 % ont atteint le niveau supérieur. En milieu rural la situation est alarmante avec seulement 14,0 % des femmes qui ont eu accès à l'instruction. Parmi elles, 20 % environ ont passé le niveau primaire, avec moins de 1 % pour le secondaire deuxième cycle et le supérieur.

Autant en milieu urbain qu'en milieu rural, peu de femmes ont eu accès à l'éducation formelle, ce qui constitue un handicap pour leur insertion socio-économique.

Tableau 2.8 : Répartition des femmes de 15 ans et plus par milieu de résidence selon le niveau d'instruction

Milieu de résidence	Primaire		Secondaire 1		Secondaire 2		Supérieur		Sans niveau		Ayant fréquenté	
	%	R.F	%	R.F	%	R.F	%	R.F	%	R.F	%	R.F
ABIDJAN VILLE	25,6	120,5	15,4	70,6	4,7	36,2	3,8	42,3	50,5	139,3	49,5	131,3
AUTRES VILLES	18,3	106,0	9,2	67,0	2,2	30,8	0,7	22,1	69,5	131,4	30,5	136,6
ENS. URBAIN	21,7	113,5	12,0	69,1	3,4	34,1	2,2	36,2	60,7	134,4	39,3	133,5
RURAL	11,1	68,2	2,4	33,5	0,4	18,8	0,2	29,8	86,0	117,6	14,0	186,1
ENSEMBLE C.I	15,5	89,0	6,4	56,3	1,7	30,3	1,0	35,5	75,4	122,8	24,6	151,0

La sous instruction des femmes est le corollaire de leur accès réduit à l'instruction et leur faible taux de réussite scolaire comparativement aux hommes, tant dans l'ensemble, par génération, que par milieu de résidence.

L'analyse du tableau 2.9 révèle que l'exercice d'une activité économique est favorisée par l'instruction. Ainsi, les proportions de femmes actives instruites sont plus importantes que celles des femmes non instruites. Situation qui se traduit par des proportions de femmes non instruites plus faibles aux âges d'activité (15-54 ans). Au delà de 55 ans, les proportions de femmes actives sont plus importantes chez les non instruites. Cette situation se justifierait par l'absence de retraite chez ces femmes qui travaillent généralement à leur compte ou pour le compte d'un parent. Par opposition, les femmes instruites sont généralement salariées et bénéficient de ce fait d'une pension de retraite ou possèdent des rentes.

Tableau 2.9 : Proportions des femmes actives par groupe d'âge selon l'instruction

Groupe d'âge	INSTRUITES		NON INSTRUITES	
	%	Rap. Féminité	%	Rap. Féminité
15-19	49,5	69,2	46,2	79,5
20-24	55,0	51,7	46,1	65,0
25-29	59,4	43,4	48,4	65,3
30-34	62,2	38,5	51,5	69,0
35-39	64,2	35,8	53,6	69,2
40-44	66,9	31,4	55,9	68,7
45-49	67,3	21,7	56,9	65,9
50-54	62,8	15,7	56,6	66,4
55-59	44,6	12,6	55,3	59,5
60-64	40,7	12,5	50,5	56,7
65-69	40,1	13,1	46,8	48,2
70-et +	26,4	24,2	32,3	40,6
Total	57,5	41,8	49,9	66,3

On observe, tableau 2.10, que les taux de femmes ayant fréquenté l'école sont plus élevés chez les ivoiriennes que chez les étrangères et ce, quel que soit le milieu de résidence. Aussi l'écart est-il important, passant du double au triple selon le milieu de résidence.

Tableau 2.10 : Répartition des femmes de 15 ans et plus par milieu de résidence selon la nationalité et le niveau d'instruction

Milieu de résidence	Sans niveau		Primaire		Secondaire 1		Secondaire 2		Supérieur		Ayant fréquenté	
	%	R.F	%	R.F	%	R.F	%	R.F	%	R.F	%	R.F
IVOIRIENNES												
Abidjan	42,1	235,8	30,3	147,1	18,2	77,3	5,3	35,3	4,1	41,2	57,9	83,7
Autres villes	64,7	170,7	21,4	117,9	10,7	71,1	2,4	29,4	0,8	20,6	35,3	78,1
Ensemble Urbain	54,5	188,7	25,4	131,9	14,1	74,6	3,7	32,9	2,2	34,6	45,5	81,2
Rural	83,5	143,6	13,1	74,1	2,7	34,8	0,5	17,4	0,2	28,5	16,5	57,3
Ensemble C.I	71,6	155,3	18,2	99,1	7,4	59,8	1,8	29,1	1,0	34,0	28,4	71,1
ETRANGERES												
Abidjan	73,1	85,5	13,1	57,0	7,7	45,4	2,9	41,5	3,1	46,5	26,9	50,0
Autres villes	86,0	82,5	7,8	54,2	3,9	43,4	1,7	40,0	0,6	31,9	14,0	47,5
Ensemble Urbain	79,4	83,9	10,5	56,0	5,8	44,8	2,3	41,0	1,9	43,4	20,6	49,2
Rural	94,2	76,2	4,1	36,8	1,2	26,3	0,4	28,7	0,2	34,9	5,8	33,4
Ensemble C.I	87,7	79,1	6,9	47,7	3,2	39,1	1,2	38,1	0,9	42,4	12,3	43,7

2.2- Fréquentation scolaire des filles

Ce sous-chapitre concerne la population féminine âgée de 6-24 ans pour qui nous analysons les conditions d'accès au système éducatif.

Le système éducatif de la Côte d'Ivoire a connu un progrès impressionnant depuis l'indépendance. Progrès qui résulte des efforts consentis tant par l'Etat que par les communautés de base. Néanmoins, ce progrès important cache, tout de même, d'importantes inégalités dans l'accès à l'instruction, inégalités qui sont fonction non seulement du lieu de résidence mais aussi du sexe.

2.2.1- Importance de la scolarisation des filles

2.2.1.1- Population scolarisable

La population scolarisable regroupe l'ensemble des individus en âge d'aller ou d'être à l'école. Cette population peut être regroupée par cycle d'étude selon l'âge. Pour notre analyse, nous avons effectué des regroupements comme suit, selon les critères retenus par le Ministère de l'éducation nationale et de la formation de base :

- cycle primaire : 6-14 ans ;
- cycle secondaire : 12-18 ans ;
- cycle supérieur : 18-24 ans.

Le cycle secondaire comprend deux niveaux, le secondaire premier cycle (12-16 ans) et le secondaire deuxième cycle (15-18 ans). Selon le cas, nous utiliserons le secondaire confondu ou les deux niveaux distincts.

La population féminine scolarisable (6-24 ans) représente 46,1 % de la population féminine. Dans cette population, moins d'un tiers (29,2 %) sont encore à l'école et plus de la moitié (55,4%) n'y est jamais allée.

De l'analyse du tableau 2.11, il ressort que pour le primaire, on dénombre dans la population féminine 43,1 % de filles qui devraient être à l'école pour un rapport de féminité de 94 filles pour 100 garçons.

Les proportions varient de 35,9 % à Abidjan à 46,7 % pour le milieu rural et 42,0 % pour les autres villes.

On note un déséquilibre dans la scolarisation par sexe. En effet, tandis qu'à Abidjan le rapport de féminité est en faveur des filles, 116,6 filles pour 100 garçons, il leur est défavorable dans les autres villes où il s'établit à 96,6 filles pour 100 garçons et encore plus en milieu rural où il est de 87,4 filles pour 100 garçons.

Ce déséquilibre dans la répartition par sexe de la population de 6-14 ans pourrait se traduire par une certaine compensation entre la ville et la campagne, imputable à l'exode des jeunes enfants que l'on confie à des parents de la ville pour leur assurer un avenir radieux. Ce sont en général des petites filles que l'on rencontre dans les familles, utilisées comme "bonnes", dans les rues comme "petites vendeuses" ou dans les "maquis" et autres services, etc.

Concernant la population féminine scolarisable au secondaire (12-18 ans), elle représente 29,8 % de la population féminine. On note une variation des proportions de filles qui vont de 26,8 % en milieu rural à 33,4 % dans les autres villes et 32,6 % à Abidjan.

Par rapport aux garçons du même groupe d'âges, on note une sur féminité à Abidjan soit 138,8 filles pour 100 garçons, tandis que les autres villes enregistrent 90,9 filles pour 100 garçons et 91,5 filles pour 100 garçons en milieu rural.

La population féminine scolarisable au supérieur (18-24ans) représente 27,1 % de la population féminine avec un rapport de féminité de 102,2 filles pour 100 garçons.

On dénombre à Abidjan 31,5 % de filles, 24,6 % dans les autres villes et 26,5 % pour le milieu rural. Les rapports de féminité à l'exception des autres villes sont en faveur des filles. Soit 109,2 filles pour 100 garçons pour Abidjan et 104,0 filles pour 100 garçons en milieu rural.

Quel que soit le cycle, on note à Abidjan que les rapports de féminité sont en faveur des filles. Situation qui se justifierait par l'exode des jeunes filles vers la métropole pour raisons de scolarité ou d'emploi que cette ville pourrait offrir. A l'opposé, dans les autres milieux, on note que les rapports de féminité sont en défaveur des filles.

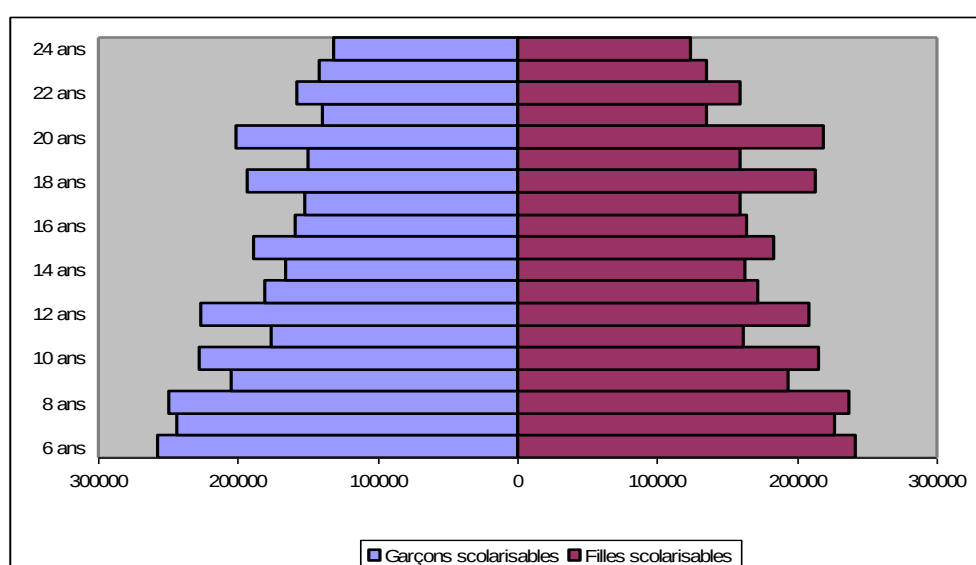
Tableau 2.11 : Répartition de la population féminine scolarisable (%) par milieu de résidence selon le cycle d'étude

MILIEU DE RESIDENCE	Primaire (6 – 14 ANS)			Secondaire (12 – 18 ANS)			Supérieur (18 – 24 ANS)		
	Effectif	%	R.F	Effectif	%	R.F	Effectif	%	R.F
ABIDJAN	329 993	35,9	116,6	299 165	32,6	138,8	289 286	31,5	109,2
AUT. VILLES	76 115	42,0	96,6	379 090	33,4	90,9	279 734	24,6	92,8
ENS. URBAIN	806 108	39,3	103,9	678 255	33,0	107,3	569 020	27,7	100,5
RURAL	1 011 512	46,7	87,4	581 668	26,8	91,5	574 190	26,5	104,0
ENS. COTE D'IVOIRE	1 817 620	43,1	94,0	1 259 923	29,8	99,4	1 143 210	27,1	102,2

Tableau 2.12 : Répartition de la population féminine scolarisable selon l'âge

Ages	Effectif des filles	Proportions	Rapport de féminité
06 ans	217 695	6,5	93,1
07 ans	213 190	6,4	92,5
08 ans	226 541	6,7	94,6
09 ans	85 544	5,5	93,5
10 ans	207 317	6,2	93,5
11 ans	156 803	4,7	91,4
12 ans	202 763	6,0	91,5
13 ans	167 080	5,0	94,1
14 ans	158 379	4,7	97,1
15 ans	173 221	5,2	96,7
16 ans	160 526	4,8	102,4
17 ans	156 185	4,7	104,4
18 ans	209 808	6,3	109,6
19 ans	157 735	4,7	106,5
20 ans	215 693	6,4	108,2
21 ans	132 534	3,9	96,2
22 ans	157 554	4,7	100,9
23 ans	133 795	4,0	95,4
24 ans	121 880	3,6	93,2
Total	3 354 243	100,0	97,3

Graphique 2.2 : Pyramide des âges de la population scolarisable (effectifs)



Les proportions de filles scolarisables par milieu de résidence font observer (tableau 2.13) que Abidjan compte dans sa population féminine 52,3 % de filles scolarisables contre 41,9 % pour le milieu rural et 51,4 % pour les autres villes.

C'est en milieu urbain que les proportions sont plus importantes, avec plus de 50 % de la population. Cette situation résulterait de la relative jeunesse de la population urbaine par rapport à la population rurale due à l'exode rural qui touche particulièrement les jeunes. Aussi, par sexe, les rapports de féminité sont-ils en faveur des filles à Abidjan et en leur défaveur dans les autres villes et plus accentués en milieu rural. La sur féminisation de la population scolarisable à Abidjan se justifierait par l'arrivée des migrantes pour y poursuivre leurs études ou trouver un emploi.

Tableau 2.13 : Répartition de la population scolarisable par milieu de résidence

Milieu de résidence	Population féminine	Population scolarisable	Proportion	Rapport de féminité
Abidjan	1.426.607	746.027	52,3	117,5
Autres villes	1.772.587	910.996	51,4	93,9
Ens. urbain	3.199.194	1.657.023	51,8	103,2
Rural	4.322.855	1.809.211	41,9	92,9
Ensemble. CI	7.522.049	3.466.234	46,1	97,6

2.2.1.2- Population scolaire

La population scolaire regroupe l'ensemble des personnes qui fréquentent l'école. Elle peut-être répartie par année ou cycle scolaire. Dans la population féminine scolarisable seulement 29,7 % des filles sont scolarisées. Avec un rapport de féminité de 68,6 filles pour 100 garçons, les filles fréquentent moins l'école que les garçons.

Le tableau 2.14 révèle une disparité dans la scolarisation tant par milieu de résidence que par sexe. En effet, si en ville, on dénombre plus de 40 % des filles qui sont à l'école (41,4 % à Abidjan et 40,3 % dans les autres villes) la situation des filles de la campagne n'est pas reluisante. Moins de 20 % d'entre elles sont à l'école (19,5 %). Comparées aux garçons, les filles sont sous représentées dans tous les milieux de résidence avec une situation meilleure à Abidjan où 80,9 filles pour 100 garçons sont à l'école. Tandis que dans les autres villes et en milieu rural, moins de 65 filles pour 100 garçons fréquentent encore l'école.

Tableau 2.14 : Répartition de la population scolaire par milieu de résidence selon le sexe

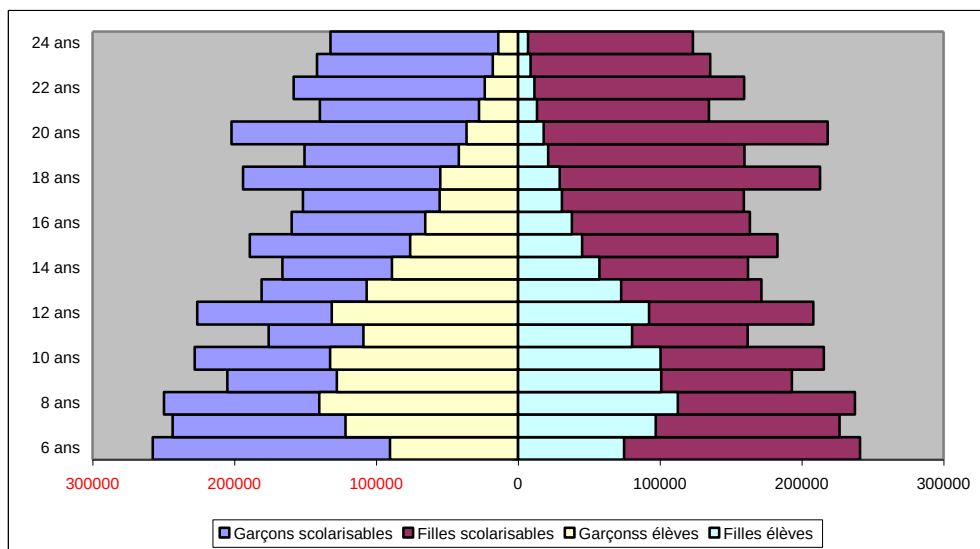
MILIEU DE RESIDENCE	GARCONS SCOLARISES		FILLES SCOLARISEES		R.F
	Effectif	%	Effectif	%	
Abidjan	381 902	60,1	308 891	41,4	80,9
Autres villes	565 188	58,3	367 006	40,3	64,9
Ens. Urbain	947 090	59,0	675 897	40,8	71,4
Rural	551 110	28,3	352 270	19,5	63,9
Ensemble C.I	1 498 200	42,2	1 028 167	29,7	68,6

La pyramide de la population scolaire (graphique 2.3) présente une allure régulière, avec néanmoins, des répulsions légères à certains âges.

La superposition des deux pyramides révèle que dans l'ensemble, moins de la moitié des personnes scolarisables ne sont pas scolarisées ou ont quitté le système scolaire.

Par sexe, on note que les filles sont moins scolarisées que les garçons et ce, à tous les âges. Aussi, au fur et à mesure que l'âge augmente, les effectifs de filles décroissent plus vite que ceux des garçons. Cette décroissance est plus rapide après 12 ans. A cet âge la fille est pubère, elle serait destinée à jouer d'autres rôles que d'être à l'école.

Graphique 2.3 : Pyramide des âges superposées de la population scolarisable et scolaire (Effectifs)



L'analyse de la population féminine scolarisée répartie par cycle d'étude (tableau 2.15) révèle que à tous les niveaux ou cycles de l'enseignement, les filles sont faiblement scolarisées. La déperdition scolaire s'accroît avec la progression dans les cycles. Ainsi, les proportions de filles diminuent avec l'augmentation du niveau. De 69,6 % au primaire, seulement 3 % des filles sont dans le supérieur et 18,7 % et 8,7 % respectivement pour le secondaire premier et deuxième cycle. Cette situation dénote d'une décroissance très accentuée des proportions d'un cycle à l'autre et qui résulterait d'un taux de déperdition très élevé chez les filles.

Par comparaison aux garçons, au primaire, le rapport de masculinité s'établit à 76,9 filles pour 100 garçons. Cette différence va s'accroître avec le niveau pour se situer à 45,6 filles pour 100 garçons dans le supérieur. Les écarts entre garçons et filles bien qu'importants dans le primaire, sont particulièrement accentués dans les cycles secondaires et supérieur. Cet état de faits traduit la sous féminisation des populations scolaires et ce, quel que soit le milieu de résidence.

Les rapports de féminité, bien qu'en faveur des garçons, sont plus élevés à Abidjan, avec 92,6 filles au primaire et 65,5 filles au supérieur pour 100 garçons, qu'ailleurs ; et les plus faibles sont observés en milieu rural où ils varient de 65,5 filles au primaire à 33,5 filles au supérieur pour 100 garçons. Les autres villes occupent quant à elles une position intermédiaire.

Tableau 2.15 : Répartition des filles scolarisées par cycle et milieu de résidence

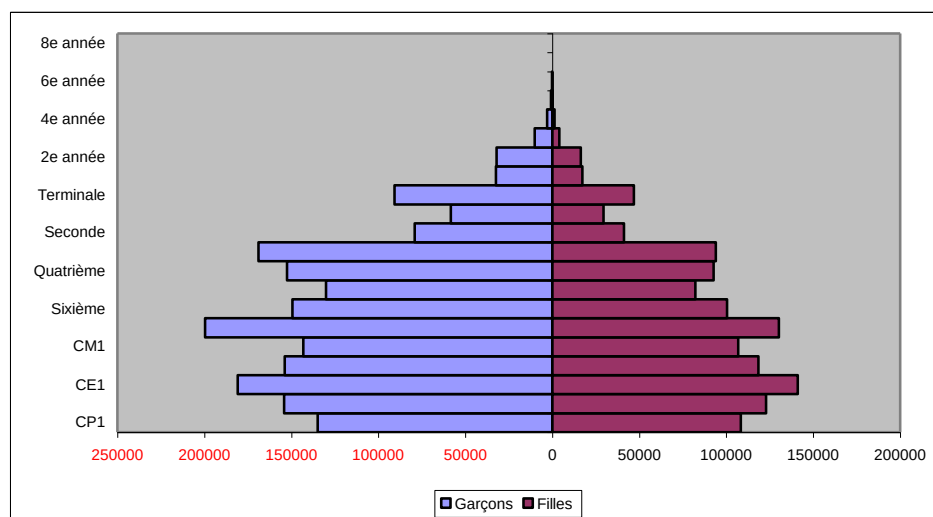
	Abidjan	Autres villes	Ensemble urbain	Rural	Ensemble C.I
Primaire					
Effectif filles	166.093	225.325	391.418	336.587	627.491
Proportion	53,8	61,4	57,9	95,6	69,6
Rapport Féminité	92,6	82,5	86,5	65,5	76,9
Secondaire 1					
Effectif filles	73875	100011	173886	11264	168359
Proportion	23,9	27,3	25,7	3,2	18,7
Rapport Féminité	83,6	53,3	63,0	45,1	61,6
Secondaire 2					
Effectif filles	43.860	37.175	81.035	3.929	78.109
Proportion	14,2	10,1	12,0	1,1	8,7
Rapport Féminité	68,7	40,3	51,9	36,4	50,5
Supérieur					
Effectif filles	25.063	4.495	29.558	490	27.228
Proportion	8,1	1,2	4,4	0,1	3,0
Rapport Féminité	49,8	36,4	47,2	33,5	45,6
Ensemble					
Effectif filles	308.891	367.006	675.897	352.270	901.187
Proportion	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rapport Féminité	80,9	64,9	71,4	63,9	69,1

La répartition de la population scolaire par année d'étude est représentée par la pyramide scolaire (graphique 2.4).

Cette pyramide met en relief les disproportions entre les effectifs des différentes années d'enseignement et entre les sexes. En effet, on peut observer qu'à certains niveaux, qui correspondent à la fin des cycles (les classes de CM2 pour le primaire, troisième pour le secondaire premier cycle et la terminale pour le second cycle) – à l'exception de la classe de CE1 – les effectifs sont plus importants. Cette situation est visualisée par le tableau 2.15 où le passage d'un cycle à l'autre semble très sélectif aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, mais plus criard en campagne. Ce phénomène pourrait être imputable au rendement du système éducatif ou à la politique en matière d'éducation en Côte d'Ivoire qui semble très sélectif.

Cette situation peut se justifier par le fait que l'entrée dans le système éducatif est moins évidente chez les filles sur qui pèsent des préjugés traditionnels qui n'autorisent pas qu'elles aillent à l'école. Et lorsqu'elles entrent dans le système éducatif, elles le quittent généralement en plus grand nombre et plus tôt que les garçons et ce, pour diverses raisons : économiques (elles sont moins rentables que les garçons), sociales (intervention de grossesse précoce, contraintes des parents pour le mariage précoce, pour aider aux travaux familiaux et pour s'occuper des petits frères et sœurs).

Graphique 2.4 : Pyramide scolaire par année d'étude



L'éducation nettement moins bonne des filles est, selon OPPONG C. (1988), à la fois une cause et une conséquence de leur statut socio-économique, de leur mariage précoce et de leur forte fécondité. Et elle poursuit que, non seulement les filles sortent de l'école plus rapidement que les garçons, ce qui est déjà une discrimination, mais le plus souvent elles doivent ensuite rester à la maison pour prendre soin de leur frères et sœurs plus jeunes, pour aider aux travaux domestiques, agricoles ou commerciaux.

On observe (tableau 2.16) que, quel que soit le milieu de résidence le taux brut de scolarisation des filles est plus faible.

Pour les cycles d'enseignement retenus, on note une décroissance des taux d'un cycle à l'autre tant en ville qu'en campagne. Ainsi, de 57,1 % au primaire, le taux brut de scolarisation s'établit à 25,7 % au secondaire premier cycle. Par milieu de résidence, la situation est similaire.

Néanmoins, il se dégage un écart important entre le milieu urbain et le milieu rural dont Abidjan concentre les meilleurs taux. En effet, au niveau primaire le taux brut de scolarisation d'Abidjan qui est de 79,9 % passe à 75,7 % en ensemble urbain et à 44,4 % en milieu rural. La tendance observée au niveau primaire est la même pour le niveau secondaire premier cycle avec des taux plus faibles qui tombent à 3,3 % en milieu rural contre 44,3 % pour l'ensemble urbain.

La situation des filles n'est pas plus reluisante, bien au contraire. En effet, les rapports de féminité, déjà en défaveur des filles au niveau primaire et qui décroissent d'Abidjan au milieu rural, s'affaiblissent dans la progression vers le niveau secondaire. Ainsi, de 80,3 filles pour 100 garçons, le rapport de féminité passe à 64,9 filles pour 100 garçons au niveau secondaire. Par milieu de résidence, Abidjan enregistre les rapports de féminité les plus élevés tant au niveau primaire qu'au niveau secondaire, soit : 84,9 filles et 61,9 filles pour 100 garçons respectivement, au niveau primaire et au niveau secondaire. Tandis que le milieu rural présente les rapports de féminité les plus faibles avec 73,9 filles pour 100 garçons niveau primaire et 53,2 filles pour 100 garçons au niveau secondaire.

Tableau 2.16 : Taux brut (%) de scolarisation par cycle et milieu de résidence

	ABIDJAN	ENSEMBLE URBAIN	RURAL	ENSEMBLE C.I
PRIMAIRE				
TBS garçons	94,1	89,7	60,1	71,1
TBS filles	79,9	75,7	44,4	57,1
Rapport Féminité	84,9	84,4	73,9	80,3
SECONDAIRE 1				
TBS garçons	71,1	75,2	6,2	39,6
TBS filles	44	44,3	3,3	25,7
Rapport Féminité	61,9	58,9	53,2	64,9

L'importance de la scolarisation à Abidjan, en particulier et dans l'ensemble urbain, en général, se justifierait par le niveau de concentration des équipements socio-économique qui contribue à favoriser l'instruction de par leur accessibilité. Aussi, dès le développement de la scolarisation, ce sont les villes qui ont bénéficié, les premières des infrastructures. L'équipement des villages en infrastructures scolaires est plus récent, en particulier les écoles secondaires n'y ont fait leur apparition qu'au début des années 80, avec le développement communal. Situation qui justifie des taux brut de scolarisation au secondaire très faibles.

Quant à la situation des filles, leur niveau de scolarisation plus élevé à Abidjan, résulterait du statut urbain de cette ville et encore plus, de métropole la plus importante du pays qui concentre toute sorte d'infrastructures scolaires qui contribuent de ce fait à la scolarisation massive des enfants sans distinction de sexe. Aussi, l'on est sans ignorer que sa position favorise une intense migration de populations scolaires. De plus, Abidjan bénéficie de la concentration de diverses populations qui au contact de la modernisation et par le brassage, perdent leurs habitudes traditionnelles, ce qui favorisent un comportement de suivisme ainsi que le changement de mentalité.

2.2.2- Abandons scolaires

L'abandon scolaire concerne les personnes qui quittent le cycle avant de l'avoir achevé. Dans le système éducatif ivoirien, l'analyse statistique menée, par la Direction de la planification de l'évaluation et des statistiques du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation de Base, révèle que le taux moyen d'abandon au premier cycle sans la classe de troisième (3^{ème}) est de 8,3 % au plan national en 1994-1995. En incluant la classe de troisième (3^{ème}), niveau pour lequel le taux d'abandon est estimé à 31,5 %, le taux moyen s'établit à 14,1 %, chiffre excessif qui renvoie à un nombre élevé d'abandons entre le cycle primaire et le cycle secondaire, et à une faible rentabilité du système scolaire.

Dans le cadre de notre analyse, dans la mesure où les données dont nous disposons ne sont pas liées à une cohorte, nous allons approcher le phénomène à partir des filles âgées de 6-14 ans, tranche d'âge pour laquelle la scolarisation est obligatoire. Ainsi, les filles de cette tranche d'âge qui auraient quitté l'école seront considérées comme l'ayant abandonné.

Les filles âgées de 6-14 ans ayant quitté l'école représentent 11,2 % des filles instruites du même groupe d'âge. Le niveau d'instruction le plus élevé atteint est la classe de 3^{ème}. Par cycle d'étude, on relève un taux d'abandon de 10,7 % au cycle primaire et 4,4 % au secondaire.

L'analyse du tableau 2.17 révèle qu'avec l'augmentation de l'âge, les taux d'abandon deviennent plus importants quel que soit le cycle. Au cycle primaire, on enregistre un taux

d'abandon de moins de 6 % avant 10 ans. C'est à partir de 12 ans que les taux deviennent plus importants et ce, quel que soit le cycle. Néanmoins, les filles qui ont passé le cycle primaire abandonnent moins, d'où des taux plus faibles au secondaire.

Avec les rapports de féminité, on note que quel que soit le cycle, les filles abandonnent moins que les garçons avant 11 ans. C'est à partir de cet âge que leurs effectifs s'accroissent plus vite que ceux des garçons. Phénomène qui confirme les perturbations négatives notées dans le cursus scolaire des filles lorsqu'elles atteignent l'âge de la puberté qui se situe à 10-12 ans.

Tableau 2.17 : Taux d'abandon féminin par âge selon le cycle

Age	Primaire			Secondaire			Ensemble		
	Effectif	Taux	R.F	Effectif	Taux	R.F	Effectif	Taux	R.F
6 ans	3.989	5,1	82,3	-	-	-	3.989	5,1	82,3
7 ans	4.259	4,2	86,6	-	-	-	4.259	4,2	86,6
8 ans	5.056	4,3	88,4	-	-	-	5.056	4,3	88,4
9 ans	5.093	4,8	89,9	-	-	-	5.093	4,8	89,9
10 ans	7.484	7,0	93,4	64	4,4	77,1	7.548	7,0	93,2
11 ans	7.804	9,5	100,6	164	2,7	70,7	7.968	9,0	99,7
12 ans	14.121	15,5	105,0	650	4,1	80,4	14.771	13,8	103,6
13 ans	15.965	24,4	121,9	928	3,8	88,4	16.893	18,8	119,4
14 ans	21.618	45,0	130,2	1713	5,3	92,0	23.331	29,0	126,3
TOTAL	85.389	10,7	106,6	3.519	4,4	87,2	88.908	10,1	105,7

Mais OPPONG C. (1988), justifie ce phénomène par la survenue de grossesses non désirées et hors mariage ou par l'entrée en union. L'union précoce constitue une pratique, qui bien qu'en net recul, persiste. En effet, 0,9 % des filles âgées de 12-14 ans qui ont quitté l'école sont épouses de chef de ménage.

Les taux d'abandon qui croissent avec l'âge des filles, interpellent les pouvoirs publics sur les efforts qui restent à accomplir pour remédier au caractère trop sélectif, voire exclusif du système éducatif. Ils doivent faire en sorte que, le plus grand nombre de ceux qui y sont déjà n'abandonnent prématurément.

Le tableau 2.18 présente les taux d'abandon par milieu de résidence et révèle que la majorité des filles en état d'abandon scolaire, tous niveaux confondus se concentrent en milieu urbain où 150,2 filles pour 100 garçons abandonnent leur scolarité. En effet, les taux d'abandon en milieu urbain bien que plus faibles que ceux du milieu rural, concernent plus les filles que les garçons. Situation mise en exergue par les rapports de féminité. Et c'est à Abidjan que le phénomène est flagrant. Cet état de faits se justifierait par la faiblesse des taux de scolarisation en campagne d'où viennent les filles déscolarisées pour peupler les villes, mais aussi des couches pauvres qui résident dans les quartiers périphériques ou spontanés des grandes villes. Ces dernières s'occupent à diverses activités dont celles du secteur informel.

Tableau 2.18 : Taux d'abandon féminin par milieu de résidence

Milieu de résidence	Taux	R.F
Abidjan	7,6	184,2
Autres villes	6,5	126,9
Ensemble urbain	7,0	150,2
Rural	10,8	78,3
Ensemble C.I	9,5	106,6

En dehors de ces personnes qui sortent plus tôt que prévu du système scolaire, il existe une autre catégorie de personnes qui n'ont jamais eu la chance d'y accéder, si l'on considère que l'éducation de la femme est la base de la promotion et de l'amélioration de sa condition.

2.2.3- Situation des filles non instruites

Cette section concerne les individus qui n'ont jamais fréquenté l'école. Dans la population féminine scolarisable, 55,1 % des filles sont concernées. Aussi, 125,6 filles pour 100 garçons sont touchées par ce phénomène.

Répartis par âge, les taux de non instruction des filles ont une évolution décroissante avec l'augmentation de l'âge jusqu'à 9 ans. De cet âge jusqu'à 14 ans, on observe une évolution des taux en dent de scie, mais qui se maintiennent en dessous de 50 %. A partir de 15 ans, bien qu'évoluant toujours en dents de scie, les taux sont plus élevés, excédant 50 %.

Le manque d'instruction affecte davantage les filles que les garçons et ce, à tous les âges. Avec un écart moindre aux jeunes âges, l'écart se creuse et devient plus important. D'un point d'équilibre à 6 ans, avec 100,1 filles pour 100 garçons, le rapport de féminité s'établit à 129 filles pour 100 garçons à 10-14 ans. De 16 à 24 ans, les rapports de féminité sont plus élevés en faveur des filles.

Le point d'équilibre atteint à 6 ans entre garçons et filles traduirait l'effort consenti par l'Etat et les organisations diverses pour accorder une égalité de chance aux enfants dans l'instruction, afin de ramener les taux de scolarisation des filles au niveau de celui des garçons.

Tableau 2.19 : Taux par sexe et âge des personnes non instruites âgées de 6-24 ans (%)

Age	Masculin		Féminin		Rapport de féminité
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	
6 ans	161 340	62,7	161 573	67,0	100,1
7 ans	116 375	47,8	124 664	55,0	107,1
8 ans	102 982	41,3	119 308	50,2	115,9
9 ans	71 282	34,8	86 647	44,9	121,6
6-9 ans	451 979	47,3	492 192	54,8	108,9
10 ans	87 068	38,2	107 003	49,6	122,9
11 ans	58 584	33,3	73 183	45,2	124,9
12 ans	79 953	35,3	100 452	48,3	125,6
13 ans	59 558	32,9	81 464	47,5	136,8
14 ans	58 376	35,1	81 028	50,0	138,8
10-14 ans	343 539	35,2	443 130	48,2	129,0
15 ans	84 781	44,8	105 159	57,5	124,0
16 ans	62 479	39,1	87 053	53,3	139,3
17 ans	61 555	40,6	89 538	56,3	145,5
18 ans	88 206	45,5	129 499	60,9	146,8
19 ans	63 518	42,2	92 216	57,8	145,2
15-19 ans	360 539	42,7	503 465	57,4	139,6
20-24 ans	364 450	47,1	471 478	61,2	129,4
TOTAL	1 520 507	42,8	1 910 265	55,1	125,6

Le tableau 2.20 révèle que c'est en milieu rural que le taux de filles non instruites est le plus élevé : 69,7 contre 39,7 % en ensemble urbain. A Abidjan, le taux s'établit à 35,1 %. Et paradoxalement c'est à Abidjan que le rapport de féminité est le plus élevé et en faveur des filles, 205,7 filles pour 100 garçons non instruites. Mais cet état de faits pourrait se justifier par l'arrivée massive des filles vers la grande ville pour rechercher un certain bien être soit par la voie des mariages ou pour trouver un emploi afin d'assurer leur avenir et subvenir aux besoins de leurs parents.

Tableau 2.20 : Taux des filles non instruites âgées de 6-24 ans (%) par milieu de résidence

Milieu de résidence	Femmes	Taux	RF
Abidjan	260 538	35,1	205,7
Autres villes	394 546	43,5	143,1
Ensemble urbain	655 083	39,7	162,8
Rural	1 255 182	69,7	111,9
Ensemble CI	1 910 265	55,1	125,4

La proportion élevée de filles non instruites dans la population scolarisable (55,1 %) pourrait se justifier par leur statut dans le ménage et la survie de leurs parents qui sont des variables déterminantes pour l'épanouissement complet d'un enfant.

Le tableau 2.21 présente le statut dans le ménage des filles non instruites. De ce tableau il ressort que, quel que soit le milieu de résidence, c'est le lien de parenté "fille" qui est le plus impliqué dans ce phénomène. Les proportions sont moins importantes en villes (ensemble urbain :

35,4 %) qu'en milieu rural (44,7 %). Les liens de parenté "autres parentes" et "épouses" constituent des liens tout aussi concernés en proportions non négligeables, soient respectivement pour 20,7 % et 19,0 %.

Le lien de parenté "autre parente" concentre une proportion plus importante en milieu urbain (22 %) qu'en milieu rural (20,1 %). Cette situation serait imputable au système de confiage et de tutorat très courant en ville du fait des liens de solidarité entre lignage et originaires de même village ou tribu.

Néanmoins, pour le lien de parenté "épouse" c'est en milieu rural que la proportion est plus importante : 19,8 % contre 17,5 % en milieu urbain. Force est tout de même de constater que la différence entre les deux milieux est infime.

Les autres liens de parenté représentent respectivement : sœurs : 3,1 % dont 3,7 % pour la zone urbaine et 2,7 % pour la zone rurale ; nièce : 6,4 % dont 8,1 % en ville et 5,5 % en campagne ; sans lien de parenté : 8,4 % dont 12 % en milieu urbain et 6,5 % en milieu rural. Quant au lien de parenté "chef de ménage", la concentration est la plus faible : 0,9 % dont 1,4% en villes et 0,7 % en campagne.

L'importance de certains liens de parenté en ville "autre parente", "nièce", "sans lien de parenté" peut se justifier, selon Thérèse LOCOH (1988), par les traditions lignagères, selon lesquelles un enfant ne dépend pas seulement de ses parents biologiques mais de l'ensemble du segment de lignage et qui favorisent la circulation des jeunes d'un ménage à l'autre.

Quant aux chefs de ménage, leur importance en ville pourrait se justifier par l'évolution des mœurs qui contribue à une certaine indépendance des femmes.

Tableau 2.21 : Statut dans le ménage des filles n'ayant jamais fréquenté l'école par milieu de résidence.

Milieu de résidence	Chef de ménage	Epouse	Fille	Sœur	Nièce	Autre parente	Sans lien	Ensemble	Effectif
Abidjan	1,4	18,8	28,3	4,0	9,4	22,4	15,8	100,0	260 368
Autres villes	1,4	16,6	40,1	3,4	7,3	21,7	9,5	100,0	393 925
Ens. Urbain	1,4	17,5	35,4	3,7	8,1	22,0	12,0	100,0	654 293
Rural	0,7	19,8	44,7	2,7	5,5	20,1	6,5	100,0	1 255 972
Ensemble CI	0,9	19,0	41,5	3,1	6,4	20,7	8,4	100,0	1 910 265
Effectif	17 903	363 229	792 938	58 364	121 811	396 300	159 720	1 910 265	

Il ressort de cette analyse que quel que soit le statut de l'enfant dans le ménage, la chance qu'ont les filles pour ne pas être scolarisées est à peu près la même. En effet, les filles qui vivent dans le ménage de leurs parents biologiques et qui représentent 41,5 % n'ont pas plus de chance que les autres d'être scolarisées. De ce point de vue, nous pensons que le statut dans le ménage ne saurait justifier la marginalisation scolaire des filles, Abidjan dans une certaine mesure, d'autres variables dont la survie des parents devraient être analysées.

En ce qui concerne la survie des parents de cette sous population, les données révèlent, que 18,4 % des filles âgées de 6-24 ans non instruites sont orphelines. Parmi elles, 4,1 % sont orphelines de mère, 11,2 % sont orphelines de père et 3,1 % sont orphelines de père et de mère.

Abidjan concentre la majorité des orphelines (21,6 %) et ce, quel que soit le type d'orphelin.

L'importance des orphelines à Abidjan pourrait être liée au réseau de confiage et à la recherche d'un emploi pour leur prise en charge. Abidjan étant la métropole où l'on pense trouver

les moyens de se forger un avenir radieux. Cette situation est liée au fait que la concentration des orphelines est moins importante en milieu rural, dans la mesure où les orphelines de ces milieux convergent vers le milieu urbain pour les raisons évoquées plus haut et qu'en majorité, elles pourraient se concentrer parmi les sœurs, nièces, autres parentes et sans lien de parenté.

L'analyse de la survie des parents révèle que parmi les marginalisées seules 18,4 % soit moins d'une fille sur cinq est orpheline. Ainsi, tout comme, le statut dans le ménage, la survie des parents ne justifie pas la marginalisation scolaire des filles.

La scolarisation constitue un facteur clef de changement social durable. Malheureusement tout le monde ne peut en bénéficier équitablement car l'école profite plus à d'autres selon le sexe ou le milieu de résidence. Dans tous les cas, les filles en bénéficient moins quel que soit leur lieu de résidence car, comme nous le révèle l'analyse, les filles sont moins nombreuses à l'école et la quittent en plus grand nombre.

De cette analyse, il est fait constat de discrimination à l'égard des filles en matière de scolarisation. Néanmoins, il y a lieu de reconnaître que cette situation connaît une évolution favorable ces dernières années compte tenu de la progression des taux de scolarisation. Pour y remédier, des moyens et des dispositions ont été pris par l'Etat et les organisations non gouvernementales qui n'ont pas lésiné sur les moyens pour accorder des chances égales à tous les enfants et particulièrement aux filles pour leur permettre de rattraper le retard cumulé par rapport aux garçons. Il reste que les résolutions prises dans les séminaires et colloques trouvent une traduction concrète sur le terrain.

Vue d'ensemble

La population féminine dans son ensemble est peu alphabétisée et peu instruite. Cet état concerne aussi bien les anciennes générations que les jeunes, tant en ville qu'en campagne où la situation se trouve accentuée.

Force est tout de même de reconnaître que des efforts ont été faits pour permettre à la femme d'acquérir des connaissances. Mais les pesanteurs culturelles, si ancrées dans les mentalités, ainsi que les difficultés d'infrastructures, surtout en milieu rural, rendent la scolarisation des filles très hypothétique ; de ce fait, elle reste encore le lot de quelques privilégiées.

CHAPITRE 3 : PARTICIPATION DES FEMMES À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'activité économique est un élément important de la vie d'une société et du processus économique d'un pays. Dans le processus économique, la main d'œuvre joue un double rôle : elle contribue à la production et est la principale source du revenu. Au niveau de la société, elle assure les moyens de subsistance du ménage. La contribution de la main d'œuvre, telle que mesurée dans les statistiques actuellement établies, tend à sous-estimer la contribution des femmes au processus économique, en raison de la définition de la production économique. Ainsi, dans certains pays, une proportion relativement importante de la main d'œuvre féminine est classée dans des catégories qui ne sont pas considérées comme des activités économiques. Pour y remédier, le travail a été défini par les statistiques internationales comme lié à l'activité économique qui est mesurée par le taux d'activité. Appréhendée à travers la production de biens et services, l'activité économique ne tient pas compte des tâches domestiques exercées par les femmes au foyer. Par conséquent, dans le cadre du RGPH-98, les définitions ont été révisées pour remédier à la sous-évaluation du travail des femmes. Toute femme qui exerce une activité rémunératrice sera donc considérée comme active et occupée.

Ainsi, tout individu âgé de 6 ans et plus sera soumis aux questions relatives à l'activité. Aussi, pour une bonne interprétation des indices calculés, il est important de définir les concepts utilisés.

Les données sur les activités économiques ont été collectées à partir des réponses fournies aux questions relatives aux variables ci-après : le type d'activité, la formation professionnelle, l'occupation principale, l'occupation secondaire, la situation dans l'occupation et la branche d'activité.

L'activité économique désigne selon les normes internationales², "l'activité de production de biens et services, effectuée par une personne quel que soit son statut professionnel (salarié, travailleur indépendant, travailleur familial non rémunéré, etc.)" La population active est constituée par "la partie de la population qui fournit les ressources de main d'œuvre nécessaires pour la production des biens et services économiques". Elle comprend les employeurs, les personnes travaillant à leur propre compte, les travailleurs familiaux non rémunérés et les salariés. Elle comprend également, les chômeurs.

Le **type d'activité** exprime la situation d'une personne par rapport à l'exercice de l'activité économique. Toute personne âgée de 6 ans et plus est classée en position d'activité ou en position d'inactivité. Sont considérées comme actives, les personnes occupées, les personnes qui ont perdu leur emploi et qui sont à la recherche d'un emploi et les personnes en quête d'un premier emploi. Les autres personnes sont considérées comme inactives (ménagères, étudiants ou élèves, retraités, rentiers, autres inactifs,...)

La **population active**, elle comprend :

- la *population active occupée*. Est occupée toute personne de 6 ans et plus qui déclare avoir effectué un emploi rémunéré ou non (en principale et/ou en secondaire) pendant une durée d'au moins 6 jours pendant les quatre semaines qui précèdent le passage de l'agent enquêteur.
- la *population active non occupée (chômeur)* qui est subdivisée en deux catégories :
 - *chômeur : qui a perdu son emploi* : toute personne âgée de 6 ans et plus ayant déjà travaillé, qui a perdu son emploi au moment du recensement et qui en cherche un autre ;

² Application des normes internationales aux données sur la population active fournies par les recensements". Etudes démographiques N°9, Nations Unies

- *chômeur en quête du premier emploi* : toute personne de 6 ans et plus qui n'a jamais travaillé et qui est à la recherche de son premier emploi ;

La **population inactive** se compose essentiellement des catégories suivantes :

- *ménagère* : c'est toute personne qui ne s'occupe exclusivement que des travaux ménagers et des enfants, et qui ne perçoit pas de contrepartie financière ;
- *étudiant-élève* : est étudiant ou élève toute personne qui fréquente régulièrement un établissement scolaire et qui n'exerce aucune activité économique ;
- *retraité* est une personne qui ne travaille plus et qui touche une pension de retraite ;
- *rentier* est une personne qui possède une fortune personnelle qui lui permet de vivre sans travailler ;
- *Autre inactif* : Cette catégorie inclut les vieillards, les invalides (personnes atteintes d'une infirmité mentale ou physique qui les empêche de travailler et tous ceux qui ne peuvent être classés ailleurs). Ceux qui travaillent malgré leur infirmité sont occupés.

L'**occupation actuelle** (ou la profession) d'un individu désigne la nature de l'emploi qu'il a déclaré exercer pendant la période de référence. Pendant cette période, il peut exercer plusieurs activités. Celle qui aura *occupé le plus son temps de travail*, sera considérée comme **occupation actuelle** et celle qui aura occupé en second son temps de travail pendant cette période sera considérée comme **activité secondaire**.

La **situation dans l'occupation** concerne le statut d'une personne par rapport à son emploi au moment du recensement. Ce statut peut être: "salarié", "employeur", "travailleur à la tâche", "indépendant", "aide familial" ou "apprenti". Ce découpage est également valable pour les chômeurs ayant exercé un emploi antérieurement.

La **branche d'activité** concerne l'activité de l'établissement ou de l'entreprise où travaille la personne recensée. La branche d'activité est définie par la nature des biens et services produits par cet établissement.

La formation professionnelle, par ce terme il faut entendre les résultats :

- De l'apprentissage qui se réfèrent à l'acquisition de connaissances professionnelles et au développement des compétences pratiques dans un contexte spécifié : stage professionnel de courte durée qui s'adresse à des travailleurs ou parfois à des non travailleurs. Il leur est délivré à la fin du stage, soit une attestation, soit un certificat ;
- D'une formation diplômante dans une structure de formation spécialisée qui se réfère à l'acquisition des connaissances professionnelles théoriques et pratiques conformes à un programme d'études bien spécifié, sanctionné par un diplôme de sortie reconnu comme tel par les pouvoirs publics.

Femmes et hommes travaillent mais leur travail diffère à bien des égards : nombre d'heures, type de travail, rémunération, durée de vie active et enfin responsabilités familiales, qui retombent en majeure partie sur les femmes.

3.1- Contribution des femmes à l'activité économique

Pour un volume de 6.248.134 personnes, la population active ivoirienne compte 2.320.625 femmes soit 37,1 % de cette population, pour un rapport de féminité de 59,1 femmes pour 100 hommes. Cette position traduit la moindre participation des femmes dans l'activité économique.

Plus de la moitié de la population active féminine (61,6 %) vit en milieu rural, 19,2 % à Abidjan, 19,2 % dans les "autres villes".

3.1.1- Activité des femmes selon l'âge

Avec un taux d'activité de 37,9 %, le taux brut d'activité des femmes est en croissance bien que largement en dessous de celui des hommes qui s'établit à 61,4 %. Quel que soit le sexe, c'est entre 25 et 54 ans (tableau 3.1 et graphique 3.1) que l'activité est maximale. Elle baisse avec l'âge pour les personnes âgées de 55 ans et plus. Néanmoins, elle reste importante quel que soit le sexe. Soit 5,1 % des femmes encore en activité après 60 ans. Age correspondant à la retraite, une (1) femmes sur vingt (20) continuent à travailler, ce qui pourrait traduire l'absence d'une certaine prise en charge des personnes âgées et aussi de l'accroissement du niveau de pauvreté des populations. Cette situation les oblige de ce fait à travailler jusqu'à la fin de leur vie, sans répit.

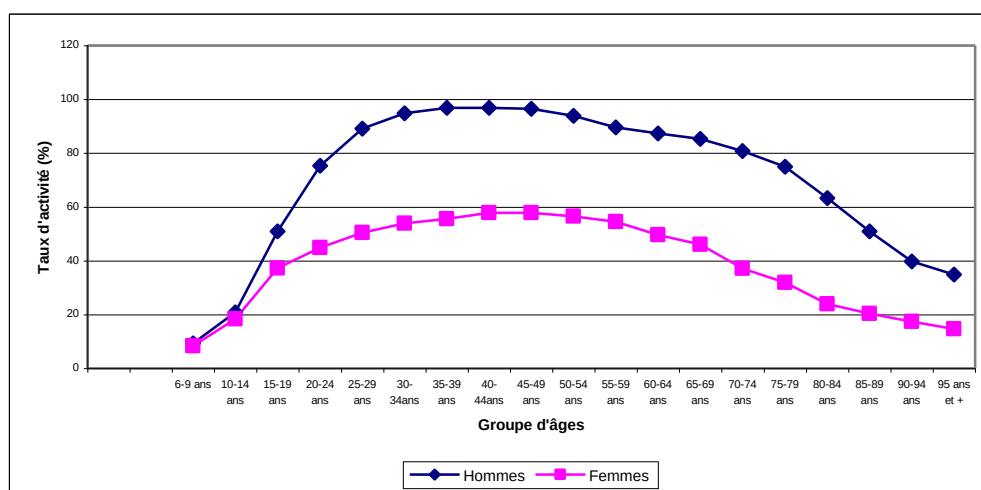
On peut remarquer tout de même que les femmes entrent plus précocement en activité que les hommes. Avec un âge moyen d'entrée en activité de 30,9 ans, dont 31,8 ans pour les ivoiriennes et 28 ans pour les étrangères, les étrangères entrent plus tôt en activité que les ivoiriennes.

Cet état de faits pourrait se justifier par la proportion importante des filles de moins de 15 ans qui sont actives dans la population étrangère. En effet, 12,2 % des filles étrangères de moins de 15 ans sont en activité contre 10% pour les ivoiriennes et 10,5 % pour l'ensemble des femmes. Néanmoins, on constate par rapport au RGPH-88 que cette proportion est en baisse car elle se situait à 14,1 %. Le groupe d'âge de 6-14 ans qui correspond à l'âge scolaire pourrait traduire que le niveau de scolarisation des filles s'est amélioré et que plus de filles sont scolarisées.

Tableau 3.1 : Taux d'activité par âge selon le milieu de résidence

Groupe d'âges	ABIDJAN		AUTRES VILLES		ENS. URBAIN		RURAL		ENS CI	
	Taux	rapport de féminité	Taux	rapport de féminité	Taux	rapport de féminité	Taux	rapport de féminité	Taux	rapport de féminité
6-9 ans	1,2	134,7	2,4	86,7	2,0	93,6	12,3	91,9	8,3	89,2
10-14 ans	11,1	154,8	11,0	102,5	11,1	116,4	25,5	85,8	18,3	87,9
15-19 ans	33,2	96,1	27,6	93,8	30,2	96,6	45,5	62,7	37,2	73,2
20-24 ans	42,4	71,4	38,8	62,6	40,7	67,1	48,8	54,3	44,8	59,5
25-29 ans	52,2	65,2	45,6	52,8	49,0	59,2	51,6	54,4	50,4	56,6
30-34ans	58,0	62,8	48,6	52,1	53,2	57,3	54,4	56,4	53,8	56,8
35-39 ans	60,0	62,7	50,1	52,4	54,6	57,1	56,3	57,6	55,6	57,4
40-44ans	61,2	63,8	51,4	53,8	55,8	58,3	59,3	60,6	57,8	59,7
45-49 ans	58,8	62,3	49,3	51,8	53,2	56,2	60,6	61,9	57,8	60,0
50-54 ans	51,2	58,5	45,7	50,6	47,7	53,5	60,7	62,6	56,4	60,2
55-59 ans	37,2	55,7	40,4	48,7	39,4	51,5	61,0	63,2	54,4	60,8
60-64 ans	27,7	51,0	34,6	43,6	32,5	46,0	56,3	59,5	49,6	56,8
65-69 ans	21,8	48,2	29,1	38,5	27,0	40,7	53,0	57,2	46,0	53,9
70-74 ans	15,4	37,8	22,2	32,5	20,3	33,6	43,1	49,2	37,1	46,0
75-79 ans	15,3	42,7	18,3	29,6	17,4	31,6	37,1	45,8	31,8	42,5
80-84 ans	18,1	51,9	14,6	30,3	15,7	35,2	27,2	38,9	24,0	37,9
85-89 ans	15,6	64,1	12,8	33,3	13,8	40,8	23,3	40,2	20,4	40,0
90-94 ans	20,4	60,1	14,4	40,2	17,0	48,7	17,5	41,4	17,3	43,6
95 ans +	20,2	68,1	12,4	39,3	15,2	49,2	14,3	38,6	14,6	41,8
TOTAL	36,1	62,8	29,7	59,2	32,6	61,1	42,2	62,1	37,9	61,7

Graphique 3.1 : Taux d'activité par âge selon le sexe



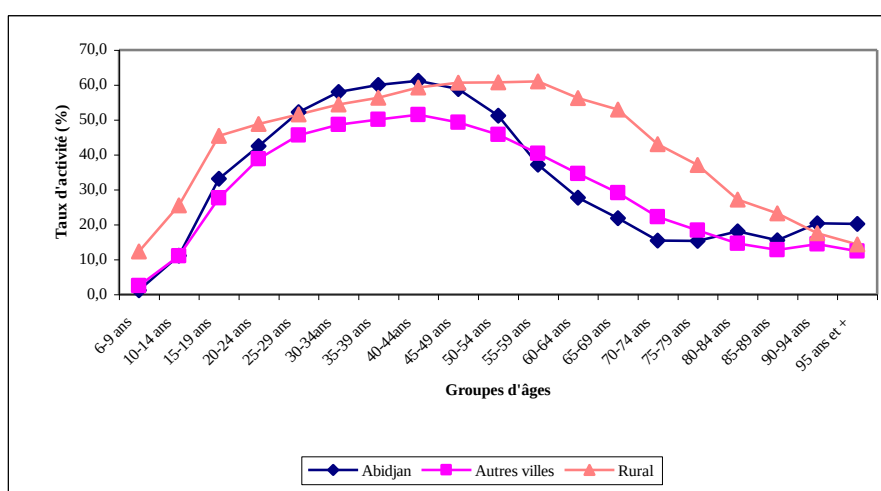
Le taux d'activité est plus élevé en milieu rural (42,2 %) qu'en zone urbaine (32,6 %). Cette position inférieure du milieu urbain par rapport à l'activité pourrait être imputable à la prépondérance du statut de ménagère en ville. Les activités exercées en milieu rural sont à haute capacité de main d'œuvre ou absorbent une main d'œuvre abondante, ce qui explique le taux élevé d'activité en milieu rural.

Avec l'âge, on peut remarquer, graphique 3.2 que les filles de moins de 15 ans entrent plus précocement en activité, et ce, quel que soit le milieu de résidence. Néanmoins, elles sont plus actives en milieu rural qu'en milieu urbain (Abidjan et autres villes). En milieu urbain, la situation de ces filles serait liée, selon KOUASSI Lucien (1997), au phénomène des "filles confiées ou de bonnes" qui les touche en majorité.

De tous les milieux de résidence, les taux d'activité croissent avec l'âge. Tandis que cette croissance des taux d'activité féminins s'étend de 6-9 ans à 45-49 ans à Abidjan et en autres villes, elle se maintient jusqu'à 55-59 ans en milieu rural. A partir de 50 ans, les taux d'activité des femmes décroissent rapidement en milieu urbain, tout en se maintenant à un niveau élevé jusqu'au delà de 60 ans, pour se situer à moins de 15 %. En milieu rural, c'est entre 54-59 ans que se situe le maximum de l'activité et la décroissance intervient à partir de 60 ans et est moins rapide qu'en milieu urbain. Bien que les taux d'activité soient plus faibles en milieu urbain, on note qu'à Abidjan, entre 25-44 ans, les taux sont plus importants qu'en milieu rural.

Cette évolution des taux d'activité féminins dans les différents milieu de résidence, pourrait se traduire par une compensation entre ces milieux concrétisée par le retour des migrants en milieu rural.

Graphique 3.2 : Taux d'activité des femmes par milieu de résidence



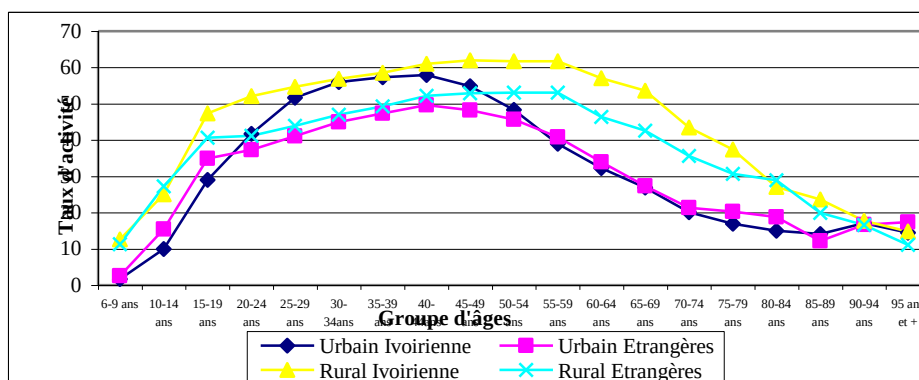
Les femmes ivoiriennes ont des taux d'activité supérieurs (37,9 %) à ceux des étrangères (34,6 %) et ce quel que soit le milieu de résidence. Dans l'ensemble, les ivoiriennes sont plus actives que les étrangères, mais aux âges élevés, à partir de 55 ans, les taux d'activité de ces dernières se confondent à ceux des ivoiriennes et sont mêmes supérieurs à certains âges. Par contre en milieu rural, rares sont les âges auxquels les taux se rejoignent.

La supériorité des taux d'activité des ivoiriennes se justifierait selon KOUASSI Lucien (1997) par les difficultés d'accès aux terres et aux emplois pour les étrangères.

Selon l'âge, l'entrée en activité est plus précoce chez les étrangères que chez les ivoiriennes (graphique 3.3).

L'âge d'intense activité varie selon le milieu de résidence et la nationalité. En effet, en milieu urbain l'âge d'activité maximale se situe à 25-49 ans pour les ivoiriennes et à 30-54 ans pour les étrangères. Tandis que en milieu rural, elle se situe à 35-59 ans pour les ivoiriennes et 30-59 ans pour les étrangères. Cette situation relèverait du type d'occupation de chaque groupe et de leur milieu de résidence.

Graphique 3.3 : Taux d'activité des femmes par nationalité et milieu de résidence



Qu'en est-il de l'activité féminine au niveau des régions ?

3.1.2- Activités des femmes dans les régions

Avec un taux d'activité national de 49,9 %, les femmes contribuent à l'activité économique avec un taux de 37,9 %. Ce taux, bien qu'en deçà des espérances, constitue un bond en avant pour les femmes ; quand l'on sait que depuis l'indépendance elles luttent pour apporter leur contribution au développement du pays et que leur niveau de participation économique ne cesse de croître.

L'observation des données du tableau 3.2 révèle que parmi les dix neuf (19) régions, neuf (9) se démarquent de la moyenne (37,9 %) et se situent au dessus. Ce sont : le Sud Comoé, le Haut Sassandra, les Savanes, les Lacs, le Zanzan, le Denguélé, Le N'zi Comoé, le Sud Bandama et le Worodougou. Les taux d'activité de ces régions varient de 38,2 % pour le Sud Comoé à 56,3 % pour le Zanzan. Ces régions correspondraient à des zones de forte émigration. En effet, selon Nations Unies (1992), en Afrique ce sont surtout les hommes qui migrent le plus. Dans ces conditions, les femmes qui restent sur place, après le départ de leur conjoint, doivent continuer seules à faire vivre le reste de la famille. Rares seraient celles à qui leurs époux envoient de l'argent.

Quant aux dix autres régions, leurs taux d'activité varient de 19,7 % pour le Moyen Cavally à 37,5 % pour la Vallée du Bandama. A ces régions correspondent pour la plupart les grandes villes du pays : Abidjan, Bouaké, Gagnoa, San Pedro, Man, etc. où les taux d'activité féminins sont faibles sans doute du fait, de la prépondérance des ménagères dans certaines localités urbaines.

Cette situation fait apparaître une intense activité féminine dans certaines régions quand d'autres sont encore à la traîne.

Tableau 3.2 : Taux d'activité des femmes par région et rapport de féminité

REGION	FEMININ	RAPPORT DE FEMINITE
LAGUNES	36,3	62,2

REGION	FEMININ	RAPPORT DE FEMINITE
HAUT SASSANDRA	41,2	64,8
SAVANES	42,6	61,8
VALLEE DU BANDAMA	37,5	69,8
MOYEN-COMOE	35,3	56,1
MONTAGNES	28,9	50,1
LACS	43,3	80,8
ZANZAN	56,3	85,5
BAS SASSANDRA	25,8	37,8
DENGUELE	42,7	64,9
N'ZI COMOE	53,8	94,6
MARAHOUÉ	32,4	52,0
SUD-COMOE	38,2	58,8
WORODOUGOU	50,2	70,0
SUD BANDAMA	47,8	73,8
AGNEBY	35,1	61,7
FROMAGER	36,8	60,4
MOYEN-CAVALLY	19,7	30,8
BAFING	30,7	48,9
ENSEMBLE C.I	37,9	61,7

3.1.3- Evolution des indicateurs d'activité féminine

La proportion de la population active féminine s'est accrue de 1975 à 1998 (tableau 3.3). Néanmoins entre 1975 et 1988, on remarque une baisse de deux points cinq : 28,5 % en 1975 et 26 % en 1988. Mais cette situation peut être imputable à la définition adoptée pour la collecte des données sur l'activité, comme souligné dans l'introduction au chapitre. Néanmoins, comme le souligne KOUASSI Lucien (1997), la conjoncture économique qui a entraîné la fermeture de plusieurs entreprises en difficultés et la restriction des embauches dans l'administration publique et privée peuvent aussi justifier la baisse de l'activité. En 1998, la proportion des femmes actives s'établit à 30,9 % avec un taux moyen d'accroissement annuel de 3,1 % dans la période 1975-1988 et 5 % pour la période 1988-1998.

L'expansion de la population active féminine constatée pourrait se justifier par les nombreuses politiques de sortie de crise économique initiées par les bailleurs de fonds par l'entremise des nombreuses ONGs qui ont vu le jour dans le courant des années 90, ainsi que par l'instauration des fonds d'aide aux femmes pour le développement.

On note (tableau 3.3) que la population féminine active connaît une croissance accélérée dans la période 1988-1998 avec un taux moyen d'accroissement annuel de 7,7 % pour Abidjan, 1,5 % pour les autres villes et 4,1 % pour le milieu rural. Cette situation montre que l'évolution de la population féminine active ne progresse pas au même rythme dans tous les milieux de résidence. Partout, le taux moyen d'accroissement annuel de la population féminine active est supérieur à celui de la population féminine qui se situe à 3,4 % dans la même période, à l'exception des autres villes où le taux est plus faible (1,5 %).

Par nationalité, 38,9 % des ivoiriennes sont actives quand 34,6 % des étrangères le sont. Ces proportions révèlent que les ivoiriennes sont un peu plus actives que les étrangères. Cette tendance a été démontrée dans les recensements précédents (tableau 3.3) où les taux d'activité des ivoiriennes sont plus élevés que ceux des étrangères. On note un relèvement important des taux d'activité sur

les dix dernières années et ce, quelle que soit la nationalité. Néanmoins, l'augmentation est plus importante chez les étrangères où elle est de 4,6 points contre 3,7 points pour les ivoiriennes.

L'analyse du tableau 3.3 révèle que quelle que soit la nationalité, les activités sont plus intenses chez les hommes que chez les femmes. Néanmoins, l'écart s'amointrit au fil des années. Situation qui dénoterait d'un accroissement de la participation à l'activité économique chez les femmes.

Tableau 3.3 : Les indicateurs d'activité féminine sur les trois recensements

Indicateurs	RGP 1975	RGPH 1988	RGPH 1998
Taux d'activité			
. Ivoiriennes	39,4	35,2	38,9
Rapport de féminité	-	56,6	68,5
. Etrangères	27,0	30,0	34,6
Rapport de féminité	-	37,5	47,1
Proportions d'actives	28,5	26,0	30,9
Taux d'accroissement		3,1	5,0
. Abidjan	-	-	7,7
. Urbain	-	7,2	1,5
. Rural	-	1,5	4,1
. Ens Côte d'Ivoire	-	2,7	5,0

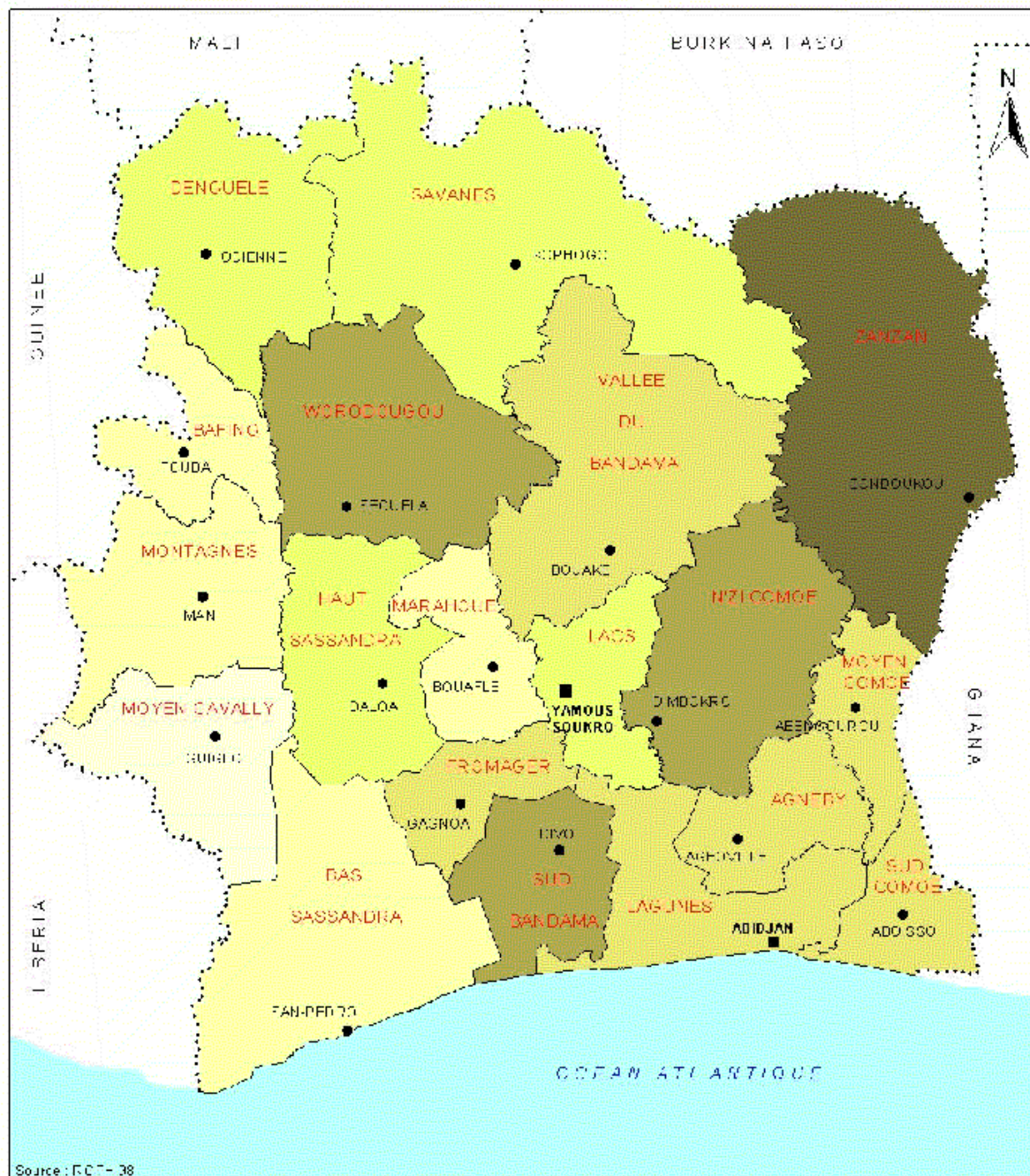
3.2- Dispositions des femmes à l'activité économique

Les économies en pays sous développés connaissent une participation active et intense des femmes dans tous les domaines de la production. Mais les femmes travaillent beaucoup à la maison. Outre les tâches ménagères non rémunérées, elles ont d'importantes activités économiques : cultures de subsistance, production de biens pour la vente, etc. Leur travail n'est pas précisément circonscrit ; à cause de son ampleur même et parce qu'il se confond avec la routine ménagère, il est difficile de le mesurer.

La proportion de la population active constituée par les femmes est en progrès croissant, néanmoins, leurs gains ne sont pas toujours proportionnels à la valeur de leur production. Aussi ont-elles moins facilement accès à la formation et au capital. Malgré tout, les femmes sont présentes dans le circuit économique. Ainsi 98,8 % des femmes actives sont occupées (tableau 3.4). Par milieu de résidence, les taux les plus élevés sont enregistrés en zone rurale soit 99,6 %. Les taux les plus faibles sont observés en milieu urbain, soit 97,7 % pour l'ensemble urbain. Abidjan enregistre le taux le plus faible avec 97,0 %. En comparaison avec les hommes, on observe que 71,6 femmes pour 100 hommes sont occupées ; par milieu de résidence le milieu urbain concentre plus de femmes occupées qu'en milieu rural, soit respectivement : 72,5 et 70,9 femmes pour 100 hommes.



TAUX D'ACTIVITE DE LA POPULATION FEMININE PAR REGION



Source : FCT - 38

- Capitale Politique
- Capitale Economique
- Chef-Lieu de Région

0 60 120 km

----- limite d'Etat
 ——— limite de Région
 1/1 000 000

Taux d'activité féminine en pourcentage (%)

[13 - 25]	[40 - 45]
[25 - 33]	[45 - 55]
[33 - 40]	[55 & plus]

Reproduction interdite

Réalisateur : Institut National de la Statistique, Tél (225) 20 21 40 36 Division Cartographie Tél (225) 20 21 52 10/20 21 51 67

Ed 1/01, Juin 2007

Tableau 3.4 : Taux d'occupation des femmes par milieu de résidence et rapport de féminité

Milieu de résidence	Taux d'occupation	Rapport de Féminité
Abidjan	97,0	72,0
Autres villes	98,5	72,9
Ensemble urbain	97,7	72,5
Rural	99,6	70,9
Ensemble Côte.d'Ivoire	97,7	71,6

3.2.1- Caractéristiques socio-démographiques des femmes à l'activité économique

La population active féminine occupée âgée de 15 ans ou plus se répartie à tous les groupes d'âges (tableau 3.5). Les taux d'occupation croissent au fur et à mesure que l'âge augmente pour atteindre 100 % à partir de 55-59 ans. Cette situation fait observer que la retraite reste le lot des privilégiées. Néanmoins, la majorité des femmes occupées (85,9 %) ont moins de 50 ans et l'âge moyen des femmes occupées se situe à 31,1 ans.

Les rapports de féminité, bien qu'en faveur des hommes, sont plus élevés aux jeunes âges, se situant au dessus de 50 femmes pour 100 hommes. A partir de 65-69 ans, les rapports de féminité se situent en dessous de 50 femmes pour 100 hommes. Cet état de faits traduirait que prendraient plus tôt leur retraite que les hommes ou qu'elles changeraient de catégorie en se classant parmi les ménagères.

Tableau 3.5 : des femmes par milieu de résidence et rapport de féminité

Groupes d'âges	Femmes occupées	Taux d'occupation	Rapport de féminité
15-19 ans	314 059	96,1	76,9
20-24 ans	331 957	96,0	60,4
25-29 ans	306 365	96,7	55,8
30-34 ans	274 244	98,2	56,0
35-39 ans	222 708	98,7	55,5
40-44 ans	172 987	99,0	54,3
45-49 ans	123 002	99,4	50,9
50-54 ans	97 558	99,6	55,5
55-59 ans	68 545	100,0	53,4
60-64 ans	53 796	100,0	52,8
65-69 ans	32 696	100,0	45,6
70-74 ans	17 636	100,0	39,8
75-79 ans	8 135	100,0	36,1
80 ans et +	7 082	100,0	42,9
Total	2 030 770	97,7	57,7

Le statut des femmes actives occupées dans les ménages est dans 44,6 % des cas "épouse" alors que 14,6 % d'entre elles sont "chef de ménage". Les autres statuts (fille, mère, autre parente et sans lien de parenté) restent minoritaires pour moins de 15 % des femmes actives occupées.

L'observation du tableau 3.6 révèle que quel que soit le statut des femmes dans le ménage, les taux d'occupation sont supérieurs à 90 %. Néanmoins, les chefs de ménage (98,7%) et les épouses (99,2 %) ont les taux d'occupation les plus importants. Cette situation révèle que l'occupation des femmes pourrait être liée au niveau de responsabilité familiale.

Tableau 3.6 : Répartition des femmes actives occupées et taux d'occupation selon le statut dans le ménage

Statut dans le ménage	Effectif	Taux
Chef de ménage	294 919	98,7
Epouse	902 683	99,2
Fille	257 707	94,4
Mère	28 042	99,9
Sœur	87 890	95,2
Nièce	56 015	93,0
Autre parente	277 994	96,9
Sans lien	118 644	97,4
Non déclarée	6 876	95,6
Total	2 030 770	97,7

Tout comme le statut dans le ménage, l'état matrimonial pourrait avoir une influence sur l'occupation de la femme.

Les femmes actives occupées sont en majorité en union³ avec 55,4 % de mariées, et ce quel que soit le type d'union : 37,8 % en union monogame et 17,6 % en union polygame et 8,7 % en union libre. Les autres femmes, hors union sont minoritaires avec 26,2 % de célibataires et 9,4 % en rupture d'union (divorcées et veuves).

L'analyse du tableau 3.7 révèle que les femmes en union monogame, en union polygame et en union rompue sont celles qui ont les taux d'occupation les plus élevés (supérieur à 99 %). Les taux d'occupation les plus faibles sont enregistrés chez les célibataires (93,9 %) et les femmes en union libre (97,5 %).

Le rapport de féminité est en faveur des femmes pour les personnes en union polygame et en union rompue pour lesquelles il se situe, respectivement à 102,6 femmes pour 100 hommes et 300,3 femmes pour 100 hommes.

Cette situation se justifierait par le niveau de responsabilité familiale des femmes, comme c'est le cas des femmes en union polygame et en union rompue.

³ Le concept "union" utilisée fait référence aux personnes en union libre et à celles en mariage (union monogame et polygame comprises. Voir chapitre 4).

Tableau 3.7 : Répartition des femmes actives occupées et taux d'occupation selon l'état matrimonial

Situation matrimoniale	Effectifs	Taux d'occupation	Rapport de féminité
Célibataire	531 916	93,9	37,4
Union libre	177 157	97,5	72,6
Union monogame	766 625	99,2	53,4
Union polygame	358 327	99,8	102,6
Union rompue	191 621	99,5	300,3
Non déclarée	3 124	-	-
Total	2 030 770	97,7	57,7

L'analyse des caractéristiques socio démographiques des femmes actives occupées révèle que l'exercice d'une activité pourrait être liée à la responsabilité familiale des femmes. Qu'en est-il de leurs caractéristiques socio-économiques.

3.2.2- Caractéristiques socio-économiques des femmes à l'activité économique

Le niveau de contribution des femmes à l'activité économique a connu une évolution importante du fait de la prise en compte des tâches qu'elles accomplissent et qui n'étaient, jusque là, pas prises en compte. Ainsi, le volume et la proportion des femmes qui exercent une activité économique a pris de l'ampleur. Pour être concurrentielles, les femmes se donnent les moyens d'accéder au marché de l'emploi et d'intégrer les différents secteurs d'activité en améliorant leur niveau d'instruction et de formation.

Les femmes actives occupées sont instruites à 26,7 %. Parmi elles, 15,6 % ont le niveau primaire, 7,3 % le niveau secondaire premier cycle, 2,1 % le niveau secondaire deuxième cycle et 1,7 % le niveau supérieur. La majorité des femmes occupées ne sont pas instruites (73,3 %). Néanmoins, cela ne les empêche pas d'exercer une activité économique, bien que cela pourrait constituer une entrave à leur accès à certains emplois, postes ou secteurs d'activité.

Les taux d'occupation (tableau 3.8) par niveau d'instruction révèlent que les femmes les plus instruites ont des taux d'occupation plus faibles. Comme on peut l'observer sur le tableau, le taux d'occupation le plus élevé est enregistré par les femmes sans niveau d'instruction (99,3 %), alors que le plus faible est détenu par celles de niveau supérieur (87,5 %). La décroissance des taux d'occupation avec l'élévation du niveau d'instruction s'expliquerait par le fait que les femmes les plus instruites sont plus jeunes et rechercheraient un emploi salarié qui n'est pas toujours disponible dans l'immédiat, ce qui les met dans la catégorie des personnes en quête de premier emploi. Tandis que les femmes sans niveau d'instruction ou moins instruites s'occupent à des activités où elles sont aides familiales ou indépendantes.

Le rapport de féminité bien qu'en faveur des hommes, est faible quel que soit le niveau d'instruction. Le rapport de féminité le plus faible est enregistré par le niveau secondaire deuxième cycle, quand le plus élevé l'est par les sans niveau d'instruction, soit respectivement 22,4 femmes pour 100 hommes et 66,7 femmes pour 100 hommes.

Tableau 3.8 : Répartition des femmes actives occupées et taux d'occupation selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Femmes occupées	Taux	Rapport de féminité
Sans niveau	1 492 611	99,3	66,7
Primaire	317 387	96,1	52,5
Secondaire 1	142 316	91,8	37,5
Secondaire 2	41 090	88,3	22,4
Supérieur	28 955	87,5	29,5
Non déclarée	8 411	-	-
TOTAL	2 030 770	97,7	57,7

Les femmes occupées ayant suivi une formation professionnelle sont évaluées à 67 333 femmes, soit 3,3 % des femmes occupées ; tandis que 96,7 % n'ont pas de formation professionnelle. L'on pourrait s'attendre à ce que cette situation soit un handicap pour les femmes dans l'exercice d'une activité économique.

Mais comme le montre le tableau 3.9, les femmes sans formation professionnelle ont le taux d'occupation le plus élevé (99,7 %). Le taux d'occupation le plus faible est enregistré par les femmes qui ont le BTS (83,3 %). Malgré ces faibles taux d'occupation enregistrés chez les diplômées de haut niveau, force est de reconnaître que l'absence de formation professionnelle constitue une entrave dans l'exercice de l'activité économique, principalement les activités exigeant un certain niveau de technicité, ainsi que les emplois salariés. En effet, lorsque la femme accède à l'emploi, la compétence lui est nécessaire pour soutenir la concurrence avec ses collègues.

Par spécialisation, on peut observer le faible niveau de représentation des femmes dans les formations de haut niveau : cadres moyen supérieur et cadres supérieurs et ingénieurs dont les rapports de féminité se situent respectivement à 23,6 femmes pour 100 hommes et 17,9 femmes pour 100 hommes ; ainsi que les formations qui exigeraient le déploiement d'une force physique : formation de corps habillé où on a 2,4 femmes pour 100 hommes, l'attestation et certificat qui inclut des formations comme ceux de chauffeurs, menuisiers, maçons, etc. ne rencontrent pas l'adhésion des femmes, d'où leur quasi absence : 6,2 femmes pour 100 hommes. Quant aux formations en BT (53,6 femmes pour 100 hommes), BTS (55 femmes pour 100 hommes) et certificat professionnel (71,3 femmes pour 100 hommes) on y remarque la présence des femmes, bien que leur niveau de représentation soit faible.

Tableau 3.9 : Répartition des femmes actives occupées selon la formation professionnelle

Formation professionnelle	Femmes occupées	Taux	Rapport de féminité
Attestation/certificat (QP)	6 817	90,0	6,2
Certif. aptitud prof (CAP)	16 513	89,3	71,3
BT	12 433	84,7	53,6
BTS	14 421	83,3	55,0
Cadres moyen supérieur	2 437	86,8	23,6
Diplôme enseignement	11 631	99,3	24,9
Cadres sup/ingénieurs	2 570	92,9	17,9
Formation corps habillé	511	98,6	2,4
Sans formation	1 963 437	99,7	61,4
TOTAL	2 030 770	97,7	57,7

Les femmes actives occupées, très peu instruites et encore moins formées constituent néanmoins une force de travail non négligeable. Qu'en est-il de leur situation dans l'occupation ?

La distribution des femmes actives occupées révèle qu'elles sont en majorité indépendantes (55,9 %) et aides familiales (31,3 %). Les emplois salariés bien que plus stables et plus sûrs que le travail indépendant sont difficilement accessibles aux femmes compte tenu d'un certain nombre de facteurs. En effet, la proportion des salariées (8,6 %) révèle leur moindre qualification tant en instruction qu'en formation professionnelle. Dans la mesure où l'organisation coopérative est récente et très peu développée, les femmes y sont moins représentées (0,3 %). Comme la coopérative, l'apprentissage constitue un phénomène récent ; ainsi seules 2,4 % des femmes y sont rencontrées. Les autres situations, que sont le travail à la tâche (0,8 %) et employeur (0,7 %) sont faiblement représentées. La situation d'employeur exige un certain nombre d'atouts que possèdent peu de femmes compte tenu de leur faible niveau d'instruction et de formation ainsi que de leur faible accès au moyen de production (crédit, terre, etc.).

L'analyse des taux d'occupation révèle que, quelle que soit la situation dans l'occupation les taux sont supérieurs ou égaux à 99 %. Et ces taux sont encore plus importants pour les indépendantes et aides familiales pour qui ils sont à 99,9 %.

La situation d'aide familiale est favorable aux femmes avec un rapport de féminité de 113,2 femmes pour 100 hommes. Pour les autres situations les femmes sont sous représentées, sous représentation plus accentuées chez les employeurs avec 20,6 femmes pour 100 hommes.

Tableau 3.10 : Répartition des femmes actives occupées et taux d'occupation selon la situation dans l'occupation

Situation dans l'occupation	Femmes occupées	Taux	Rapport de féminité
Employeur	14 078	99,7	20,6
Salariée du publique	40 206	98,9	26,1
Salariée du privé	128 527	99,1	21,5
Travail à la tâche	14 994	99,7	21,7
Coopérative	5 841	99,7	20,6
Indépendante	1 094 197	99,9	59,4
Aide familiale	613 244	99,9	113,2
Apprentie	47 296	99,8	40,7
Non déclarée	72 387	-	-
Total	2 030 770	97,7	57,7

Une reconstitution des branches d'activité a abouti à la constitution de six branches d'activité : l'agriculture, l'industrie, les bâtiments et travaux publics, le commerce, le service et autres branches qui regroupe les branches d'activité mal définies et celles qui n'ont pu être classées.

La majorité des femmes actives occupées travaillent dans la branche agriculture qui regroupe l'agriculture et les activités liées à la pêche et à la chasse (49,3 %). Mais peu de femmes trouvent leur compte dans l'industrie (5,1 %), ainsi que dans le bâtiment et les travaux publics (0,1 %). Le commerce concentre 29,6 % des femmes et 9,2 % sont dans le service. Quant à la branche autre⁴, elle constitue une source d'emploi pour 5,2 % des femmes.

L'observation du tableau 3.11 révèle que toutes les branches d'activités ont des taux d'occupation élevés (supérieur à 99 %) à l'exception du bâtiment et les travaux publics où le taux d'occupation se situe à 97,9 %.

Par sexe, c'est la branche commerce qui est la plus féminisée avec un rapport de féminité de 185,1 femmes pour 100 hommes. Quant à la branche du bâtiment et les travaux publics, les femmes y sont quasi absentes soit 2,1 femmes pour 100 hommes. L'agriculture qui enregistre la proportion

⁴ Le secteur autre regroupe les professions insuffisamment renseignées, c'est le cas des personnes qui se déclarent stagiaires, employées, etc.

la plus importante de femmes leur est défavorable avec 50,3 femmes pour 100 hommes. Ce constat mettrait en exergue, la sous estimation de la participation des femmes aux activités économiques.

Tableau 3.11 : Répartition des femmes actives occupées selon le secteur d'activité

Branches d'activité	Femmes occupées	Taux d'occupation	Rapport de féminité
Agriculture	1 000 294	99,9	50,3
Industrie	103 481	99,6	39,0
Bâtiment/trav publ	1 713	97,9	2,1
Commerce	602 048	99,9	185,1
Service.	187 636	99,3	29,4
Autre branche	104 994	99,0	54,4
Non déclarée	30 604		
TOTAL	2 030 770	97,7	57,7

Avec des taux d'occupation de plus de 90 %, les femmes constituent une force économique non négligeable qu'il convient de former dans les normes pour leur permettre d'accéder à tous les secteurs d'activité et à tous les postes d'emploi afin de favoriser leur plein épanouissement et une intégration complète dans le milieu de l'emploi tant salarié que dans la création d'emplois.

3.3- Formation professionnelle des femmes

Les femmes occupées qui représentent 97,7 % de la population active féminine n'ont pas suivi, pour la majorité, de formation professionnelle. En effet, 3,3 % des femmes occupées, âgées de 15 ans et plus, ont bénéficié d'une formation professionnelle (tableau 3.11). Néanmoins, on peut remarquer que parmi les femmes non occupées on a une proportion de femmes formées plus élevée, soit 9,0 % pour les chômeurs et 8,8 % pour celles qui sont en quête de premier emploi.

Le milieu rural enregistre les proportions les plus faibles de femmes actives ayant suivi une formation professionnelle soit 0,4 % pour les occupées, 4,2 % pour les chômeurs et 3,3 % pour celles en quête de premier emploi. La formation professionnelle en milieu rural semble peu prise, sans doute, du fait de la prédominance de l'activité agricole qui exige peu ou pas de qualification. Par ailleurs, en milieu urbain, bien que peu de femmes aient eu une formation professionnelle, on dénombre 5,2 % des femmes occupées qui ont une qualification professionnelle, 9,5, % pour les chômeurs et 9,1 % pour la quête de premier emploi. La ville étant, par excellence, le lieu où l'on compte trouver le bien-être, toutes les populations y convergent et se donnent les moyens d'atteindre leur objectif premier qui est de trouver un emploi. Aussi les activités économiques urbaines exigent-elles un certain niveau de qualification. Pour arriver à leurs fins, les femmes des villes, surtout les jeunes générations, font l'effort d'acquérir des connaissances pour être compétitives sur le marché de l'emploi.

A ce propos, les hommes sont plus formés en quantité que les femmes. En effet, quels que soient le milieu de résidence et le type d'activité, les femmes sont sous représentées, sous représentation qui s'accroît en milieu rural avec des rapports de féminité plus faibles.

Tableau 3.11 : Répartition des actives (%) ayant une formation professionnelle selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Occupées	Rapport de féminité	Chômeurs	Rapport de féminité	Quête de 1 ^{er} emploi	Rapport de féminité
Abidjan	11,7	32,9	30,9	58,4	21,8	77,0
Autres villes	2,1	18,0	2,1	36,5	1,6	67,7
Ensemble urbain	5,2	26,9	9,5	53,2	9,1	75,8
Rural	0,4	11,1	4,2	16,9	3,3	41,2
Ensemble Cote d'Ivoire	2,8	24,5	9,0	48,7	8,8	74,4

Dans l'ensemble, les femmes ont un faible accès à la formation professionnelle. Cette situation pourrait constituer une entrave à leur insertion économique et surtout à l'accès à des postes de décision ou de responsabilité.

Parmi les femmes formées, l'analyse du tableau 3.12 révèle que seulement une femme sur dix occupée a une qualification professionnelle (10,1 %) et 24,5 % ont le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP). Le BT (Brevet de Technicien) est obtenu par 18,5 % des femmes occupées, le BTS (Brevet de Technicien Supérieur) par 21,4 %. On dénombre 17,3 % des occupées qui ont un diplôme d'enseignement. Seulement 3,6 % ont une formation de cadre moyen et 3,8 % pour les cadres supérieurs ou ingénieurs. La formation de corps habillés enregistre la proportion la plus infime avec 0,8 % femmes occupées.

Le rapport de féminité est largement en défaveur des femmes quel que soit la formation professionnelle et encore plus pour l'attestation/certificat et la formation de corps habillés où on dénombre respectivement : 6,2 et 2,4 femmes pour 100 hommes.

Les femmes non occupées que sont celles en chômage et en quête de premier emploi, enregistrent plus de femmes ayant suivi une formation professionnelle. Aussi, cette catégorie concentre-t-elle une proportion importante de femmes ayant de meilleurs niveaux de qualification par rapport aux femmes occupées, du moins pour certains niveaux dont le BT et le BTS.

Parmi les femmes en chômage ayant suivi une formation professionnelle : 7,5 % possèdent une qualification professionnelle (attestation/certificat), 28,5 % ont le CAP, 35,2 % le BT, 22,4 % le BTS. Le diplôme d'enseignement est obtenu par 1,7 % des femmes en chômage. Au niveau des cadres, on enregistre 2,8 % de cadres moyens et 1,7 % de cadres supérieurs et ingénieurs. La formation de corps habillés est quasi nulle avec 0,1 % des femmes en chômage.

Par opposition aux femmes occupées, l'écart entre hommes et femmes s'est amoindri et le rapport de féminité qui était de 28,5 femmes occupées et formées pour 100 hommes a doublé passant à 48,5 femmes pour 100 hommes. Cette situation est révélée par la formation professionnelle à l'exception de la formation des corps habillés dont le rapport de féminité est resté stationnaire.

Quant aux femmes en quête de premier emploi, 9,5 % possèdent une qualification professionnelle, 21,1 % sont nanties du CAP, quand 22,9 % ont le BT et 38,3 % le BTS. Pour le diplôme d'enseignement 0,7 % des femmes en quête de premier emploi le possèdent. S'agissant de la formation de cadres moyens, 4,9 % l'ont reçue et seulement 2,6 % ont eu une formation de cadres supérieurs et ingénieurs. La formation de corps habillés est nulle avec 0,1 % des femmes en quête de premier emploi.

L'écart entre les sexes s'est amoindri, la présence des femmes s'est accrue passant à 74,4 femmes pour 100 hommes.

Tableau 3.12 : Répartition des femmes ayant une formation professionnelle, par niveau de formation selon le type d'occupation

Formation professionnelle	OCCUPEES			CHOMEUR			QUETE 1ER EMPLOI		
	Effectifs	%	Rapport de féminité	Effectif	%	Rapport de féminité	Effectif	%	Rapport de féminité
Attestation/certificat (QP)	6 817	10,1	6,2	177	7,5	12,0	581	9,5	45,0
Certif. aptitud prof (CAP)	16 513	24,5	71,3	674	28,5	79,9	1 297	21,1	132,3
BT	12 433	18,5	53,6	834	35,2	72,4	1 405	22,9	92,7
BTS	14 421	21,4	55,0	530	22,4	70,5	2 351	38,3	69,8
Cadres moyen supérieur	2 437	3,6	23,6	67	2,8	31,6	302	4,9	42,6
Diplôme enseignement	11 631	17,3	24,9	41	1,7	27,7	41	0,7	73,2
Cadres sup/ingénieurs	2 570	3,8	17,9	40	1,7	26,5	157	2,6	51,0
Formation corps habillé	511	0,8	2,4	3	0,1	2,4	4	0,1	14,8
TOTAL	67 333	100,0	24,5	2366	100,0	48,7	6138	100,0	74,4

Il ressort de cette analyse que pour certains niveaux de qualification, les proportions de femmes en chômage ou en quête de premier emploi prédominent. Cette situation est plus visible au niveau BT, BTS et Cadres moyens où les proportions de femmes occupées sont à tous les niveaux inférieures à celles des femmes non occupées, qu'elles soient en chômage ou en quête de premier emploi. Cet état de faits se justifierait par la récession économique qui selon Nations Unies (1992) favorise le licenciement des femmes en premier lieu en cas de crise, comme c'est le cas depuis les années 80 et 90. Aussi en période de reprise sont-elles les dernières à être recrutées.

Pour ce qui concerne l'enseignement, la proportion bien qu'importante pour les occupées, est très faible chez les femmes en chômage et nulle chez celles en quête de premier emploi.

3.4- L'occupation des femmes

Les femmes s'activent à apporter leur contribution au développement. Pour ce faire, elles explorent tous les domaines de l'activité économique, malgré les embûches qui jonchent leurs chemins.

L'occupation qui se rapporte au type de travail effectué est diverse. Elle l'est encore plus pour les femmes qui, déjà handicapées par le manque d'instruction et de formation professionnelle, s'y adonnent comme elles le peuvent et s'insèrent dans les domaines les plus accessibles et porteurs pour elles.

Pendant la collecte des données, 268 occupations ont été répertoriées. Pour les besoins d'analyse, nous les avons regroupées pour constituer 12 groupes d'occupation (tableau 3.13).

3.4.1- L'activité des femmes selon la profession

De l'analyse du tableau 3.13, il ressort que dans tous les groupes d'occupation, les femmes sont présentes, bien qu'en proportion moindre que les hommes.

Néanmoins, dans le groupe du personnel commercial et vendeurs, elles se démarquent avec une proportion de 28,6 %. Cette catégorie enregistre 203,0 femmes pour 100 hommes, ce qui dénote d'une présence massive des femmes qui annihile celle des hommes.

En terme de spécialisation, cette catégorie professionnelle n'exige pas une qualification professionnelle et un niveau d'instruction élevé. Elle concentre pour la plupart des analphabètes qui sont de petits vendeurs de diverses marchandises ou aliments.

Le groupe des agriculteurs et ouvriers qualifiés dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et la chasse enregistre 54,9 % de femmes pour un rapport de féminité de 51,9 femmes pour 100 hommes. Cette catégorie qui concentre la majorité des femmes occupées reste tout de même masculine dans la mesure où on y rencontre environ une femme pour deux hommes.

Deux autres catégories dont celui des travailleurs spécialisés dans les services et l'artisanat d'art et de production concentrent une proportion non négligeable de femmes soit respectivement 5,4 % et 4,7 % avec un rapport de féminité de 93,3 et 58,6 femmes pour 100 hommes.

Dans les autres groupes d'occupation qui exigent un certain niveau de responsabilité et de technicité, on remarque une présence limitée des femmes avec des proportions faibles variant de 0,1 % pour les membres de l'exécutif et dirigeants à 2,0 % pour les professions intermédiaires scientifiques et techniques.

Tableau 3.13 : Répartition de la population occupées par occupation selon le sexe

GROUPE D'OCCUPATION	% hommes	% femmes	Rapport de féminité
Membres de l'exécutif et dirigeantes	0,4	0,1	15,8
Professions intellectuelles et scientifiques	1,2	0,5	21,0
Personnel des cultes	0,1	0,0	15,6
Professions intermédiaires scientifiques et techniques	3,3	1,9	32,9
Employées de type administratif	1,3	1,2	50,4
Personnel commercial et vendeuses	7,9	28,2	206,8
Travailleuses spécialisées dans les services	3,2	5,6	99,3
Artisanat d'art et de production	4,6	4,7	59,5
Ouvrières non agricoles	13,4	0,6	2,7
Agricultrices et ouvrières qualifiées dans L'agriculture, l'élevage et la pêche	59,2	52,4	51,1
Armée - police et sécurité	1,1	0,1	2,8
Professions non classées ailleurs	4,1	4,7	65,2
Total	100	100	57,7

On remarque une concentration des femmes dans certaines occupations selon le milieu de résidence. Ainsi, en ville on note la préférence des femmes pour les activités commerciales (Personnel commercial et vendeuses) qui les occupent à 52,5 %, les travailleuses dans les services représentent 12,5 %, l'artisanat d'art et de production les occupent à 10,4 % et l'agriculture à 12,0 %. En milieu rural, c'est l'agriculture qui occupent la majorité des femmes (82,3 %) puis suit les activités commerciales 13,4 %. A la différence de la ville, les activités de type membre de l'exécutif et dirigeants, ainsi que l'intellectuel ou celles qui exigeraient un certain niveau de technicité sont quasi absentes mais leur existence y est tout de même limitée, à des proportions variant de 0,3 % à 6,4 %.

A l'exception des activités commerciales qui sont à prédominance féminine quel que soit le milieu de résidence, les autres sont dominées par les hommes quand bien même les proportions de

femmes y sont importantes. C'est le cas de l'agriculture en milieu rural où on enregistre 53,4 femmes pour 100 hommes alors qu'elle concentre plus de 80 % des femmes.

Tableau 3.14 : Répartition de la population (%) occupée par groupe d'occupation selon le milieu de résidence

Groupe d'occupation	Abidjan ville			Ensemble urbain			Rural		
	Hommes	Femmes	R.F	Hommes	Femmes	R.F	Hommes	Femmes	R.F
Membres de l'exécutif et dirigeantes	1,5	0,5	18,0	1,0	0,3	15,7	0,1	0,0	15,5
Professions intellectuelles et scientifiques	3,8	1,8	28,7	3,1	1,2	21,2	0,1	0,0	14,9
Personnel des cultes	0,3	0,1	13,4	0,3	0,1	14,5	0,0	0,0	20,8
Professions intermédiaires scientifiques et techniques	7,4	6,1	48,7	6,4	4,5	39,8	1,5	0,3	13,2
Employées de type administratif	3,9	4,1	61,7	3,1	3,0	53,8	0,2	0,1	20,3
Personnel commercial et vendeuses	18,7	51,1	162,5	16,8	52,5	176,0	2,3	13,4	329,7
Travailleuses spécialisées dans les services	9,0	17,4	114,4	7,3	12,5	95,6	0,7	0,9	77,3
Artisanat d'art et de production	11,1	11,7	62,5	9,7	10,4	60,2	1,3	1,1	50,9
Ouvrières non agricoles	32,8	1,3	2,4	29,0	1,1	2,1	3,4	0,4	6,0
Agricultrices et ouvrières qualifiées dans l'agriculture, l'élevage et la pêche	4,4	3,7	49,2	16,8	12,0	40,3	88,4	82,3	53,4
Armée - police et sécurité	3,8	0,2	3,3	2,7	0,1	2,8	0,1	0,0	1,9
Professions non classées ailleurs	3,2	2,2	40,7	3,7	2,4	36,5	1,9	1,4	41,4
Total	100,0	100,0	59,5	100,0	100,0	56,3	100,0	100,0	57,3

A partir de données extérieures, nous analysons l'accès des femmes à un certain nombre de postes dits de décision ou à haute technicité (tableau 3.15).

Ainsi, sur un total de 1076 postes tant électifs que nominatifs répertoriés, on dénombre 64 femmes soit 5,9 % des postes. Néanmoins, l'historique de l'insertion des femmes aux postes de décision révèle que, jusqu'en 1975, les femmes étaient quasi-absentes dans la sphère de prise de décision, on dénombrait seulement trois femmes députées en 1965. C'est à partir de 1976 que la Côte d'Ivoire aura la première femme ministre. A partir de 1986, des structures jusque là fermées aux femmes vont les accueillir. C'est le cas de l'armée ; la police en 1990 et la gendarmerie en 1995.

Avec cette volonté manifeste d'intégration des femmes, la situation des femmes dans la sphère de décision va connaître une évolution importante. En 1985, le gouvernement comptait 7 % de femmes, 6 % pour l'Assemblée Nationale, 11 % pour le Conseil Economique et Social et 3 % à la Mairie. En 1999-2000, l'analyse du tableau 3.15 révèle une situation meilleure dans l'ensemble bien que pas reluisante. En effet, avec une moyenne de trois femmes Ministres dans les gouvernements précédents, l'avènement de la deuxième République en 2000 permet de passer le cap de trois ministres femmes pour passer à cinq puis à six. Les femmes députées passent à 19 et on enregistre une femme au poste de premier vice président de l'Assemblée Nationale. Pour les autres corps ou institutions, la situation n'est pas meilleure non plus, mais un progrès est tout de même amorcé.

Tableau 3.15 : Répartition des femmes aux postes de décision sur la période 1999-2001

Poste	% femmes
Députés	8,5
Maires	5,1
Syndicalistes	3,2
Conseil économique et social	10,8
Ministres	21,4
Préfets	1,7
Sous préfets	1,8
Ambassadeurs	14,3
Total	5,9

Source : Commission Nationale Electorale

Malgré cette limite des femmes à accéder à certains postes, elles restent tout de même présentes, dans la plupart des secteurs d'activité et ce, quelle que soit leur position.

3.4.2- Evolution socio-professionnelle et secteurs d'activité des femmes

L'activité féminine est caractérisée par une prédominance des activités agricoles. En effet, comme le montre le tableau 3.15, 56,6 % des femmes exercent dans le domaine agricole. Par rapport aux données de 1988, on remarque une baisse de cette activité qui passe de 63,7 % en 1988 à 56,6 % soit une baisse de 7,1 points. L'agriculture, comme dans la majorité des pays en développement, continue à absorber la majorité de la main d'œuvre féminine.

Le taux de participation des femmes aux activités minières est nul, tandis qu'on observe une tendance à la hausse des activités industrielles et commerciales qui passent respectivement de 0,9 % en 1988 à 2,5 % en 1998 et de 23,1 % en 1988 à 29 % en 1998. L'industrie, comme le montre les statistiques, crée très peu d'emplois pour les femmes. Les proportions bien qu'en progrès demeurent faibles d'un recensement à l'autre. Néanmoins, on constate une certaine évolution dans les emplois offerts par l'industrie du fait d'une certaine spécialisation des femmes dans ce domaine, bien que les proportions soient très faibles. A l'inverse, certaines activités perdent du terrain. En effet, les bâtiments et travaux publics sont en perte d'intensité passant de 0,2 % en 1988 à 0,1 % en 1998. De même, le secteur du service passe de 15,7 % en 1988 à 4,8 % en 1998. Cette baisse dans les activités de service pourrait se justifier par le transfert dans la catégorie non classées ailleurs pour éviter la concurrence avec les hommes ou par l'abandon de ce secteur d'activités pour se consacrer à un secteur plus porteur.

Quant au commerce, comme on pouvait s'y attendre, il est en progrès net passant de 23,1 % en 1988 à 29 % en 1998.

Le commerce constitue avec le service les catégories qui ont contribué à l'augmentation du taux d'activité des femmes dans les pays en voie de développement, selon Nations Unies (1992).

Les femmes constituent plus de la moitié de la main d'œuvre de ce secteur, alors qu'ailleurs, elles sont très peu représentées. La présence massive des femmes dans ce secteur pourrait se justifier par divers facteurs. Dans la mesure où les hommes occupent une place prédominante dans l'industrie, les femmes se voient forcées de se caser ailleurs. Les emplois de service et de commerce sont constitués par : les activités sociales, les emplois de bureau, la vente de marchandises diverses, la restauration, etc. Ces emplois qui semblent avoir une connotation plus féminine, sont jugés, à tort

ou à raison, correspondre au rôle traditionnel de la femme, selon Nations Unies (1992), qui ajoutent qu'il se pourrait que les possibilités d'emploi à temps partiel dans ces secteurs aient contribué à sa féminisation, mais il serait difficile d'établir si cela était une cause ou un effet.

Tableau 3.16 : Répartition des femmes occupées par secteur d'activité

Secteur d'activité	RGPH-88	RGPH-98
Agriculture	60,1	56,6
Mine	-	0,0
Industrie	0,9	2,5
Bâtiments et travaux publics	0,2	0,1
Commerce	23,1	29,0
Service	15,7	4,8
Non classés	0	7,0
Total	100	100

Dans ces activités, les femmes qui, comme nous l'avons observé, sont pour la plupart dans des secteurs bien définis, occupent une position dite "situation dans l'occupation" et qui se définit comme leur statut par rapport à l'emploi.

L'analyse du tableau 3.17 révèle que la situation des femmes dans l'occupation, bien que moins reluisante que celle de leurs homologues hommes, est en progrès constante. En effet, la proportion de femmes employeurs gagne 0,5 point. Les salariées passent de 7,2 % en 1988 à 8,3 %. Le gain au cours de cette période inter censitaire est moindre par rapport à la période 1975–1988 où la proportion a plus que doublée. Cette situation pourrait s'expliquer par la crise économique des années 80 et 90 caractérisée par les programmes d'ajustement structurel qui n'ont pas favorisé non seulement la création d'emplois nouveaux, mais ont aussi contribué aux licenciements massifs de personnel. Licenciements qui, quand ils ont lieu, mettent les femmes en position de faiblesse car étant les premières visées du fait de leur moindre qualification. Les femmes qui travaillent à leur propre compte, dites indépendantes, représentent 53,9 % en 1998. Cette catégorie connaît une ascension fulgurante. De 19,5 % en 1975, elle passe à 43,1 % en 1988.

Avec la crise économique des années 80, les femmes désavantagées par le marché de l'emploi salarié qui s'est fortement rétréci n'ont trouvé mieux que d'explorer le terrain de l'activité indépendante constituée par les services et le commerce, ce qui justifierait l'accroissement rapide de cette catégorie.

Comme pour les catégories précédentes, celle des apprenties est en croissance. La proportion est passée de 1,9 % en 1988 à 2,3 % soit un gain de 0,4 point. Vers le milieu des années 90, une politique d'apprentissage a été menée par certaines ONGs mais très vite, cette voie qui aurait pu être salutaire pour la spécialisation des jeunes déscolarisés a été abandonnée. N'empêche que les données révèlent une certaine dynamique de par les proportions observées.

Quant aux autres catégories que sont les travailleurs à la tâche et les aides familiales, leurs proportions décroissent rapidement d'une période inter censitaire à l'autre. En effet, ces catégories sont très peu porteuses et incertaines car peu rémunératrices. Ainsi, elles sont peu à peu délaissées au profit d'autres catégories plus rémunératrices.

La catégorie coopérative, jusque là absente de la collecte des données de recensement, fait son apparition. C'est une catégorie qui a été initiée il y a moins de cinq (5) ans et qui tend à s'insérer dans l'activité économique. Elle concerne 0,3 % des emplois. Elle occupe, certes, une

proportion encore infime des femmes mais pourrait occuper à l'avenir une situation meilleure et constituer ainsi une solution à l'emploi des femmes.

Tableau 3.17 : Répartition des femmes occupées selon la situation dans l'occupation

Situation dans l'occupation	RGP-75	RGPH-88	RGPH-98	Effectif 1998
Employeurs	-	0,2	0,7	14 078
Salariées	3,5	7,2	8,3	168 733
Travailleurs à la tâche	-	1,2	0,7	14 994
Indépendantes	19,5	43,1	53,9	1 094 197
Aides familiales	74,3	46	30,2	613 244
Coopérative	-	-	0,3	5 841
Apprenties	0,9	1,9	2,3	47 296
Non déclarées	1,8	0,3	3,6	72 387
Total	100,0	100,0	100,0	2 030 770

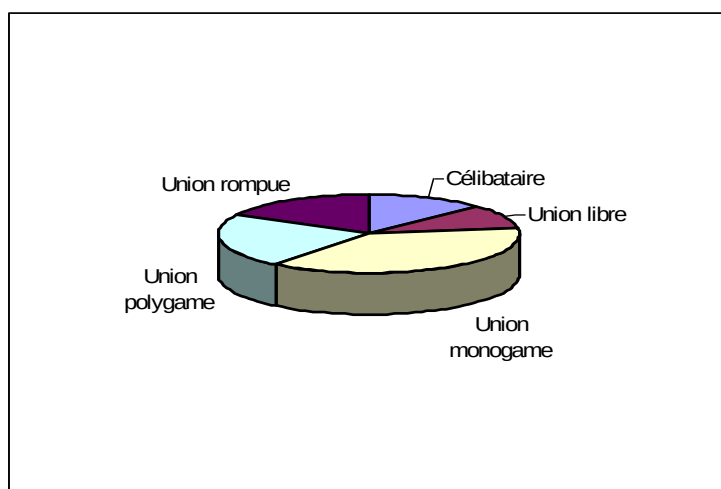
3.4.3- Activités secondaires des femmes

D'un volume de 91 540 femmes, les femmes occupées qui exercent une activité dite secondaire en dehors de leur occupation principale représentent 4,5 % de cette sous population. L'analyse de leur situation matrimoniale (tableau 3.18 et graphique 3.4) révèle que 69,8 % de ces femmes sont en union, dont 9,7 % en union libre, 37,8 % en union monogame et 22,1 % en union polygame. Néanmoins, une frange importante des femmes hors union, exerce aussi une activité secondaire. En effet, 12,9 % de ces femmes sont célibataires et 17,3 % sont veuves ou divorcées.

Tableau 3.18 : Répartition des femmes ayant une occupation secondaire selon la situation

Situation matrimoniale	Effectifs	Proportions
Célibataire	11 801	12,9
Union libre	8 879	9,7
Union monogame	34 642	37,8
Union polygame	20 257	22,1
Union rompue	15 863	17,3
Non déclaré	98	0,1
Total	91 540	100,0

Graphique 3.4 : Répartition des femmes ayant une occupation secondaire selon la situation matrimoniale



Par rapport au statut dans le ménage (tableau 3.19) celui d'épouse semble favorable à l'exercice d'une activité secondaire. Ainsi, 42,5 % des femmes ont le statut d'épouse et 28,1 % celui de chef de ménage. Cette position révèle que le niveau de responsabilité familiale pourrait conditionner l'exercice d'une activité secondaire.

Quant aux autres statuts, en dehors de "autre parente" où on dénombre 10,8 % des femmes, les statuts de fille, nièce, mère, sœur, et sans lien de parenté sont peu favorables à l'exercice d'une activité secondaire.

Tableau 3.19 : Répartition des femmes ayant une occupation secondaire selon le statut dans le ménage

Lien de parenté avec le CM	Effectif	Proportion
Chef de ménage	25746	28,1
Epouse	38940	42,5
Fille	7744	8,5
Mère	2340	2,6
Sœur	3209	3,5
Nièce	1334	1,5
Autre parente	9871	10,8
Sans lien	2169	2,4
Non déclaré	187	0,2
Total	91540	100,0

L'observation de la position dans l'emploi des femmes qui exercent une activité secondaire, révèle (tableau 3.20) que ce sont les indépendantes (60,0 %) et aides familiales (31,7 %) qui sont plus enclines à exercer une activité secondaire. En effet, ces catégories sont en général faiblement rémunérées, ce qui expliquerait leur taux élevé de participation à une activité secondaire.

Les catégories immédiates à ces dernières sont respectivement : les salariées (3,2 %) et les employeurs (1,6 %). Quant aux autres catégories, elles sont faiblement représentées dans l'exercice d'une activité secondaire.

Tableau 3.20 : Répartition des femmes ayant une occupation secondaire selon la situation dans l'occupation

Situation dans l'occupation	Effectif	Proportion
Employeur	1501	1,6
Salariée	2913	3,2
Coopérative	396	0,4
Indépendante	54965	60,0
Aide familiale	28987	31,7
Apprentie	477	0,5
Travail à la tâche	331	0,4
Non déclaré	1970	2,2
Total	91540	100,0

3.4.4- Travail des filles

L'analyse du travail des filles porte sur celles âgées de 6-14 ans dont l'activité économique bien que décriée, ne cesse de prendre de l'ampleur et devient inquiétante. Aussi, ce phénomène se présente-t-il sous de multiples formes d'exploitation qui appelle une réponse diversifiée selon l'UNICEF. Les données du RGPH-98 (tableau 3.21) révèlent que 13,3 % des filles, pour un effectif de 231 082, qui devraient être en principe à l'école se retrouvent en activité, contribuant ainsi pour 10,5% à l'activité économique féminine nationale qui est de 37,9 %. Parmi ces filles 178 525 soit 77,3 % résident en campagne et 52 557, soit 22,7 % sont en ville.

L'amplification de ce phénomène résulterait selon l'UNICEF (2000), des difficultés d'accès à l'éducation et de la discrimination selon le genre au niveau de la scolarisation des enfants ainsi qu'une pauvreté croissante. Aussi, C. OPPONG (1988) justifie-t-elle l'activité des enfants et principalement des filles par l'implication des femmes dans les activités lucratives. Dans la mesure où cette implication les empêche de se consacrer aux tâches domestiques, elles les délèguent aux enfants qui sont soit leurs filles ou des parentes.

Ces filles sont pour la majorité occupées comme domestiques lorsqu'elles ne sont pas dans la rue comme vendeuses ambulantes afin de contribuer à la survie de leur famille. D'autres, en zone rurale sont employées dans les plantations.

Comme le montre le tableau 3.13 : 20,3 % des filles sont vendeuses, 5,6 % domestiques, 3,2 % se retrouvent dans les activités comme manœuvres dans les entreprises de type artisanal et 71 % dans l'agriculture. L'agriculture apparaît comme le secteur le plus pourvoyeur d'emploi pour les enfants. Situation qui se justifierait par le fait qu'elle occupe aussi la majorité des adultes car étant la base de l'économie du pays.

On note une prédominance des activités agricoles en milieu rural quand les activités commerciales et de service (domestiques) prennent le dessus en ville. Ainsi, on observe tableau 3.19 que 87,6 % des filles s'investissent dans le secteur agricoles en milieu rural contre 14,8 % en milieu urbain ; Abidjan absorbe seulement 2,9 % de cette main d'oeuvre. Quant aux activités commerciales, elles occupent 53,3 % des citadines contre 10,5 % des rurales. Les activités de service dans lesquelles les filles sont utilisées comme domestiques occupent 21,8 % des citadines dont 33,7 % à Abidjan contre 5,6 % en milieu rural. Le manoeuvrage plus faiblement représenté est plus visible en ville (10,0 %) qu'en milieu rural (1,1 %).

Tableau 3.21 : Répartition des filles de 6-14 ans occupées par occupation selon le milieu de résidence

Occupations	Abidjan		Autres villes		Ensemble urbain		Rural		Ensemble côte d'ivoire	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Vendeuses	10 953	52,2	17 086	54,1	28 039	53,3	18 768	10,5	46 807	20,3
Domestiques	7 073	33,7	4 388	13,9	11 461	21,8	1 398	0,8	12 859	5,6
Manœuvres	2 346	11,2	2 916	9,2	5 262	10,0	2 050	1,1	7 312	3,1
Agricultrices	616	2,9	7 179	22,7	7 795	14,8	156 309	87,6	164 104	71,0
Total	20 988	100,0	31 569	100,0	52 557	100,0	178 525	100,0	231 082	100,0

3.4.5-Le chômage féminin

Le chômeur, défini comme tout individu âgé de 6 ans et plus ayant travaillé et qui a perdu son emploi au moment du recensement et qui est à la recherche d'un autre emploi. Dans ces conditions les personnes en quête de premier emploi sont exclues. Toutefois, pour le calcul du taux de chômage elles sont intégrées.

Jusqu'à une période récente, le chômage était l'apanage des hommes. En effet, c'était le travail de l'homme qui était visible. Aujourd'hui, avec l'intégration des femmes au processus de développement et la part de plus en plus importante qu'elles prennent dans le système économique, le chômage les touche de plus en plus.

Les données du RGPH-98 fournissent un taux de chômage de 2,3 % pour les femmes. Parmi celles-ci 75,6 % sont à la recherche d'un premier emploi et 24,4 % ont déjà exercé un emploi. Par rapport au recensement de 1988 où le taux était de 5,3 %, on constate une baisse du chômage féminin. Cette situation pourrait se justifier par l'intensité constatée dans la floraison d'activités dans le secteur informel qui semble prendre de l'ampleur. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que les données dont nous disposons ne sauraient nous fournir ni les causes ni les effets de ce phénomène dans la mesure où il nous est pratiquement impossible d'approcher et de définir avec précision le secteur en expansion qu'est l'informel.

L'analyse du tableau 3.22 révèle que quel que soit le sexe, c'est en milieu urbain que le taux de chômage est le plus élevé : 6,4 % pour les hommes et 7,3 % pour les femmes, alors qu'il est de respectivement de 1,1 % et 0,5 % pour les hommes et les femmes en milieu rural. Cette situation serait liée au fait que c'est en ville que sont offertes les possibilités d'emplois rémunérés. En milieu rural les activités sont à forte capacité de main d'œuvre et souvent familiales (production domestique).

Tableau 3.22 : Répartition des chômeurs et taux de chômage par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Hommes		Femmes		Ensemble		Rapport de féminité
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	
Abidjan	64 030	9,1	30 625	7,3	94 655	8,4	47,8
Autres villes	29 473	3,9	10 089	2,5	39 562	3,4	34,2
Ensemble urbain	93 503	6,4	40 714	4,9	134 217	5,8	43,5
Rural	22 804	1,1	6 626	0,5	29 430	0,9	29,1
Ensemble Côte d'Ivoire	116 307	3,2	47 340	2,3	163 647	2,9	40,7

3.5- Les femmes inactives

Les inactives sont les personnes qui n'exercent pas d'activité économique, elles sont généralement à la charge des actives et sont dites personnes à charge. Cette sous population se compose des ménagères, des élèves et étudiants, des retraités, des rentiers et des autres inactifs qui incluent les hommes de cultes, les oisifs, etc.

Les femmes, à ce jour, sont de plus en plus impliquées dans les activités économiques. Ainsi, parmi les femmes âgées de 15 ans et plus, les actives représentent 48,9 % des femmes et 2 167 376 femmes soit 51,1 % sont inactives pour un rapport de féminité de 281,9 femmes pour 100 hommes.

L'on enregistre parmi les inactives 74,9 % de ménagères, 11,1 % d'élèves/étudiantes, les retraitées et rentières représentent 0,2 %, alors que les autres inactives représentent 13,6 %. Cette répartition met en exergue l'importance écrasante des ménagères parmi les inactives.

Pour les besoins de l'analyse nous avons inclus les retraitées et les rentières dans les autres inactives. L'analyse du tableau 3.23 révèle que les ménagères et les autres inactives se répartissent dans tous les groupes d'âges quand la répartition des élèves et étudiants est interrompue à 40-44 ans. En effet, au delà d'un certain âge la vie scolaire s'arrête. Dans toutes les catégories les proportions décroissent avec l'âge. Chez les autres inactives, on observe à partir de 60-64 ans un relèvement des proportions qui se justifierait par l'introduction des retraitées et des rentières.

On observe qu'à tous les groupes d'âges les rapports de féminité sont en faveur des femmes, excédant la barre des 1000 de 30-34 ans à 45-49 ans. Les ménagères sont exclusivement des femmes tandis que la catégorie des élèves et étudiants est masculinisée avec seulement 53,3 femmes pour 100 hommes. C'est chez les autres inactifs que l'on observe un certain équilibre entre les sexes avec 100,2 femmes pour 100 hommes.

Dans l'ensemble de la population inactive, on a un rapport de féminité de 281,9 femmes pour 100 hommes. Cette situation traduit l'importance de l'inactivité féminine.

Tableau 3.23 : Répartition des femmes inactives par groupe d'âge selon la catégorie

Groupe d'âges	Ménagères		Etudiantes/élèves		Autres inactives		Total	Rapport de féminité
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
15-19 ans	253 669	15,6	164 602	68,6	112 421	37	530 692	134,2
20-24 ans	309 506	19,1	58 674	24,4	47 665	15,7	415 845	229,1
25-29 ans	268 797	16,6	14 333	6	22 928	7,5	306 058	473,9
30-34 ans	220 854	13,6	2 106	0,9	12 182	4	235 142	1085,0
35-39 ans	166 481	10,3	260	0,1	8 383	2,8	175 124	1612,0
40-44 ans	117 938	7,3	17	0	7 169	2,4	125 124	1470,5
45-49 ans	81 935	5	-	-	6 409	2,1	88 344	1159,1
50-54 ans	64 877	4	-	-	9 155	3	74 032	754,4
55-59 ans	46 623	2,9	-	-	9 787	3,2	56 410	395,9
60-64 ans	38 602	2,4	-	-	14 632	4,8	53 234	385,3
65-69 ans	24 255	1,5	-	-	13 175	4,3	37 430	320,2
70-74 ans	14 878	0,9	-	-	14 090	4,6	28 968	290,0
75-79 ans	7 552	0,5	-	-	9 287	3,1	16 839	233,9
80-84 ans	3 797	0,2	-	-	7 154	2,4	10 951	215,1
85-89 ans	1 475	0,1	-	-	3 711	1,2	5 186	179,3
90-94 ans	1 001	0,1	-	-	2 608	0,9	3 609	178,0
95 et +	1 118	0,1	-	-	3 270	1,1	4 388	239,5
Total	1 623 358	100,0	239 992	100,0	304 026	100,0	2 167 376	281,9
Rapport féminité	10 406,1		53,3		100,2		-	

L'analyse du tableau 3.24 révèle que les proportions restent importantes pour les ménagères qui concentrent la majorité des femmes inactives. En milieu urbain, les proportions sont moindres (64,6 %), bien que majoritaires par rapport au milieu rural (84,9 %). Cette supériorité numérique des ménagères traduirait la maîtrise limitée des instructions de collecte par les agents recenseurs. En effet, la sous estimation de l'activité des femmes est imputable au classement abusif des femmes aides familiales, principalement en milieu rural, dans la catégorie "ménagère" ; par ailleurs, les agents recenseurs ont dû relever des informations sur l'occupation à partir des pièces d'identité des recensées qui en ont présentées.

En ville, on observe que les catégories élèves (20,5 %) et autres inactives (14,9 %) sont en proportions importantes par rapport à la campagne. L'importance des élèves et étudiants en milieu urbain traduit la concentration des infrastructures scolaires et universitaires dans ce milieu.

Tableau 3.24 : Répartition des femmes inactives par milieu de résidence selon la catégorie

Milieu de résidence	Ménagères		Etudiantes/élèves		Autres inactives		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Abidjan	279 358	59,2	111 251	23,6	80 910	17,2	471 519	100,0
Autres villes	410 729	68,8	107 427	18,0	78 578	13,2	596 734	100,0
Ensemble urbain	690 087	64,6	218 678	20,5	159 488	14,9	1 068 253	100,0
Rural	933 271	84,9	21 314	1,9	144 538	13,2	1 099 123	100,0
Ens CI	1 623 358	74,9	239 992	11,1	304 026	14,0	2 167 376	100,0

L'inclusion des ménagères parmi les inactives ne doit pas occulter la valeur des tâches domestiques. En effet, ces tâches qui consistent à fournir le repas familial, à rechercher de l'énergie

culinaire et de l'eau, à donner des soins aux membres de la famille dont principalement les enfants et les malades et aussi à éduquer les enfants. Ces tâches, comme le relève Christine OPPONG (1988) prennent du temps. Ainsi, des études de budget-temps réalisées ont montré que les femmes pouvaient passer à la cuisine 6 à 7 heures par jour.

A partir des variables alimentation en eau et mode de cuisson, nous avons essayé d'approcher la charge de travail que pourrait avoir la ménagère.

3.5.1- L'occupation des ménagères

Ainsi donc, le tableau 3.25 présente le lieu où la ménagère s'approvisionne en eau de boisson. En supposant que pour la source d'eau qui se trouve dans la maison ou dans la cour la femme fournit moins d'effort pour s'approvisionner, tandis que pour les sources à l'extérieur de la maison ou de la cour et pour les eaux de surface, encore plus, la ménagère est tenue de parcourir une certaine distance. Sur la base de ces hypothèses, les ménagères à 52,6 % doivent faire une corvée d'eau dont 38,1 % pour une distance moindre que celles qui utilisent les eaux de surface qui vont plus loin pour s'en procurer (14,5 %). Pour ces dernières, en saison sèche, la situation semble plus pénible ; car elles doivent parcourir de longues distances pour s'approvisionner, ce qui demande plus de temps et d'énergie.

Les ménagères en milieu urbain ont une situation meilleure par rapport à la corvée d'eau. En effet, 19,7 % prennent l'eau à l'extérieur et 1,4 % s'approvisionnent en eau de surface. Par contre, en milieu rural, 51,8 % des ménagères prennent l'eau à l'extérieur et 24,3 % s'approvisionnent en eau de surface.

Tableau 3.25 : Répartition des ménagères par milieu de résidence selon la source d'approvisionnement en eau

Milieu de résidence	Eau dans la cour	Eau à l'extérieur	Eau de surface	Autre
Abidjan	76,2	23,4	0,1	0,3
Autres villes	81,0	16,2	2,0	0,8
Ensemble urbain	78,3	19,7	1,4	0,6
Rural	23,5	51,8	24,3	0,4
Ensemble cote d'ivoire	46,9	38,1	14,5	0,5

Pour l'énergie culinaire (tableau 3.26), comme pour l'eau, nous posons l'hypothèse que pour le bois de chauffe, les femmes s'en procurent loin de leur domicile, tandis que pour le charbon ou le gaz elles s'en procurent sur place. Ainsi, pour celles qui utilisent le bois de chauffe, elles sont obligées de parcourir une certaine distance et de dépenser de l'énergie.

Ainsi, 75,4 % des ménagères font la corvée de bois, quand 24,4 % se procurent leur énergie culinaire sur place.

Tout comme pour l'alimentation en eau, les ménagères du milieu urbain sont plus nanties que celles du milieu rural. Les ménagères de la ville font, dans 45,4 % des cas la corvée de bois contre 97,6 % pour la campagne.

Dans l'ensemble, la situation des ménagères bien que pénible dans l'accomplissement des tâches domestiques n'est pas désespérée. En effet, faute de données comparables, nous ne saurons fournir des statistiques, mais force est de reconnaître qu'un certain effort a été fait pour équiper les

villages en eau courante ou en puits ou pompes villageoises, ce qui épargne une proportion importante des ménagères de la corvée d'eau, surtout en milieu rural. Quant à l'approvisionnement en énergie culinaire, beaucoup reste à faire pour la vulgarisation de nouvelles sources d'énergie bon marché et accessible à tous, afin d'épargner à la femme, non seulement la corvée de bois, mais aussi pour contribuer à la protection de l'environnement.

Tableau 3.26 : Répartition des ménagères par milieu de résidence selon la source d'approvisionnement en énergie culinaire

Milieu de résidence	Energie à trouver	Energie achetée	Autres
Abidjan	12,7	87,0	0,2
Autres villes	65,7	34,1	0,2
Ensemble urbain	45,4	54,4	0,2
Rural	97,6	2,4	0,0
Ensemble Côte d'Ivoire	75,4	24,4	0,1

Vue d'ensemble

La population féminine est présente dans la sphère économique où on la retrouve dans tous les secteurs d'activité. Néanmoins, certains secteurs leur restent très peu accessibles du fait de leur handicap, sans doute, intellectuel et par l'absence de formation professionnelle adéquate. Force est de reconnaître leur faible niveau d'instruction et de formation professionnelle.

Le nombre de femmes qui atteignent le niveau supérieur ou qui ont un certain niveau de spécialisation est encore limité et contrecarre de ce fait, leur accession aux postes de responsabilité ou de décision qui restent encore un domaine essentiellement masculin.

CHAPITRE 4 : SITUATION MATRIMONIALE ET NUPTIALITE DES FEMMES

L'étude de la nuptialité constitue un aspect important de l'analyse démographique au regard de ses implications sur la formation des familles et sur la fécondité. En général, le mariage dans les sociétés traditionnelles africaines est le cadre par excellence de la reproduction sociale. A ce titre, il se caractérise par un certain nombre de traits principaux dont la précocité de l'union, surtout l'universalité du mariage des femmes, la polygamie, etc. Avec les changements socio-culturels et les mutations amorcées dans nos sociétés, on observe tout de même la survivance de certaines valeurs traditionnelles en matière de mariage. Néanmoins des changements assez significatifs apparaissent progressivement. Ces changements se traduisent, pour l'essentiel, par la vulgarisation de l'éducation, l'occupation des femmes dans des emplois modernes ; en somme le relâchement de la tradition. Ce chapitre se propose de décrire la situation matrimoniale des femmes, le niveau de leur nuptialité et le mariage des adolescentes.

4.1- Situation matrimoniale des femmes

La **situation matrimoniale** indique la situation d'une personne par rapport au mariage. Ainsi on distingue les célibataires, les personnes en union libre, les mariés, les divorcés, les séparés, les veufs. Ils se définissent comme suit :

Célibataire : est une personne qui n'a jamais été mariée et qui ne vit pas avec un homme, pour une femme, et une femme, pour un homme.

Union libre : est considéré en union libre, tout individu non marié (légalement, religieusement ou selon les rites coutumiers) qui vit en concubinage.

Marié : est considéré comme marié, tout individu dont l'union a été célébrée à l'état civil ou religieusement ou selon les rites coutumiers. Par ailleurs, pour permettre l'étude de la polygamie on a distingué les unions monogames (homme marié à une épouse ou femme mariée sans co-épouse) des unions polygames (homme marié à deux épouses ou plus ou femmes mariées avec une co-épouse ou plus).

Divorcé/séparé : est divorcé toute personne dont le mariage a été rompu par divorce et qui ne s'est pas remariée. Quant au séparé c'est toute personne qui a été mariée et qui vit séparément d'avec son (sa) conjoint (e) sans que le divorce ait été prononcé. Cependant, pour les besoins la collecte des données, divorcé et séparé ont été confondus.

Veuf : un (e) veuf (ve) est une personne dont le mariage a été rompu pour le décès du (de la) conjoint (e) et qui ne s'est pas remariée.

Le **type de mariage** indique la forme par laquelle le mariage contracté par les personnes mariées, veuves, divorcées ou séparées a été officialisé : il peut être civil ou religieux ou coutumier ou prendre plusieurs formes à la fois.

4.1.1- Données globales

L'analyse du tableau 4.1 qui établit la répartition de la population résidente féminine âgée de 12 ans et plus selon la situation matrimoniale, se présente comme suit :

- célibataires 36,9 % ;
- union libre 7,3 % ;
- mariées sans co-épouse 33,6 % ;
- mariées avec une co-épouse 10,9 % ;
- mariées avec deux co-épouses 2,8 % ;
- mariées avec trois co-épouses ou plus 0,9 % ;
- séparées ou divorcées soit 1,5 % ;
- veuves 6,1 %.

Le tableau 4.1 met en évidence le poids démographique des célibataires en zone urbaine (50,4 %) et celui des mariées en zone rurale (57,4 %). On note en zone urbaine la prédominance des célibataires dans la ville d'Abidjan (55,0 %) et dans les autres villes (46,4 %). En milieu rural, on constate une prépondérance des mariées, une proportion relativement élevée (par rapport à la ville d'Abidjan et aux autres villes) des femmes mariées ayant une ou plus d'une co-épouses, signe que la pratique de la polygamie demeure vivace. Par ailleurs, les unions y sont moins stables que partout ailleurs. Depuis près de deux décennies la Côte d'Ivoire vit une crise économique qui perdure. L'une des conséquences de cette crise est l'augmentation de la pauvreté surtout en zone rurale à cause de la mévente des principaux produits agricoles. De fait, les conditions de vie relativement difficiles dans lesquelles vit la majorité des populations pourrait expliquer le niveau élevé des ruptures d'union, principalement liées au décès du conjoint.

Abidjan, mégapole où se côtoient des populations de diverses cultures, engendre des modes et des conditions de vie qui altèrent quelque peu l'héritage culturel des uns et des autres. Aussi, remarque-t-on que les unions libres (8,2 %), forme non officielle d'union, y sont relativement plus courantes que dans les autres milieux.

Tableau 4.1 : Répartition de la population résidente de sexe féminin âgée de 12 ans plus par milieu de résidence selon l'état matrimonial

Milieu de résidence	Célibataire	Union libre	Mariée sans co-épouse	Mariée 1 co-épouse	Mariée 2 co-épouses	Mariée 3 co-épouses ou +	Total Mariée	Séparée/Divorcée	Veuve	Total
Abidjan	55,0	8,2	27,5	4,4	0,9	0,3	33,0	1,1	2,7	100,0
Autres villes	46,4	6,4	29,4	8,4	2,2	0,7	40,8	1,1	5,3	100,0
Ens. urbain	50,4	7,2	28,5	6,5	1,6	0,5	37,2	1,1	4,1	100,0
Rural	25,6	7,3	37,8	14,6	3,8	1,3	57,4	1,8	7,8	100,0
Ensemble C.I	37,0	7,3	33,6	10,9	2,8	0,9	48,2	1,5	6,1	100,0

La répartition des ivoiriennes âgées de 12 ans et plus présente, sensiblement, la même situation que celle observée dans l'ensemble de la population féminine. En revanche, chez les étrangères (tableau 4.2), quel que soit le milieu de résidence, les mariées prédominent (64,2 %). On note également que les proportions de femmes mariées ayant une ou plus d'une co-épouse sont plus importantes chez ces dernières (20,0 %) que chez les ivoiriennes (13,0 %) et que leurs unions sont beaucoup plus stables, avec des proportions de divorcées plus faibles (0,5 %). Toutefois dans cette population, la proportion des personnes en union libre est moins élevée (5,1 %) que chez les ivoiriennes (7,9 %) et ce quel que soit le milieu de résidence.

L'importance de la pratique de l'union polygame dans la population étrangère se justifierait par la pratique de l'Islam dont 70 % des femmes sont adeptes et dont les préceptes sont favorables à cette forme d'union. Aussi, son influence sur ses adeptes est-elle si ancrée, qu'il serait difficile pour l'individu de s'en détacher pour vivre des normes contraires dont la pratique de l'union libre et le divorce.

Tableau 4.2 : Répartition de la population féminine résidente âgée de 12 ans et plus par nationalité et par milieu de résidence selon l'état matrimonial

	Célibataire	Union libre	Mariée sans co-épouse	Mariée 1 co-épouse	Mariée 2 co-épouses	Mariée 3 co-épouses ou +	Total Mariée	Séparée Divorcée	Veuve	Total
IVOIRIENS										
Abidjan	60,4	8,6	23,0	3,2	0,7	0,2	27,1	1,2	2,7	100,0
Autres villes	49,8	6,8	26,4	7,3	2,0	0,7	36,4	1,3	5,6	100,0
Ensemble urbain	54,6	7,6	24,8	5,5	1,4	0,5	32,2	1,2	4,3	100,0
Rural	27,1	8,1	35,2	13,2	3,5	1,1	53,0	2,3	9,4	100,0
Ensemble C.I	39,7	7,9	30,4	9,7	2,5	0,8	43,5	1,8	7,1	100,0
ETRANGERS										
Abidjan	38,4	6,7	41,5	7,9	1,5	0,4	51,3	0,8	2,7	100,0
Autres villes	32,9	4,8	41,4	12,7	2,9	0,7	57,7	0,6	4,0	100,0
Ensemble urbain	35,7	5,8	41,5	10,3	2,2	0,6	54,5	0,7	3,3	100,0
Rural	20,6	4,5	46,6	19,1	5,0	1,7	72,3	0,4	2,2	100,0
Ensemble C.I	27,4	5,1	44,3	15,1	3,7	1,2	64,2	0,5	2,7	100,0

Au cours des recensements de 1988 et 1998 les informations relatives aux unions libres ont été collectées, cela n'a pas été le cas en 1975. Néanmoins les données disponibles (tableau 3.3) permettent de constater que :

- la proportion des femmes célibataires et celle des femmes en union libre est en nette augmentation quelle que soit la nationalité ;
- la proportion des mariées, des séparées/divorcées, est en baisse aussi bien chez les Ivoiriennes que chez les étrangères ;
- la proportion des veuves est en baisse chez les Ivoiriennes tandis que chez les étrangères, elle est en hausse.

La baisse de la proportion des séparées/divorcées augurerait d'une certaine stabilité des unions dans le temps tandis que celle des veuves de nationalité ivoirienne ferait penser à une baisse de la mortalité chez les Ivoiriens par rapport aux non-Ivoiriens. En effet, si un certain nombre d'étrangers vit de façon décente, la majorité non seulement travaille dans des conditions difficiles mais aussi et surtout vit dans des quartiers précaires où elle est exposée à toute sorte de maladies.

Quant à la baisse de la proportion des mariées, elle pourrait être mise sur le compte de l'élévation du niveau d'instruction. En effet, plus la femme a les capacités et les aptitudes nécessaires pour faire de longues études, plus elle a tendance à retarder la date de son entrée en union.

L'instruction n'est pas le seul facteur qui perturbe le mariage des femmes ; surtout le mariage dans les jeunes générations. Il faut y adjoindre la crise économique et ses effets sur le marché matrimonial, le relâchement de la tradition, les nouvelles idées reçues, à travers les médias, etc. qui sont autant de facteurs qui conduiraient les jeunes à une certaine indépendance et également vers des nouvelles formes d'union dont l'union libre en est la concrétisation. Cette hypothèse semble être confirmée par l'augmentation de la proportion des femmes célibataires et en union libre.

Tableau 4.3 : Evolution de l'état matrimonial de 1975 à 1998 selon la nationalité

Nationalité/Année	Situation matrimoniale				
	Célibataire	Union libre	Mariée	Séparée/Divorcée	Veuve
Ivoirienne					
1975	25,9	-	62,0	3,6	8,2
1988	31,7	4,9	57,3	3,2	7,8
1998	39,7	7,9	43,1	1,2	7,0
Etrangères					
1975	16,5	-	80,6	1,1	1,8
1988	22,1	2,2	74,9	1,0	2,0
1998	27,3	5,1	64,4	0,5	2,7
Ensemble Côte d'Ivoire					
1975					
1988	24,0	-	65,0	3,1	7,0
1998	29,3	4,2	61,6	2,7	6,4
	36,9	7,3	48,2	1,8	6,1

L'analyse du graphique 4.1 révèle que les proportions de célibataires décroissent au fur et à mesure que l'âge augmente. A partir de 20 ans, un peu plus du tiers des femmes est célibataire. De la comparaison des données du RGPH-1988 et de celles du RGPH-1998, on constate que les proportions des célibataires tendent à augmenter dans les jeunes générations de moins de 35 ans qui, de moins en moins, sortent du célibat.

Pour ce qui concerne les femmes en union (y compris les unions libres), les proportions augmentent jusqu'à 35-39 ans avant de décroître. Cette situation est similaire à celle observée en 1988 à la seule différence que, les proportions de femmes en union de 1988 sont plus élevées que celles de 1998 et cela quel que soit l'âge.

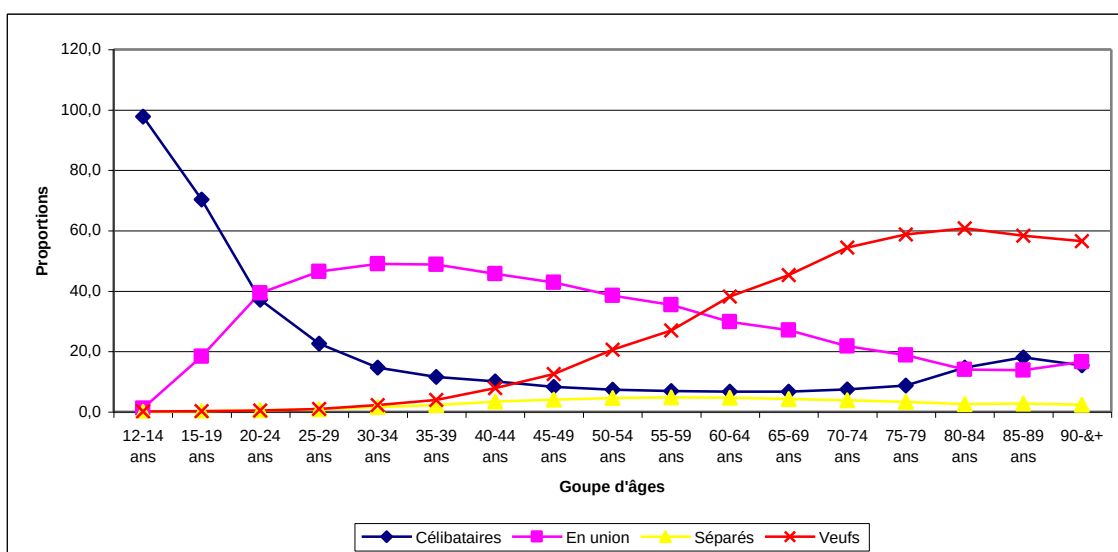
Ces observations présageraient d'un changement de comportement de la nuptialité.

Par ailleurs, les proportions de femmes divorcées en 1998 sont, à tous les âges, inférieures à celles des femmes de 1988. Le divorce atteint son maximum entre 50-64 ans quelle que soit l'année (1988 ou 1998).

Quant au veuvage, il apparaît dès l'âge de 12 ans. Bien que les proportions soient élevées aux âges avancés, on note tout de même, une baisse assez significative entre 1988 et 1998.

Dans l'ensemble, on constate, une certaine modification de la situation matrimoniale. En effet, les proportions de célibataires sont en hausse tandis que celles des personnes en union, des divorcées et des veuves sont en baisse. Cette situation pourrait ne pas traduire une stabilité de l'union, mais plutôt, le corollaire de la grande instabilité matrimoniale des femmes.

Graphique 4.1 : Répartition des femmes âgées de 12 ans et plus selon le groupe d'âges et la situation matrimoniale



4.1.2- Caractéristiques socio-économiques des femmes selon la situation matrimoniale

4.1.2.1- Les célibataires

La sous population des femmes célibataires représente 11,5 % de la population féminine âgée de 12 ans et plus. Parmi ces femmes (tableau 4.4), on note une forte proportion de sans instruction (47,5 %). Celles qui ont le niveau primaire représentent 27,5 %, 22,7 % ont le niveau secondaire et 2,3 %, le niveau supérieur.

Selon la religion, on observe (tableau 4.7), une prédominance des chrétiennes (catholique, protestante, harriste, autre religion chrétienne) 42,9 %; elles sont suivies par les musulmanes 30,1 %, les animistes 8,7 % et les autres religions 2,2 %.

Tableau 4.4 : Répartition des célibataires de sexe féminin par niveau d'instruction et par religion

Variables	Proportion
Niveau d'instruction	
Primaire	27,5
Secondaire	22,5
Supérieur	2,3
Sans instruction	47,5
Religion	
Chrétienne	42,9
Musulmane	30,1
Animiste	8,7
Autres religions	2,3

Selon le type d'activité, on observe, tableau 4.5 que 38,3 % des femmes sont actives parmi les célibataires dont 36,3 % sont occupées. Quant aux inactives, elles représentent 61,7 %, dont les proportions les plus importantes sont constituées respectivement par les élèves et étudiantes : 25,3 %, les ménagères : 18,7 % et les autres inactives : 16,3 %.

Tableau 4.5 : Répartition des célibataires de sexe féminin par type d'activité

Type d'activité	Proportion
Occupée	36,3
Chômeur	0,4
Quête du 1 ^{er} emploi	1,6
Ménagère	18,7
Etudiante/Elève	25,3
Retraitée	0,0
Rentière	0,0
Autre inactive	16,3
Non déclarée	1,3

L'analyse du statut dans le ménage (tableau 4.6) des femmes célibataires se caractérise par une proportion importante de filles du chef de ménage (44,5 %) et une proportion non négligeable des autres parentes (22,1 %).

La distribution selon le milieu de résidence fait apparaître le poids important des filles de chef de ménage quel que soit le milieu de résidence considéré, avec une prédominance en milieu rural.

Tableau 4.6 : Répartition des célibataires par milieu de résidence selon le lien de parenté avec le chef de ménage (statut dans le ménage)

Milieu de résidence	Lien de parenté avec le chef de ménage					
	Chef de ménage	Fille	Sœur	Nièce	Autre parente	Sans lien
Abidjan	9,3	38,3	8,0	10,7	21,2	12,5
Autres villes	9,5	42,8	6,5	9,3	21,8	10,1
Rural	5,2	51,3	6,9	7,6	23,1	5,9
Ensemble Côte d'Ivoire	7,8	44,5	7,1	9,1	22,1	9,3

4.1.2.2- Les femmes mariées

Le rapport de féminité dans la sous population des mariés est de 122,4 femmes pour 100 hommes. Ce rapport révèle ainsi que le mariage concerne plus les femmes que les hommes. Les femmes mariées représentent 15,1 % de la population féminine âgée de 12 ans et plus et se caractérisent, selon le niveau d'instruction, par une sur-représentation des sans instruction (83,1 %)mettant ainsi en évidence la sous scolarisation des femmes (tableau 4.7). Pour les autres niveaux, on note 11,1 % de femmes mariées qui ont le niveau primaire, 4,4 % de niveau secondaire et 1,4% qui ont le niveau supérieur.

Pour ce qui concerne la religion, on remarque (tableau 4.7), que l'Islam concentre la majorité des femmes mariées (45,4 %). Le christianisme est représenté par 26,2% des femmes mariées ; quand les sans religion représentent 13,9 % et les animistes 12,9 %. La proportion la plus faible est observée par les adeptes des autres religions : 1,4 %

L'importance numérique des musulmanes parmi les mariées s'expliquerait par le fait que les préceptes de l'Islam percevraient mal le célibat des femmes.

Tableau 4.7 : Répartition des femmes mariées par niveau d’instruction et par religion

Variables	Proportion
Niveau d’instruction	
Primaire	11,1
Secondaire	4,4
Supérieur	1,4
Sans instruction	83,1
Religion	
Chrétienne	26,2
Musulmane	45,4
Animiste	12,9
Autres religions	1,6
Sans religion	13,9

Institution ancestrale, le mariage, en Côte d’Ivoire se matérialise par le paiement de la dot dont le contenu diffère d’une société à l’autre. Mais, depuis l’avènement des religions révélées et de la colonisation, le mariage traditionnel a connu des changements aussi bien dans son déroulement que dans sa matérialisation. Aussi-a-t-on voulu voir, dans les différents types de mariages le type prédominant.

Les résultats du RGPH-98 relatifs au type de mariage font apparaître une prépondérance du mariage coutumier (tableau 4.8). En effet, 8 femmes sur 10 environ, ont contracté le mariage coutumier. De même, parmi les femmes qui ont contracté plusieurs types de mariage à la fois, le mariage coutumier revient le plus souvent. Dans l’ensemble, le mariage civil est le type le moins contracté.

Quel que soit le milieu de résidence, le poids des mariages coutumiers demeure prépondérant : 62,0 % pour la ville d’Abidjan, 75,6 % pour les autres villes et 85,4 % pour le milieu rural.

Quant aux mariages civils, c’est en milieu urbain et exclusivement dans la ville d’Abidjan qu’ils sont le plus célébrés. Par ailleurs, pour ce qui est du mariage religieux, il n’existe pas de différence assez significative entre les milieux de résidence. A propos des diverses combinaisons de type de mariages, on note que leur poids à Abidjan est plus important que partout ailleurs.

Tableau 4.8 : Répartition des mariées par milieu de résidence selon le type de mariage

Milieu de résidence	TYPE DE MARIAGE							Total
	Mariage légal	Mariage coutumier	Mariage religieux	Mariage coutum+ légal	Mariage légal + religieux	Mariage coutumier+ religieux	Mariage Coutum+lég +religx	
Abidjan	9,7	62,0	6,5	4,2	2,2	10,8	4,7	100,0
Autres villes	4,8	75,6	7,8	1,7	0,8	7,8	1,5	100,0
Ensemble rural	0,9	85,4	7,0	0,5	0,3	5,6	0,4	100,0
Ensemble Côte d’Ivoire	3,0	79,9	7,1	1,3	0,7	6,8	1,2	100,0

Malgré l’établissement du code civil sur le mariage, le mariage coutumier perdure. En effet, cette forme s’avérerait moins contraignante, de même cette situation révèle l’attachement de l’ivoirien aux valeurs traditionnelles, ce qui favorise l’omniprésence du mariage coutumier.

4.1.2.2.1- Caractéristiques de la polygamie

La polygamie reste une pratique courante en Afrique. La polygamie à deux femmes en est la forme la plus répandue. Parmi la population féminine mariée, on a distingué celle qui vit en union monogame de celle qui est en union polygame.

Comme le souligne l'EIF⁵ (1980-1981), "depuis l'établissement du code civil, la Côte d'Ivoire est entrée dans une phase de transition. Il faut passer du régime traditionnel, éventuellement polygame, avec les mariages coutumiers conclus par des contrats et des dots, à un régime moderne monogame avec les mariages civils établis sous le régime de la communauté, c'est-à-dire sans contrat où la dot n'a qu'une valeur symbolique. Les systèmes traditionnels perdent de leur force mais la législation des pouvoirs publics n'est pas non plus tout à fait adoptée"

En Côte d'Ivoire, les unions les plus répandues sont les unions monogames (60,4 %). Cependant, la proportion de femmes vivant en union polygame (26,6 %) est non négligeable avec une prédominance des mariages à 2 épouses (74,6 %). Dans l'ensemble, 3 femmes sur 10, environ, sont concernées par ce type d'union bien que le phénomène, au fil des années, tende à perdre de son ampleur. En effet, la proportion de femmes en union polygame est passée de 42 % en 1988 à 30,3 % en 1998.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que la polygamie, qui selon Anoh (1996), reste une spécificité des systèmes africains de nuptialité, est une institution qui résiste aux différents aspects de la modernisation : diffusion de la scolarisation, adoption de codes de la famille, ou de lois réglementant le mariage, adoption de religions nouvelles, autonomie accrue des femmes instruites, etc. Tout au plus s'est-elle transformée en un système plus illicite de "outside wife" ou de "deuxième bureau".

La polygamie est vécue différemment selon que l'on réside en ville ou à la campagne. Quel que soit le milieu de résidence, les femmes vivant dans les ménages polygames à deux épouses sont les plus nombreuses ; et c'est la ville d'Abidjan qui concentre la plus forte proportion (environ 79 %). Quant aux femmes vivant dans les ménages polygames à 3 ou 4 épouses et plus, sensiblement dans les mêmes proportions, elles se rencontrent un peu plus dans les autres villes et en milieu rural, avec un nombre moyen de co-épouses égal de 1,4 et une proportion de 34,2 %. Le milieu rural concentre l'essentiel des femmes en union polygame. On peut, dès lors, affirmer que la polygamie demeure encore plus répandue en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 4.9 : Indices de polygamie (par rapport à la population féminine)

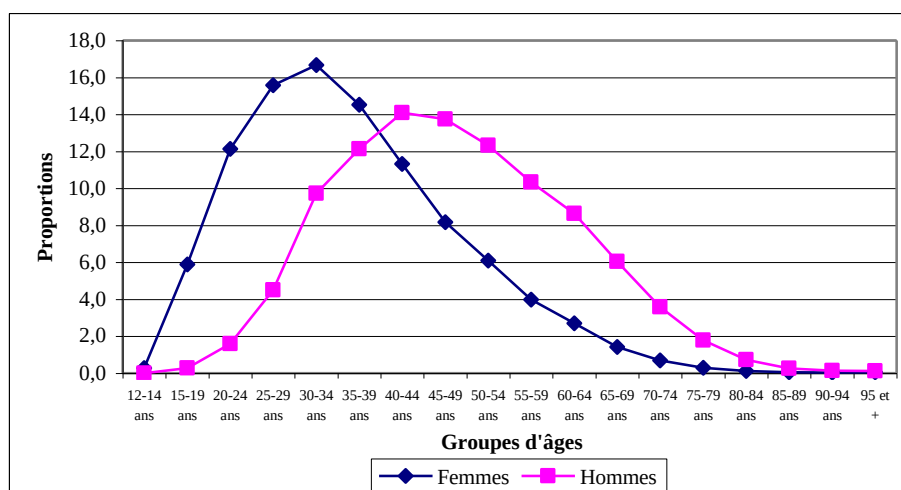
Indicateurs de polygamie des femmes	Milieu de résidence			
	Abidjan	Autres villes	Rural	Ensemble Côte d'Ivoire
1 co-épouse	78,8	74,3	74,2	74,6
2 co-épouses	16,2	19,6	19,4	19,2
3 co-épouses et +	5,0	6,1	6,4	6,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre moyen de co-épouse	1,3	1,3	1,4	1,3
Proportion de femmes en union polygame	16,7	27,8	34,2	30,3

⁵ EIF = Enquête Ivoirienne sur la Fécondité réalisée en 1980-1981

La répartition des femmes en union polygame selon l'âge permet de se rendre compte que le phénomène concerne aussi les adolescentes (graphique 4.2). Entre 12-14 ans et 15-19 ans, la proportion des jeunes filles en union polygame est, respectivement, de 0,3 % et 5,9 %. Cette proportion bien que faible est importante, vue l'âge des concernées. La proportion de femmes en union polygame augmente jusqu'à 16,7 % à 30-34 ans avant de décroître de façon significative aux âges avancés (à partir de 55 ans). La progression constatée n'est pas fortuite et serait imputable au rang qu'occuperait la femme au moment de son entrée en union. En effet, comme l'atteste l'Enquête Ivoirienne de Fécondité (EIF 1980-1981), 75 % des femmes épouses de rang 2 ont moins de 20 ans. Ainsi, plus une femme est jeune, plus elle a de chance d'être épouse de rang 2 ou 3 et plus.

En comparaison avec les hommes, étant donné que ces derniers entrent en union quelques années après les femmes de leur génération, on remarque que l'entrée en union polygame intervient à partir de l'âge de 15 ans et s'étale aussi loin que l'âge le leur permet, jusqu'à 80 ans.

Graphique 4.2 : Répartition des personnes en union polygame par groupe d'âge selon le sexe

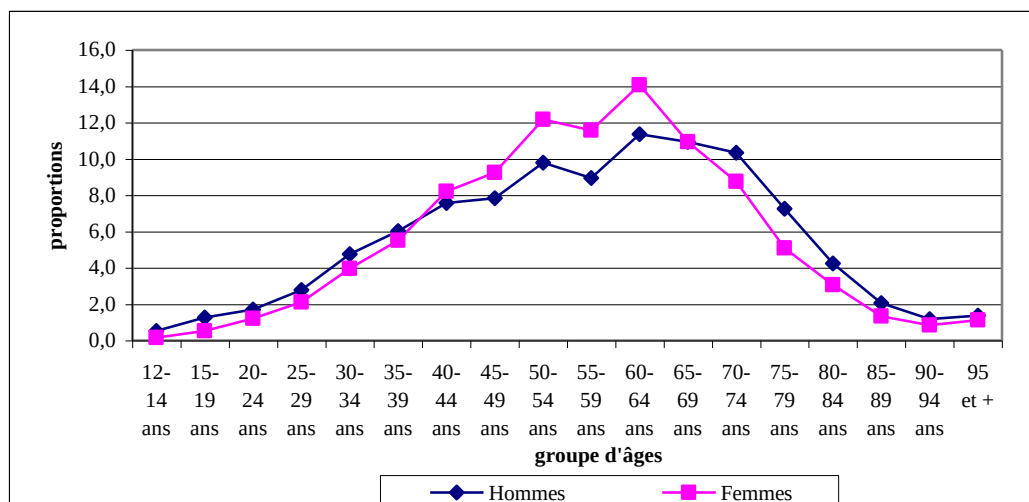


4.1.2.3- Les ruptures d'union

Par rupture d'union il faut entendre les unions rompues soit par divorce soit pour cause de décès du conjoint. L'observation des données relatives aux ruptures d'union (graphique 4.3), montre que le divorce et le veuvage augmentent en intensité, au fil des âges jusqu'à 60-64 ans avant de décroître. Mais pris isolément, la situation chez les divorcées n'est pas identique à celle des veuves.

Jusqu'à 35-39 ans, les proportions d'hommes concernées par le phénomène sont plus importantes que celles des femmes, de même, après 65-69 ans. Entre 40-45 ans et 65-69 ans, la rupture d'union touche une proportion plus importante de femmes que d'hommes.

Graphique 4.3 : Répartition des personnes en rupture d'union par groupe d'âges selon le sexe

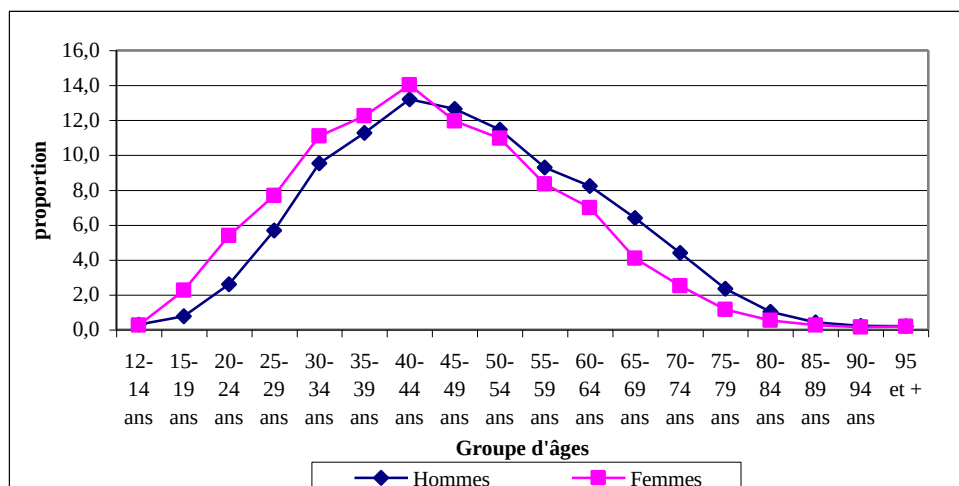


4.1.2.3.1- Les divorcées

Le divorce intervient plus intensément dans le groupe des femmes de moins de 40 ans, aussi leur proportion est-elle plus importante que celle des hommes du même groupe d'âge. L'âge moyen des divorcées est de 44 ans. Réparties par groupe d'âges (graphique 4.4) la proportion de femmes divorcées croît aux jeunes âges jusqu'à 40-44 ans et baisse en intensité au delà de ce groupe d'âges. Ainsi, à moins de 40 ans, le risque de divorce est plus élevé chez les femmes, tandis que les proportions d'hommes divorcés deviennent plus importantes, seulement, après 40 ans.

Les causes de divorce sont multiples. Selon Vimard (1987), le nombre croissant de divorces se justifierait par la moindre intégration des couples aux normes traditionnelles, cela du fait du plein essor de l'économie de plantation et du déclin du rôle des lignages dans l'organisation économique et sociale. Remarque faite aussi par Diallo (1983) qui considère que le mariage étant un acte social de grande importance, il ne pouvait pas être soumis aux caprices des sentiments. Dans la mesure où il devient l'affaire d'un homme et d'une femme, par l'adoption du code de la famille, la famille se sent moins concernée par les difficultés qui surgissent dans les ménages. Cette situation serait à la base de l'accroissement des divorces.

Graphique 4.4 : Répartition des divorcés par groupe d'âges selon le sexe



Les divorcées sont, pour la plupart, chef de ménage (39,6 %), les autres (60,4 %) rejoignent pour la plupart des parents proches ou lointains. Ainsi, 20,6 % (autres parentes) logent chez des parents lointains (cousins, cousines, grands parents ou autres). 15,4 % sont des sœurs et 13 % sont filles de chef de ménage qui retournent chez leurs parents biologiques. Les proportions les plus faibles sont constituées par les mères (4,1 %), les nièces (3,8 %) et les sans lien de parenté (3,5 %).

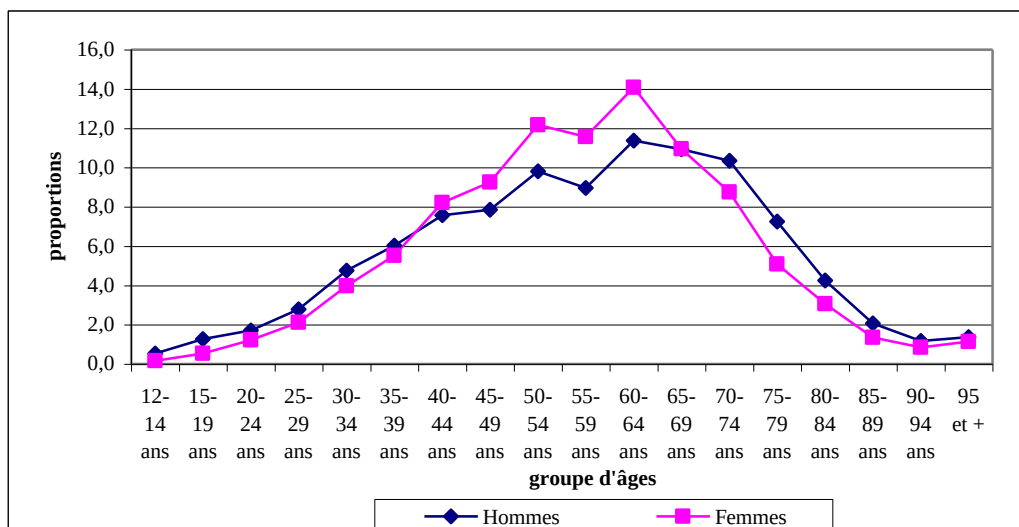
Tableau 4.10 : Répartition des divorcées selon le lien de parenté avec le chef de ménage

Lien de parenté avec le chef de ménage	Proportion
Chef de ménage	39,6
Fille	13,0
Mère	4,1
Sœur	15,4
Nièce	3,8
Autre parente	20,6
Sans lien	3,5
Total	100,0

4.1.4.3.2- Les veuves

A la différence des divorcées, et avec un âge moyen de 56,6 ans, les veuves se recrutent, parmi les femmes âgées, sans doute du fait de la surmortalité masculine aux âges avancés. Bien qu'apparaissant jeunes, avec une faible intensité, le phénomène prend de l'ampleur à mesure que l'âge s'élève pour atteindre son point culminant à 60-64 ans. La baisse progressive constatée après 60-64 ans est essentiellement due à la mortalité des personnes concernées par le phénomène qui sortent de ce fait du champ de l'étude. Chez les hommes, l'évolution est plus lente, aussi les proportions sont-elles plus faibles, sans doute du fait des polygames qui lorsqu'ils perdent une épouse, restent encore mariées, tandis que chez les femmes le décès d'un homme occasionne plusieurs veuves s'il est polygame.

Graphique 4.5 : Répartition des veufs par groupe d'âges selon le sexe



L'analyse du lien de parenté avec le chef de ménage révèle que les veuves sont, tout comme les divorcées, en majorité chefs de ménage (39,8 %). Celles qui ne peuvent se prendre en charge se retrouvent, dans 23,8 % des cas, chez des parents lointains (cousins, cousines, grands parents ou autres). Par opposition aux divorcées, la proportion de mères veuves est plus importante (22 %). Cette situation se justifie, selon C. OPPONG (1988), par le fait qu'en Afrique, les enfants constituent une "épargne", une "assurance vieillesse" pour leurs géniteurs qu'ils hébergent librement. Les proportions les plus faibles de veuves se retrouvent chez leurs frères ou sœurs (2,3 %), leurs parents biologiques (2,3 %) et 4,2 % sont hébergées chez des personnes avec qui elles n'ont aucun lien de parenté.

Tableau 4.11 : Répartition des divorcées selon le lien de parenté avec le chef de ménage

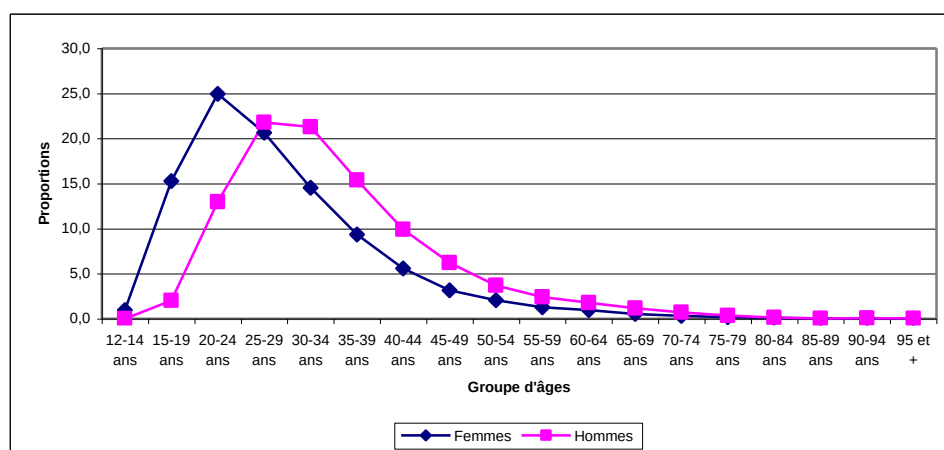
Lien de parenté avec le chef de ménage	Proportion
Chef de ménage	39,8
Fille	2,3
Mère	22,0
Sœur	6,8
Nièce	1,2
Autre parente	23,8
Sans lien	4,2
Total	100,0

4.1.2.4-Union libre

L'union libre est l'état de vie en concubinage, sans célébration de mariage des deux conjoints. Cet état de non célébration de mariage est selon Charconnet (1971), un essai de mariage. Cette forme d'union serait absente de nos sociétés, mais aujourd'hui, elle gagne du terrain, surtout en ville. Dans cet état, Charconnet (1971), souligne que chez les Baoulé, les enfants qui naissent appartiennent à la femme. En cas de litige, en particulier d'adultère, l'accusation n'est pas reconnue.

Les données du RGPH-98 révèlent que parmi les femmes en union, 13% sont en union libre. Avec un âge moyen de 29 ans, les femmes en union libre se répartissent à tous les âges (graphique 4.6). Le maximum est atteint à 20-24 ans, quand il se situe chez les hommes à 25-34 ans. Avec l'âge, on note une décroissance des proportions qui se situe à 50-54 ans chez les femmes et à 60-64 ans chez les hommes ; âges auxquels les proportions deviennent presque nulles. Avec un rapport de féminité de 131,7 femmes pour 100 hommes, les femmes sont plus enclines que les hommes à vivre en union libre.

Graphique 4.6 : Répartition des personnes en union libre par groupe d'âges selon le sexe



Les données font ressortir que c'est en milieu rural que se concentre la majorité des femmes en union libre soit 54,5 %. Abidjan enregistre 23,8 % des femmes en union libre et 21,7 % pour les autres villes.

Il ressort de l'analyse du tableau 4.12 que le niveau d'instruction aurait une influence sur l'adoption de l'union libre. Ainsi, on note que les femmes sans niveau sont majoritaires, soit 60,5 %, suivies des femmes de niveau primaire (23,3 %). Les proportions les plus faibles concentrent les femmes de niveau secondaire (14,5 %) et supérieur (1,7 %).

On dénombre plus de femmes en union libre que d'hommes soit 131 femmes pour 100 hommes, aussi ces dernières ont-elles des niveaux d'instruction plus faibles.

Tableau 4.12 : Répartition des femmes en union libre selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Effectif	%	R.F
Sans niveau	211.615	60,5	192,3
Primaire	81.542	23,3	151,0
Secondaire	50.716	14,5	59,9
Supérieur	6.089	1,7	35,8
Total	349.962	100,0	131,7

Il apparaît, tableau 4.14, que le christianisme (46 %) semble favoriser cette forme d'union. Les musulmanes et les sans religion se tiennent pratiquement pour 19,9 % et 18,4 % respectivement. Les proportions les plus faibles sont enregistrées par les animistes (13 %) et les adeptes des autres religions (2,8 %).

Tableau 4.14 : Répartition des femmes en union libre selon la religion

Religion	Effectif	%
Catholique	98 118	28,1
Protestante	37 049	10,6
Harriste	7 878	2,3
Autre chrétienne	17 241	4,9
Ensemble chrétienne	160 286	46,0
Musulmane	69 312	19,9
Animiste	45 197	13,0
Autres religions	9 826	2,8
Sans religion	64 139	18,4
TOTAL	348 760	100,0

4.2- La nuptialité des femmes

La nuptialité est l'étude des phénomènes quantitatifs résultant directement des mariages ou des unions légitimes au sein d'une population.

Quant au mariage précoce, c'est un mariage contracté avant l'âge légal au mariage en Côte d'Ivoire. Ainsi, par adolescents non célibataires, on désigne toute personne de sexe féminin âgée de 12 à 17 ans ou de sexe masculin âgée de 12 à 19 ans qui a fait l'expérience d'une union. Cette limite d'âge traduit l'âge légal au mariage institué par le code de la famille en Côte d'Ivoire.

Dans l'ensemble, le mariage est plus précoce et relativement plus intense chez les femmes que chez les hommes. Mais au regard des indicateurs de nuptialité (tableau 4.15), on remarque que la nuptialité varie selon le milieu de résidence et le sexe. En milieu urbain et particulièrement à Abidjan, elle est plus précoce chez les femmes et plus intense chez les hommes. En milieu rural, au contraire, la nuptialité est non seulement précoce mais aussi plus intense chez les femmes que chez les hommes. Par rapport à la sous-population féminine, l'âge moyen au premier mariage des femmes du milieu rural est de 19,1 ans contre 24,1 ans en milieu urbain (25 ans à Abidjan). De même, dans les campagnes à 18 ans pratiquement (âge médian), la moitié des femmes est déjà mariée alors qu'en milieu urbain il faut attendre 22,3 ans (23,7 ans à Abidjan) pour voir la moitié des femmes se marier.

Si la nuptialité des femmes vivant en milieu rural est plus précoce, elle est aussi plus intense que celle de leurs homologues du milieu urbain principalement à Abidjan. En effet, pour 100 femmes célibataires prises à 12 ans 94 finissent par se marier en milieu rural contre environ 90 en milieu urbain. A Abidjan, sur 100 femmes célibataires prises à 12 ans, seulement 87 finissent par se marier. Ainsi, le célibat définitif touche une proportion plus importante de femmes du milieu urbain et singulièrement celles d'Abidjan que celles du milieu rural. Ce constat avait été fait par ESSOH Nome Marie (1996). Dans cette étude, la situation a été attribuée à une mauvaise collecte ou à la propension de certaines femmes divorcées (ou séparées) et veuves à s'assimiler aux célibataires.

Tableau 4.15 : Indicateurs de nuptialité des femmes selon le milieu de résidence

Indicateurs de nuptialité				
Milieu de résidence	Age moyen au 1 ^{er} mariage	Age médian au 1 ^{er} mariage	Intensité de la nuptialité (%)	Fréquence du célibat définitif (%)
Masculin				
Abidjan	31,1	30,1	92,1	7,9
Autres villes	29,6	29,4	91,7	8,53
Ensemble urbain	30,4	29,5	91,8	8,2
Rural	27,0	25,9	91,4	8,6
Ens. Côte d'Ivoire	28,7	28,5	92,0	8,0
Féminin				
Abidjan	25,2	23,7	86,9	13,1
Autres villes	22,6	22,7	90,6	9,4
Ensemble urbain	24,1	22,3	89,6	10,4
Rural	19,0	17,5	94,2	5,8
Ens. Côte d'Ivoire	21,8	20,2	93,5	6,5

En ce qui concerne la nationalité, on relève que la nuptialité des étrangères est plus précoce et relativement plus intense que celle des Ivoiriennes. Par ethnie, on observe que les femmes des groupes ethniques Mandé Sud, Mandé Nord et Voltaïque se marient jeunes et plus que leurs nombreuses sœurs Akan et Krou (tableau 4.16). La précocité et l'intensité de la nuptialité chez les Mandé Sud, Mandé Nord et Voltaïque trouveraient sa justification d'une part, dans la pratique de la religion musulmane qui semble favorable à l'obligation d'union et, d'autre part du fait des normes culturelles de ces ethnies vis à vis du mariage, comme c'est le cas du phénomène du mariage précoce.

Tableau 4.16 : Indicateurs de nuptialité des femmes selon la nationalité (ethnies pour les ivoiriennes)

Indicateurs de nuptialité				
Nationalité	Age moyen au 1 ^{er} mariage	Age médian au 1 ^{er} mariage	Intensité de la nuptialité %	Fréquence du célibat définitif %
Akan	24	21,9	88,9	11,1
Krou	23,5	21	89,4	10,6
Mandé Sud	21,5	18,9	94,4	5,6
Mandé Nord	21,5	19,3	96,9	3,1
Voltaïque	20,5	18,5	96,3	3,7
Ensemble				
Ivoiriennes	22,6	19,9	92,1	7,9
Etrangères	19	17,6	95,5	4,5

Une comparaison des indicateurs de nuptialité des femmes à partir des recensements de 1975, 1988 et 1998 fait apparaître une tendance au vieillissement du calendrier de la nuptialité aussi bien pour l'ensemble du pays, les différents milieux de résidence que pour les ivoiriennes et les étrangères. Il convient, cependant, de faire remarquer qu'à Abidjan les femmes se marient, de plus en plus, tardivement que partout ailleurs. Cette situation s'expliquerait par la vulgarisation de la scolarisation des filles d'une part et d'autre part par les années de plus en plus longues passées à l'école. En effet, plus les femmes font de longues études plus elles retardent leur entrée en union.

Quant à l'intensité du phénomène, elle est variable d'une période à l'autre et reste moins intense à Abidjan. Il est à souligner que la société a lié l'épanouissement, le bien être de la femme au mariage. Toutefois, avec la modernisation, des transformations s'opèrent. Ainsi, vivre en ville en général et particulièrement à Abidjan est une opportunité pour les femmes d'opérer une rupture avec les normes traditionnelles en matière de nuptialité qui imposent le mariage aux femmes.

Tableau 4.17 : Evolution des indicateurs de nuptialité par milieu de résidence et par nationalité

Indicateurs de nuptialité			
Milieu de résidence et Nationalité	Age moyen au 1^{er} mariage	Intensité de la nuptialité %	Fréquence du célibat définitif %
Abidjan			
1975	19,3	89,2	10,8
1988	21,7	92,9	7,1
1998	25,2	86,9	13,1
Ensemble urbain			
1975	18,7	91,7	8,3
1988	21	93,6	6,4
1998	22,9	91	9
Rural			
1975	18,3	95,3	4,7
1988	17,7	95,7	4,3
1998	19	94,2	5,8
Ivoiriennes			
1975	19,4	95,3	4,7
1988	20,1	95,8	4,2
1998	22,6	92,1	7,9
Etrangères			
1975	16,2	92,7	7,3
1988	17,2	94,8	5,2
1998	19	90,3	9,7
Ens. Côte d'Ivoire			
1975	18,7	95,3	4,7
1988	19,3	95,7	4,3
1998	21,6	92,5	7,5

4.3- Le mariage des adolescentes

Agées de 12-18 ans, les adolescentes représentent 8,2 % des femmes en union. Par type d'union, on note (tableau 4.18) que 22 % des adolescentes en union sont en union libre, 61,9 % en union monogame et 16,2 % en union polygame.

On observe tableau 4.18 que les adolescentes mariées sont présentes dans toutes les formes d'union et ce, quel que soit le milieu de résidence. Néanmoins, une variation est observée dans les proportions suivant le milieu de résidence, avec une prédominance de l'union monogame. Ainsi,

l'union libre est en proportion plus importante à Abidjan (29,6 %) qu'ailleurs, tandis que l'union polygame y est plus faible (8,1%). La proportion la plus importante d'union monogame est enregistrée dans les "autres villes" et celle de la polygamie en milieu rural (18,2 %).

Tableau 4.18 : Répartition des adolescentes en union par milieu de résidence selon le type d'union

Milieu de résidence	Union libre	Union monogame	Union polygame	Total
Abidjan	29,6	62,4	8,1	10,4
Autres villes	24,4	62,9	12,6	17,1
Rural	20,3	61,6	18,2	72,5
Ens CI	22,0	61,9	16,2	100,0

L'importance de l'union libre en milieu urbain, pourrait être la résultante du relâchement des mœurs en ville où les filles, sortie du carcan familial ou patriarcal sont livrées à elles-mêmes. Elles assument de ce fait leur mode de vie.

Comme on pourrait s'y attendre, c'est en milieu rural que se concentre la proportion la plus importante d'adolescentes en union avec 72,5 % contre 27,5 % pour le milieu urbain (Abidjan et autres villes incluses). En milieu urbain, la moindre ampleur de ce phénomène se justifierait par le niveau assez élevé de la scolarisation et du respect des normes de mariage quant au droit.

Le contrôle de la religion des adolescentes en union (graphique 4.9) fait observer que se sont les musulmanes qui sont les plus exposées à l'union précoce avec 47,1 % des adolescentes en union. Les chrétiennes contribuent à ce phénomène pour 22,5 %, les sans religion pour 15,6 % et les animistes pour 13,4 %. Quant aux adeptes des autres religions, elles sont très peu impliquées dans ce fléau avec une proportion de 1,4 %.

Tableau 4.19 : Répartition des adolescentes en union selon la religion

Religion	Effectif	%
Catholique	25683	13,9
Protestante	9770	5,3
Harriste	1841	1,0
Autre chrétienne	4447	2,4
Ensemble chrétienne	41741	22,5
Musulman	87261	47,1
Animiste	24886	13,4
Autres religions	2585	1,4
Sans religion	28881	15,6
Total	185354	100,0

Vue d'ensemble

La nuptialité connaît une évolution certaine. Encore précoce il y a à peine un quart de siècle, l'âge moyen au premier mariage atteint 21,6 ans en 1998.

Malgré une certaine évolution des mentalités, le mariage, principalement en ville, où une tendance plus prononcée au célibat semble se dessiner, reste quasi universel. En effet, les citadines qui ont plus de chance que les rurales d'accéder à l'école et d'avoir une occupation rémunérée, ont tendance à récuser le mariage. En campagne, par contre, où les valeurs traditionnelles dictent encore ses règles à la société, une frange importante des filles sont mariées avant l'âge de 20 ans.

L'apparition des coépouses dans l'analyse des couples, est révélateur de la persistance de la polygamie et ce, dans tous les milieux de résidence. En effet, malgré la législation ivoirienne favorable à la monogamie, elle subsiste et prend des formes, parfois, déguisées, surtout en ville. L'évolution du phénomène laisse entrevoir, tout de même, une possibilité de disparition dans un avenir plus ou moins proche.

CHAPITRE 5 :FECONDITE

La Côte d'Ivoire, comme bon nombre de pays africains, connaît une croissance démographique accélérée depuis son indépendance. En effet, la population croît à un rythme qui se situe à ce jour à 3,3 % l'an ce qui constitue une baisse sensible par rapport à la période 1975-1988 où ce rythme se situait à 3,8 % l'an. Cette situation est la résultante de nombreux facteurs dont l'exigence d'une importante main d'œuvre pour développer l'économie naissante ainsi que l'adoption d'une politique pronataliste caractérisée par le versement d'allocation familiale aux travailleurs du secteur moderne et l'adoption d'une législation qui réprime toute action antinataliste. Mais très vite, l'Etat se ressaisit suite à la crise économique du début des années 80 qui se traduit par l'adoption d'une politique de planification familiale suivie d'une déclaration de politique de population mise en œuvre en 1997.

Malgré ces dispositions prises au niveau politique, il ne faut pas perdre de vue que le choix du nombre d'enfants obéit à plusieurs facteurs dont l'âge au mariage de la femme, le niveau d'instruction, la religion, l'ethnie et le statut économique. Nous ferons, dans ce chapitre, une approche de la santé de la mère qui se limitera à l'analyse des naissances nombreuses ainsi que les naissances précoces et tardives à partir de l'âge au recensement des mères et les naissances des douze derniers mois, de même qu'une incursion sur la mortalité féminine. En effet, la maternité expose les femmes à des risques spécifiques et, dans de nombreux cas, les complications de la grossesse et de l'accouchement sont, pour les femmes, une des causes principales et évitables de décès.

5.1- Niveau, structure et évolution de la fécondité

Jusqu'aux dernières estimations faites de la fécondité en Côte d'Ivoire dont celle de l'EDS-CI⁶, elle est caractérisée par un niveau élevé et précoce, malgré une baisse sensible de l'ISF⁷ (Indice Synthétique de fécondité), surtout en milieu urbain.

Qu'en est-il en 1998, avec les données du RGPH ?

5.1.1- Niveau et structure de la fécondité

En 1998, l'indice synthétique de fécondité (ISF) s'établit à 5,4 enfants par femme en âge de procréer. Bien qu'encore élevé au regard des indices de certains pays dont ceux du Maghreb (Maroc 1995 : 3,31 enfants), le niveau actuel de fécondité de la Côte d'Ivoire fait partie de l'un des plus faibles niveaux des pays d'Afrique de l'Ouest pour lesquels nous disposons de données, ainsi celui du Burkina Faso s'établit à 7,3 enfants en 1991.

L'analyse du tableau 5.1 indique une croissance des taux de fécondité à des niveaux élevés jusqu'à 35-39 ans (166,1 ‰). Avec un âge moyen à la naissance des enfants de 30,3 ans, la fécondité prend de l'ampleur dans les groupes d'âges 20-24 ans, 25-29 ans et 30-34 ans.

⁶ EDS-CI : Enquête Démographique et de Santé-Côte d'Ivoire

correspond au nombre moyen d'enfants que peut avoir une femme en âge de procréer au cours de sa vie génésique.

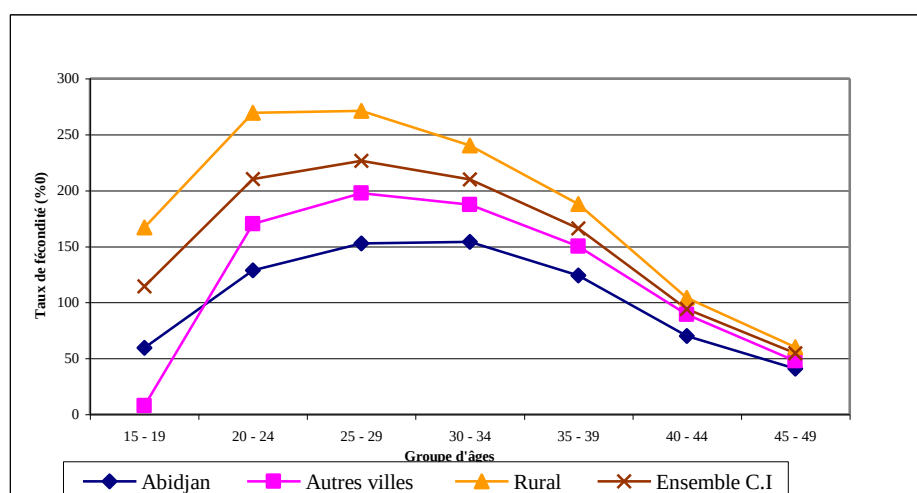
⁷ Indice Synthétique de Fécondité (ISF) correspond au nombre moyen d'enfants que peut avoir une femme en âge de procréer au cours de sa vie génésique.

Tableau 5.1 : Taux de fécondité par âge et indices de fécondité selon le milieu de résidence (%0)

Groupe d'âges	INDICES DE FECONDITE			
	Abidjan	Autres villes	Rural	Ensemble Côte d'Ivoire
15-19	59,5	7,64	167,1	114,5
20-24	128,8	170,2	269,3	210,3
25-29	152,7	197,7	271,1	226,5
30-34	154,1	187,3	240,3	209,9
35-39	124,0	150,2	187,8	166,1
40-44	70,0	89,2	104,2	94,2
45-49	41,0	47,9	60,1	54,5
ISF	3,7	4,6	6,5	5,4
Age moyen à la naissance	31,1	30,9	29,7	30,1

Par milieu de résidence on note que le niveau de fécondité est moins élevé en ville qu'en milieu rural. Il vaut 3,7 enfants à Abidjan, dans les autres villes 4,1 enfants et 6,5 enfants pour le milieu rural. Comme on peut le constater, la fécondité est moins intense en milieu urbain. Les taux de fécondité par âge y sont relativement plus faibles par rapport à ceux du milieu rural. Et c'est surtout à Abidjan que l'on rencontre les taux les plus faibles avec un âge moyen à la naissance de 31,1 ans.

Graphique 5.1 : Taux de fécondité (%) par groupe d'âges selon le milieu de résidence



5.1.2- Fécondité différentielle

La fécondité comme on peut le constater, varie suivant les caractéristiques socio-économiques de la femme. Ainsi, la nationalité, le groupe ethnique, les religions, l'état matrimonial et le niveau d'instruction, suivant leur degré d'implication ou d'atteinte par la femme, ont une influence sur sa fécondité.

Le niveau de fécondité varie assez significativement selon la nationalité. L'indice synthétique de fécondité est de 5,1 enfants par femme pour les ivoiriennes contre 6,2 pour les étrangères.

Quel que soit le milieu de résidence considéré, l'ISF des étrangères est, plus élevé que celui des ivoiriennes (tableau 5.2). A Abidjan, il se situe à 4,6 enfants pour les étrangères contre 3,2 enfants pour les ivoiriennes. Dans les autres villes, les étrangères ont 5,7 enfants quand les ivoiriennes en ont 4,3 ; tandis qu'en milieu rural les étrangères ont 7,0 enfants contre 6,4 enfants pour les ivoiriennes.

Tableau 5.2 : Indice Synthétique de Fécondité (ISF) par milieu de résidence selon la nationalité

Milieu de résidence	Ivoiriennes	Etrangères
Abidjan	3,2	4,6
Autres villes	4,3	5,7
Rural	6,4	7
Ensemble CI	5,1	6,2

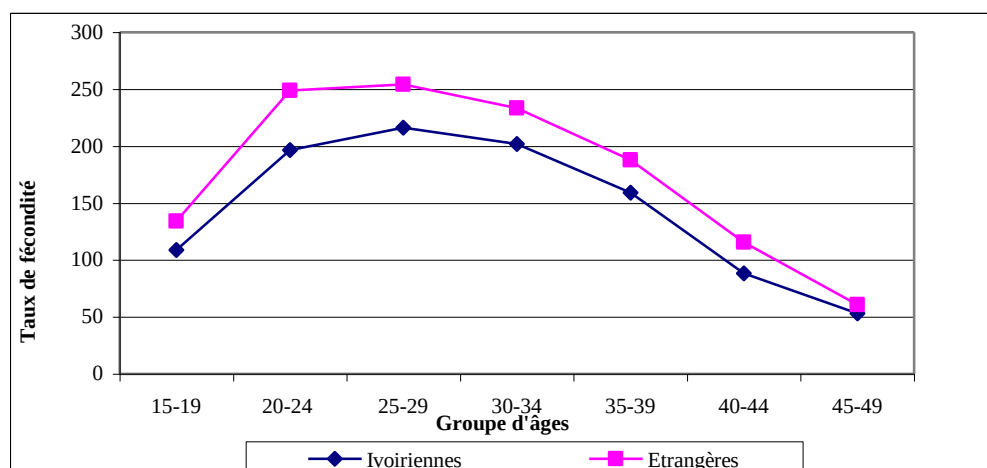
Au niveau de la structure par âge, l'analyse des données du tableau 5.3 révèle le caractère précoce et tardif de la fécondité tant chez les ivoiriennes que chez les étrangères. En effet, les femmes procréent à un âge très jeune et continue au delà de 45 ans. Toutefois, les étrangères plus que les ivoiriennes sont plus fécondes ; ainsi, à tous les âges leurs taux de fécondité sont supérieurs à ceux des ivoiriennes avec des différences considérables atteignant parfois 52,1‰ dans le groupe d'âges 20-24 ans.

Tableau 5.3 : Taux de fécondité par âge et indices de fécondité selon la nationalité

INDICES DE FECONDITE		
Groupe d'âges	Ivoiriennes (‰)	Etrangères (‰)
15-19	108,7	134,2
20-24	196,6	248,7
25-29	216,2	254,1
30-34	201,8	233,4
35-39	159	187,7
40-44	88,2	115,5
45-49	53	60,7
ISF	5,1	6,2
Age moyen à la maternité (ans)	30,1	31,1

Cette situation est plus visible sur le graphique 5.2 où les niveaux ne se rapprochent que vers la fin de leur vie génésique.

Graphique 5.2 : Taux de fécondité (‰) par groupe d'âges selon la nationalité



La Côte d'Ivoire est constituée d'une mosaïque d'ethnies ayant chacune ses spécificités ainsi que ses modèles socio-culturelles. Sur la base de certaines ressemblances (croyances, coutumes et traditions communes), ces ethnies ont été regroupées en grand groupe. Ainsi, on distingue les Akan, les Krou, les Mandé Nord, les Mandé Sud et les Voltaïques. Autant les comportements nuptiaux de ces groupes diffèrent les uns des autres, autant les comportements en matière de fécondité varient d'un groupe à l'autre.

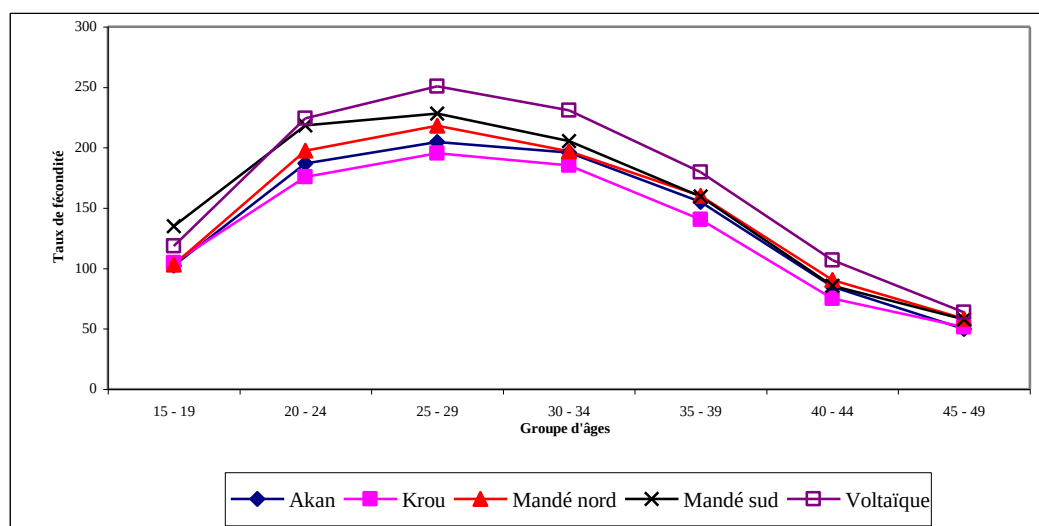
L'observation des données du tableau 5.4 illustrée par le graphique 5.3, permet de voir que la fécondité des femmes du groupe Voltaïque est plus élevée que celle des autres groupes. Celles-ci atteignent, au terme de leur vie génésique, en moyenne 5,9 enfants par femme contre 5,4 pour les Mandé Sud, 5,1 pour les Mandé Nord, 4,9 pour les Akan et 4,6 pour les Krou. On observe également que la fécondité des différents groupes ethniques est non seulement précoce mais aussi tardive.

Tableau 5.4 : Taux de fécondité par âge et indices de fécondité selon l'ethnie (‰)

Groupe d'âges	INDICES DE FECONDITE				
	Akan	Krou	Mandé Nord	Mandé Sud	Voltaïque
15-19	102,8	104,7	103,2	134,8	118,4
20-24	186,9	175,8	197,5	218,5	224,3
25-29	204,7	195,3	218	228,2	250,6
30-34	195,9	185,2	196,8	205,4	230,9
35-39	155,1	140,4	160,1	159,5	179,6
40-44	84,7	74,9	90,3	85,7	106,8
45-49	49,8	51,5	58,3	57,7	63,7
ISF	4,9	4,6	5,1	5,4	5,9
Age moyen à la maternité	30,3	30,0	30,4	29,7	30,4

Cependant, il convient de noter (graphique 5.3) que la fécondité des Mandé Sud est la plus précoce ; les moins précoces étant, par ordre d'importance, celle des femmes Akan et des Mandé Nord.

Graphique 5.3 : Taux de fécondité (%) par groupe d'âges selon l'ethnie



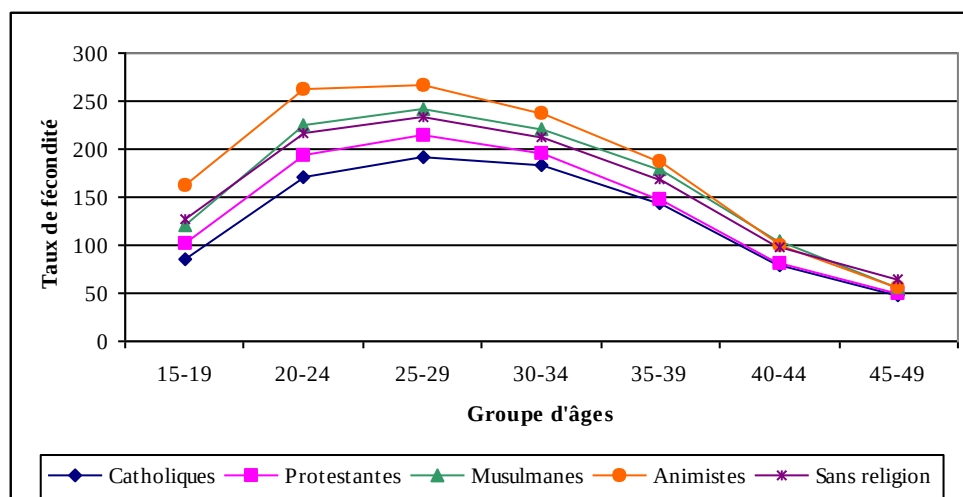
Sur le plan religieux (tableau 5.5), on constate une différence de niveau de fécondité assez significative entre les confessions religieuses les plus représentatives du pays. Le niveau le plus faible est enregistré par les femmes catholiques (4,5 enfants par femmes) suivies des protestantes (4,9 enfants par femmes).

Tableau 5.5 : Taux de fécondité par âge (%) et indices de fécondité selon la religion

Groupe d'âges	INDICES DE FECONDITE				
	Catholiques	Protestantes	Musulmanes	Animistes	Sans religion
15-19	85,5	103,1	120,6	161,5	127,3
20-24	171,8	193,9	225,9	262	217,6
25-29	191,5	214	240,7	266	233,5
30-34	183,2	194,8	221,4	237,6	211,9
35-39	144,5	148,5	178,8	186,7	168,6
40-44	80	81,6	104,2	100,4	98,2
45-49	47	49	56,8	55,9	64,7
ISF	4,5	4,9	5,7	6,4	5,6
Age moyen à la maternité	30,6	30,2	30,3	29,7	

On remarque par ailleurs (graphique 5.4), que la fécondité des catholiques n'est pas seulement moins intense, elle est également moins précoce et moins tardive que celle des autres groupes religieux. D'une façon générale, on note qu'à 40 ans les chrétiennes (catholiques et protestantes) ont réalisé l'essentiel de leur fécondité. Cette attitude des chrétiennes trouverait sa justification dans le fait qu'elles sont les plus instruites, avec un taux d'analphabétisme de 53,5%, par conséquent, plus disposées à réguler et à limiter leurs naissances bien que ce comportement soit contraire aux normes de leur religion. A cela, on pourrait adjoindre le fait que le plus grand nombre de chrétiennes se recrutent dans groupes Akan et Krou dont la fécondité est moins élevée que les autres groupes ethniques.

Graphique 5.4 : Taux de fécondité (‰) par groupe d'âges selon la religion



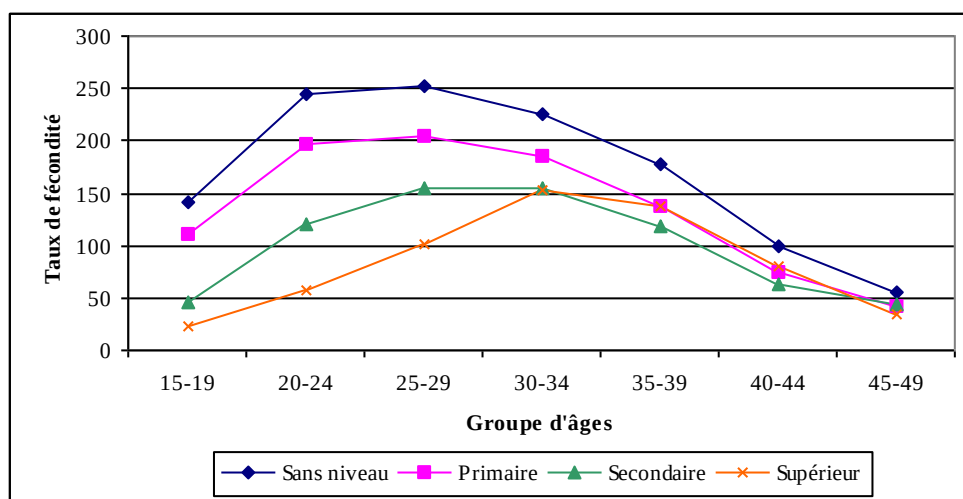
Une autre variable de différenciation de la fécondité est l'instruction. L'incidence de cette variable sur la fécondité varie suivant le niveau atteint par la femme. En effet, plus le niveau atteint est élevé, plus l'influence sur la fécondité est prononcée. C'est d'ailleurs à partir du niveau secondaire que l'influence de l'instruction sur la fécondité devient déterminante. Ainsi, on remarque (tableau 5.6) que l'indice synthétique de fécondité varie de 6,0 enfants pour les femmes sans niveau d'instruction à 2,9 enfants pour les femmes de niveau supérieur.

Tableau 5.6 : Taux de fécondité par âge (‰) et indices de fécondité selon le niveau d'instruction

Groupe d'âges	Indices de fécondité			
	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur
15-19	141,3	111,5	46	23,5
20-24	245	197,4	119,7	57,3
25-29	252,1	204,9	153,9	100,8
30-34	224,9	186	154,9	153,3
35-39	177,4	138,5	118,2	137,4
40-44	100,2	74,6	63,7	79,3
45-49	56,3	42,7	44	35,3
ISF	6,0	4,8	3,5	2,9
Age moyen à la maternité	29,9	29,8	31,4	33,5

A tous les âges (graphique 5.5), les taux de fécondité des femmes sans niveau d'instruction sont supérieurs à ceux des autres ; ce qui laisse penser à une fécondité sans contraception. En revanche, chez les femmes de niveau supérieur, on assiste à un ajournement des naissances du fait de la scolarisation. L'essentiel de leur fécondité est réalisée entre 30 et 40 ans ; il en résulte dès lors un âge moyen à la maternité élevé de 33,5 ans.

Graphique 5.5 : Taux de fécondité (‰) par groupe d'âge selon le niveau d'instruction



La fécondité est aussi diversement vécue selon l'état matrimonial. Selon MFOULOU (1987) le facteur le plus important dont dépend la population féminine exposée au risque de procréation est la nuptialité, car la fécondité est vécue de façon privilégiée, voire exclusive dans certaines sociétés, par les mariés.

Il apparaît à travers le tableau 5.7 que la fécondité des femmes mariées est plus élevée que celle des célibataires et cela quelle que soit la zone d'habitation. Par ailleurs, les âges moyens à la naissance des enfants, calculés pour les différents milieux de résidence font apparaître que la fécondité des mariées est aussi précoce.

Tableau 5.7 : Nombre moyen d'enfants par femme et âge moyen à la naissance des enfants par milieu de résidence selon la situation matrimoniale

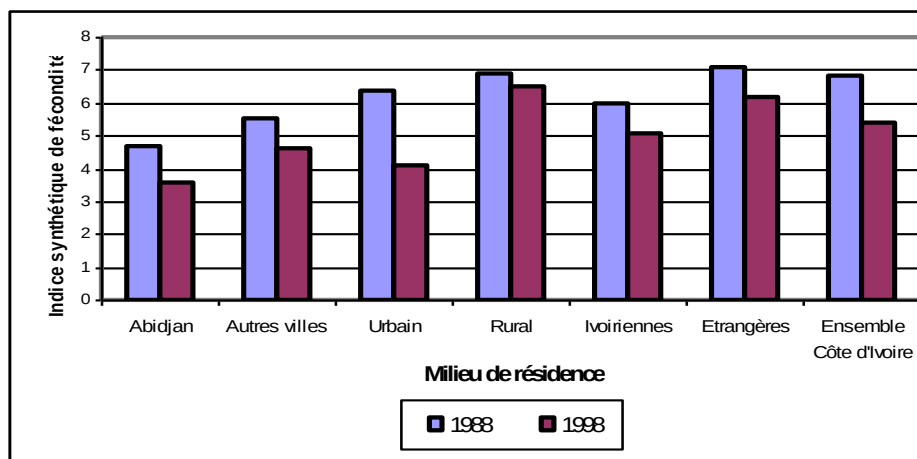
Milieu de résidence	Situation matrimoniale			
	Mariées		Célibataires	
	ISF	Age moyen	ISF	Age moyen
Abidjan	6,1	27,1	1,9	32,1
Autres villes	6,9	27,3	2,1	31,8
Rural	8,3	27,5	3,7	30,4
Ensemble Côte d'Ivoire	7,7	27,3	2,6	31,4

5.1.3- Evolution de la fécondité

De 1975 à 1998, la Côte d'Ivoire a réalisé trois recensements généraux de population. Malheureusement le recensement de 1975 n'a pas collecté les informations relatives à la fécondité. Dès lors, on se propose d'utiliser essentiellement les données de 1988 et 1998 pour l'étude de l'évolution de la fécondité. Cette étude se basera sur l'évolution de l'indice synthétique de fécondité selon le milieu de résidence et la nationalité.

De façon générale, le nombre moyen d'enfants par femme a sensiblement baissé passant de 6,8 enfants par femme en 1988 à 5,4 enfants par femme en 1998 pour l'ensemble du pays soit une différence de 1,4 enfants. Selon le milieu de résidence, on constate une baisse dans toutes les zones d'habitation. Cette baisse est surtout plus importante en milieu urbain où la différence d'enfants est égale à 2,3 (1,1 enfant à Abidjan). Par nationalité, la différence d'enfants au cours de la période considérée est la même pour les ivoiriennes et les étrangères ; elle est égale à 0,9 enfant.

Graphique 5.6 : Indice Synthétique de Fécondité par milieu de résidence selon les RGPH



Jusqu'à une période récente, les méthodes de Planification Familiale étaient utilisées par une minorité de personnes. Les comportements en matière de procréation qui avaient cours, en ce moment-là, étaient des comportements pro-natalistes. Mais avec les efforts déployés par les organisations non gouvernementales opérant dans le domaine et dans une certaine mesure par le gouvernement, on assiste à un changement de mentalité. C'est ainsi qu'on évaluait, en 1994 (EDSCI), la proportion de femmes qui utilisait la contraception (toutes méthodes confondues) à 16,5 %. Aussi pourrait-on attribuer la régression de la fécondité en 1998 à l'évolution significative de la scolarisation des filles mais aussi à l'utilisation des méthodes de Planification Familiale. Cet état de faits est relevé par EDSCI (1994) qui impute la baisse du niveau de la fécondité à la proportion de plus en plus importante de célibataires dans la population féminine, de l'augmentation de l'âge d'entrée en union et du recours à la contraception moderne, en particulier chez les femmes qui ne sont pas en union.

En effet, pour ce qui est de la contraception (toutes méthodes confondues), sa prévalence a augmenté, passant de 3 % à l'EIF (1980-81) à 11 % en 1994 parmi les femmes en union et de moins de 1 % à 4 % pour les seules méthodes modernes.

Tableau 5.8 : Evolution des taux de fécondité par âge de 1988 à 1998 selon le milieu de résidence et la nationalité

Groupe d'âges	Taux de fécondité											
	Abidjan		Urbain		Rural		Ivoiriennes		Etrangères		Ens. Côte d'Ivoire	
	1988	1998	1988	1998	1988	1998	1988	1998	1988	1998	1988	1998
15-19	97,9	58,3	96,7	69,5	207,4	167,1	146,4	108,7	179,6	134,2	192,7	114,5
20-24	188,8	126,3	206,1	149,2	313,1	269,3	253,7	196,6	293,8	248,7	289,1	210,3
25-29	205,9	149,7	223,9	174,6	305,6	271,1	259,8	216,2	291,2	254,1	289,4	226,5
30-34	190,7	151,1	205,2	171,1	262,2	240,3	228,4	201,8	262,7	233,4	252,2	209,9
35-39	148,7	121,6	161	138,2	200,6	187,8	177,7	159	209,4	187,7	193,1	166,1
40-44	80,1	68,6	89,1	80,1	103	104,2	94,1	88,2	116,2	115,5	97,6	94,2
45-49	35,4	40,2	37,9	45,2	44,4	60,1	40,1	53	57,2	60,7	37,7	54,5
ISF	4,7	3,7	5,0	4,6	6,9	6,5	6,9	5,1	6,6	6,2	6,8	5,4
Age moyen à la naissance	30,1	31,1	30,2	31,0	28,5	29,7	29,0	30,1	29,2	31,0	29,0	30,1

5.2- Les comportements reproducteurs à risque

Dans la mentalité populaire africaine, il est inconcevable qu'une femme ne puisse être capable de donner la vie. Constat fait par Thérèse LOCOH (1984) lorsqu'elle révèle que la plupart des sociétés africaines condamne la pratique de la contraception à des fins de limitation ou d'arrêt des naissances. Les pays africains qui, selon Tabutin D. (1988), restaient, entre les deux grandes conférences africaines consacrées à la politique de population (Accra en 1971 et Arusha en 1984), indifférents ou même parfois hostiles à toute idée de limiter la croissance démographique ont une autre vision qui leur fait prendre conscience des pressions et des contraintes qu'exerce cette croissance sur tout effort de développement.

La maternité constitue, tout de même, un danger pour la vie de la femme. Ainsi, force est, de reconnaître avec DACKAM R. et al (1990) que l'élévation particulière de la mortalité maternelle a pour causes : les accouchements, les complications de la grossesse et le puerpérium. La grossesse normale ne devrait être ni cause de morbidité ni cause de décès. Mais certains facteurs liés aux pratiques et relatifs à la procréation favorisent les risques de morbidité et de mortalité maternelles. Dans ce sous chapitre nous allons décrire les comportements reproducteurs qui peuvent exposer les mères à des risques pour leur santé.

5.2.1- Les naissances nombreuses

La taille est l'une des caractéristiques de la famille qui influent sur la santé des individus membres d'une famille, révèlent DACKAM & al (1990), cette dimension peut être l'expression de normes sociales et en cela, n'est pas le fait de décision strictement individuelle. D'une manière générale, la taille de la famille est en relation étroite avec les facteurs culturels, éducatifs et socio-économiques.

Les femmes qui ont de nombreuses naissances sont exposées à un risque plus élevé de mauvaise santé et de décès. Aussi, DACKAM & al (1990), attirent l'attention sur certains facteurs tels que la pauvreté, l'habitat qui agissent de concert et multiplient l'effet négatif d'une grande taille de la famille.

5.2.1.1- Importance des grandes multipares

En 1998, on a dénombré 219 649⁸ femmes qui ont au moins cinq enfants parmi toutes les femmes qui ont eu des naissances vivantes soit 4,5 % de ces femmes. Ces femmes dont l'âge moyen varie de 43,7 à 45 ans selon le milieu de résidence sont moins représentées en ville (3,0 %). Elles sont majoritaires en milieu rural où leur proportion est de 5,8 %, soit de 1,3 fois supérieure à la moyenne nationale. Selon la nationalité, les ivoiriennes multipares qui représentent 4,8 % contre 3,7 % pour les étrangères, sont les plus concernées par les grossesses nombreuses.

Tableau 5.9 : Proportion des grandes multipares et âge moyen par milieu de résidence et par nationalité

Milieu de résidence et nationalité	Proportions	Age moyen
Abidjan	2,4	43,7
Autres villes	3,5	44,2
Ensemble urbain	3	44,1
Rural	5,8	45
Ivoiriennes	4,8	45,3
Etrangères	3,7	42,2
Ensemble Côte d'Ivoire	4,5	44,7

5.2.1.2- Caractéristiques socio-économiques des grandes multipares

La répartition par situation matrimoniale révèle (tableau 5.10) que les grandes multipares sont pour la majorité en union, 79,7% soit environ quatre grandes multipares sur cinq. Parmi elles, les mariées monogames prédominent avec 47,4% des grandes multipares, 27,2% en union polygame et 5,2% en union libre.

Pour ce qui concerne celles qui sont hors union, les veuves prédominent avec 13,6 % et les divorcées 2,8 %.

Par milieu de résidence, on observe qu'en milieu rural, les grandes multipares sont majoritaires dans les unions polygames et moindre en situation de célibataires.

En milieu urbain, la situation de mariée monogame est la plus favorable à la grande multiparité (51 %) et encore plus à Abidjan (55,4 %). Aussi, Abidjan concentre-t-il la proportion la plus importante de célibataires grandes multipares (6,2 %).

Tableau 5.10 : Répartition des grandes multipares par milieu de résidence selon la situation matrimoniale

Milieu de résidence	Célibataire		Union libre		Union monogame		Union polygame		Séparée divorcée		Veuf		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Abidjan	1 473	6,2	1 457	6,1	13 242	55,4	4 502	18,8	606	2,5	2 610	10,9	23 890	100,0
Autres villes	1 914	4,5	2 101	4,9	20 646	48,5	11 267	26,5	1 007	2,4	5 594	13,2	42 529	100,0
Ens. Urbain	3 387	5,1	3 558	5,4	33 888	51,0	15 769	23,7	1 613	2,4	8 204	12,4	66 419	100,0
Rural	5 185	3,4	7 720	5,1	69 474	45,8	43 479	28,7	4 416	2,9	21 405	14,1	151 679	100,0
Ens. CI	8 572	3,9	11 278	5,2	103 362	47,4	59 248	27,2	6 029	2,8	29 609	13,6	218 098	100,0

⁸ Cet effectif varie suivant la variable utilisée compte tenu de l'omission des non déclarées.

On peut noter (tableau 5.11) que les grandes multipares sont pour la majorité sans niveau (89 %), suivent les femmes de niveau primaire. Celles de niveau secondaire et supérieure sont minoritaires soit respectivement 2,9 % et 0,4 %.

Dans tous les milieux de résidence, c'est Abidjan qui concentre le maximum de grandes multipares scolarisées (29,1 %) avec 1,6 % des grandes multipares qui ont le niveau supérieur.

Tableau 5.11 : Répartition des grandes multipares par milieu de résidence selon le niveau d'instruction

Milieu de résidence	PRIMAIRE		SECONDAIRE		SUPERIEUR		SANS NIVEAU		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Abidjan	4 083	16,9	2 550	10,6	387	1,6	17 123	70,9	24 143	100,0
Autres villes	4 552	10,6	2 167	5,1	180	0,4	35 932	83,9	42 831	100,0
Ens. Urbain	8 635	12,9	4 717	7,0	567	0,8	53 055	79,2	66 974	100,0
Rural	9 016	8,0	1 709	2,9	280	0,4	141 670	88,7	152 675	100,0
Ens. C.I	17 651	8,0	6 426	2,9	847	0,4	194 725	88,7	219 649	100,0

La scolarisation dont la liaison avec l'activité est indéniable, nous amène à analyser le tableau 5.12 qui donne la répartition des grandes multipares par type d'activité.

Cette analyse révèle que celles-ci sont pour la majorité occupées (56,8 %) ou ménagères (38,9 %). Les autres types sont très peu représentées, voire nuls pour les chômeurs et les personnes en quête de premier emploi, de même pour les rentières et les retraitées.

De même par milieu de résidence on note la prédominance des occupées et des ménagères. Néanmoins, les grandes multipares sont plus occupées en milieu rural (61,1%) qu'en milieu urbain (47,1%) où l'on rencontre plus de ménagères, principalement dans les autres villes.

Tableau 5.12 : Répartition des grandes multipares par type d'activité

Milieu de résidence	Occupées		Chômeurs		Quête 1er emploi		Ménagères		Etudiants		Autres inactives		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Abidjan	11304	47,4	155	0,7	72	0,3	11051	46,4	21	0,1	1229	5,2	23832	100
Autres villes	19879	46,9	53	0,1	27	0,1	20624	48,6	19	0,0	1827	4,3	42429	100
Ens. Urbain	31183	47,1	208	0,3	99	0,1	31675	47,8	40	0,1	3056	4,6	66261	100
Rural	92611	61,1	71	0,0	24	0,0	53031	35,0	15	0,0	5744	3,8	151496	100
Ens. C.i	123794	56,8	279	0,1	123	0,1	84706	38,9	55	0,0	8800	4,0	217757	100

Comme le révèle cette analyse, les grandes multipares sont très peu instruites, occupées ou ménagères et en union.

Le mariage, comme le montre l'analyse, reste le cadre de référence de la fécondité. Et les femmes de part leur constitution biologique sont destinées à la reproduction. Ce rôle socialisé, a contribué à favoriser leur faible niveau de scolarisation, compte tenu de la perception de la société.

Néanmoins, malgré cet handicap, les femmes ne baissent pas, pour autant, les bras et s'occupent, surtout en milieu rural des activités agricoles pour subvenir aux besoins de leurs familles, qu'elles soient épouses (63 %) ou chef de ménage (15,5 %).

Au plan sanitaire, les grandes multipares sont exposées à de nombreux risques liés au nombre d'enfants mis au monde et chaque accouchement constitue une exposition de plus à une santé fragile ou à la mort dans la mesure où, surtout en milieu rural, les infrastructures sanitaires sont peu accessibles parfois inexistants (Nations Unies, 1992). Aussi, du fait de l'ignorance de

certaines pratiques contraceptives, les grandes multipares, en majorité analphabètes restent exposées aux complications de la grossesse ou de l'accouchement.

5.2.2- Fécondité des adolescentes

De façon générale les adolescents constituent un groupe vulnérable ayant des besoins spécifiques dont la prise en compte pose problème. En outre, lorsque les adolescentes se trouvent impliquer dans la procréation, elles deviennent un groupe très vulnérable. En effet, sur le plan physiologique l'organisme de l'adolescente n'a pas encore atteint son développement optimal pour mener une grossesse à terme sans difficulté. En plus des risques liés à la grossesse cités plus haut, les adolescentes semblent plus exposées au risque de complication à l'accouchement pouvant nuire, dangereusement, non seulement à leur vie, mais aussi à celle de leur enfant.

Pour un effectif de 1 259 923 filles, la participation des adolescentes à la fécondité totale n'est pas négligeable et mériterait qu'on y accorde un intérêt particulier. En effet, avec un taux de fécondité de 114,5 ‰ (114,5 enfants pour 1000 femmes), les adolescentes contribuent à la fécondité totale pour 10,6 %. Ainsi, elles mettent au monde en moyenne 0,6 enfant.

En milieu rural où les infrastructures sanitaires sont peu accessibles du fait de divers facteurs dont les moyens de transport, le phénomène est plus intense avec un taux de fécondité de 167,1 ‰ contre 69,5 ‰ en milieu urbain (58,3 ‰ à Abidjan et 76,4 ‰ dans les autres villes). Ainsi, les adolescentes du milieu rural participent-elles à concurrence de 12,9 % à la fécondité totale de leur milieu contre 8,4 % pour leurs homologues du milieu urbain (8,1 % à Abidjan et 8,3 % dans les autres villes). En moyenne elles ont 0,8 enfant tandis que celles des villes en ont 0,3 (0,3 enfant à Abidjan et 0,4 enfant dans les autres villes).

Il n'existe pas de différence assez significative concernant la participation des adolescentes à la fécondité totale par nationalité. Ainsi, les adolescentes ivoiriennes participent à la fécondité pour 10,6 % contre 10,9 % pour les étrangères. Cependant, il convient de souligner que les adolescentes de nationalité ivoirienne ont en moyenne moins d'enfant (0,5 enfant) que les étrangères (0,7 enfant). Aussi, le phénomène est-il plus intense chez les ivoiriennes en milieu urbain ; tandis que pour les étrangères, il l'est en milieu rural.

Cette situation pourrait se justifier par le relâchement des mœurs en ville. Où exposer à divers facteurs de modernisation, de nouveaux comportements sont adoptés par les jeunes filles qui sont de plus, peu informées des méthodes contraceptives qui pourraient les protéger de grossesses, souvent, indésirées qui les exposent à des risques énormes pour leur santé.

5.2.2.1- Caractéristiques socio-économiques des adolescentes

Les adolescentes fécondes, comme le montre le tableau 5.13, sont en majorité célibataires (84,5 %), celles qui sont en union représentent 15,5 % dont 9,4 % en union monogame, 2,5 % en union polygame et 3,3 % en union libre.

Les célibataires prédominent parmi les adolescentes mères et c'est en milieu rural que leur proportion est moindre (75,6 % contre 92,1 % pour le milieu urbain). Par contre, on rencontre la proportion la plus importante des adolescentes en union (14,8 % union monogame, 4,4 % en union polygame et 4,9 % en union libre) en milieu rural, tandis qu'en ville ces proportions sont moindres et même négligeables à Abidjan.

Leur répartition par niveau d'instruction révèle que les adolescentes mères sont pour 53,8 % sans niveau d'instruction, 28,2 % ont le niveau primaire et 17,9 % ont atteint le secondaire. Le niveau supérieur est absent.

Tableau 5.13 : Répartition des adolescentes mères par milieu de résidence selon la situation matrimoniale

Milieu de résidence	Célibataire	Union libre	Mariée monogame	Mariée polygame	divorcée	Veuve	Total
Abidjan	93,3	2,0	4,1	0,5	0,0	0,1	100
Autres villes	91,2	2,1	5,4	1,1	0,1	0,1	100
Ens. Urbain	92,1	2,0	4,9	0,8	0,0	0,1	100
Rural	75,6	4,9	14,8	4,4	0,2	0,2	100
Ens. C.I	84,5	3,3	9,4	2,5	0,1	0,1	100

Les adolescentes mères sont instruites à 46,2 %. On note qu'en milieu rural moins de 30 % des adolescentes mères sont instruites. Parmi elles seulement 3,2 % ont atteint le niveau secondaire. Le faible niveau d'instruction de ces adolescentes est le reflet du refus d'instruction des filles, surtout en milieu rural, où la plupart sont destinées au mariage et au soutien à la famille par les activités ménagères. Par contre en milieu urbain, les adolescentes mères sont instruites à plus de 60 % et les proportions du niveau primaire et secondaire sont presque égales soit 30,4 % et 30,6 % respectivement. Cet état de fait pourrait justifier les nombreux abandons scolaires constatés dans la population scolarisable.

A Abidjan, encore plus qu'ailleurs, les adolescentes mères sont à 63,3 % instruites contre 59 % pour les autres villes.

Tableau 5.14 : Répartition des adolescentes mères par milieu de résidence selon le niveau d'instruction

	Primaire	Secondaire	Supérieur	Sans niveau	Total
Abidjan	32,2	31,3	0,1	36,3	100,0
Autres villes	28,9	30,0	0,0	41,0	100,0
Ens. Urbain	30,4	30,6	0,1	38,9	100,0
Rural	25,7	3,2	0,0	71,1	100,0
ENS. C.I	28,2	17,9	0,0	53,8	100,0

Peu instruites, les adolescentes mères sont occupées à 30 % (tableau 5.15). Les actives non occupées sont en proportions négligeables 0,9 %. Quant aux inactives elles comptent 22 % de ménagères et une majorité d'élèves (29,8 %) et 17,4 % d'autres inactives. L'on pourrait lier cette situation des adolescentes à la forte proportion d'inactivité, qui les expose au risque de procréer, qui semble être un recours pour s'occuper.

La proportion élevée d'élèves, soit une sur trois, nous fait constater que la maternité ne constituerait plus un frein à la poursuite des études comme cela fut remarquer par le passé. En effet, les filles enceintes étaient systématiquement renvoyées de l'école. A ce jour, les données présentent une situation meilleure des élèves mères qui peuvent, si elles le désiraient, prendre des dispositions pour poursuivre leurs études malgré leur état de mères.

L'analyse révèle que c'est en milieu rural qu'on rencontre le maximum d'adolescentes mères occupées (39,2 %) et de ménagères (26,9 %) ainsi que la proportion la plus faible d'élèves (15,8 %). En milieu urbain, qu'on soit à Abidjan ou dans les autres villes, les proportions de chaque

type d'activité sont plus au moins les mêmes, à l'exception des ménagères qui sont de 2,7 points moins à Abidjan. Aussi Abidjan abrite-t-il plus d'autres inactives qu'ailleurs.

Tableau 5.15 : Répartition des adolescentes fécondes par milieu de résidence selon le type d'activité

Milieu de résidence	Occupées	Chômeurs	Quête 1er emploi	Ménagères	Elèves	Autres inactifs	Total
Abidjan	23,8	0,2	1,4	16,4	40,0	18,2	100,0
Autres villes	20,8	0,2	0,6	19,1	43,1	16,2	100,0
Ens. Urbain	22,1	0,2	1,0	17,9	41,7	17,1	100,0
Rural	39,2	0,1	0,3	26,9	15,8	17,8	100,0
Ens. C.I	30,0	0,2	0,7	22,0	29,8	17,4	100,0

La maternité des adolescentes, comme on peut constater, pourrait être le résultat du mariage précoce, surtout en milieu rural, mais aussi de la dépravation des mœurs en ville où l'autorité et le contrôle social parental s'estompent compte tenu des occupations diverses des parents, situation décrite par Oppong C (1988) qui la lie au relâchement des contraintes et contrôle de la communauté et de la famille, suite aux migrations et à l'urbanisation, à la liberté accrue des jeunes qui leur permet de se rencontrer davantage, à l'intervalle croissant entre la puberté et le mariage et enfin par l'ignorance largement répandue du processus de reproduction ou des méthodes de contrôle des naissances.

Mais il ne faut pas perdre de vue que les grossesses d'adolescentes ont des effets sur la santé. En effet, comme le souligne Nations Unies (1992), la grossesse impose un effort excessif à l'organisme en pleine croissance et à l'enfant. De cette situation on relève des taux de mortalité maternelle et infantile de deux fois plus élevés pour les mères de moins de 20 ans que pour celles des classes d'âge supérieures.

Aussi, comme le soulignent Nations Unies (1992), les maternités précoces empêchent les jeunes mères de poursuivre leurs études et de trouver un emploi rémunéré, perpétuant ainsi le cercle vicieux d'ignorance et de pauvreté que les femmes se transmettent de génération en génération.

5.2.3- Fécondité tardive

Au delà de 35 ans, la fécondité des femmes est jugée tardive. Comme pour la fécondité des adolescentes et des grandes multipares, les grossesses qui interviennent au delà de 35 ans sont classées parmi les grossesses à risque. En effet, aux environs de 40 ans et plus, le taux de mortalité maternelle atteint son niveau le plus élevé. Les maux qui font courir des risques aux fécondes tardives se résument à l'hémorragie post-partum et la mort qui en résulte se produit plus fréquemment chez les femmes âgées que les femmes jeunes suite, essentiellement, à une rupture fréquente chez les femmes âgées à cause des modifications qui se produisent dans le muscle utérin à la suite des grossesses répétées.

DACKAM et al (1990), font remarquer qu'il existe un facteur de confusion qui ne permet pas d'isoler l'effet propre de l'âge de la mère sur la mortalité maternelle ; il s'agit du rang de naissance. Etant donné que les statistiques dont nous disposons ne fournissent, que l'âge et la parité des femmes concernées, c'est sur la base de ces éléments que nous analyserons le phénomène.

Parmi les femmes qui ont au moins une naissance vivante 138 379 femmes soit 5,3 % sont âgées de 35 ans et ont eu une naissance au cours des douze derniers mois. Ces dernières sont considérées comme ayant une fécondité tardive. Ces femmes à fécondité tardive représentent 11,1 %.

Les femmes concernées par ce phénomène ont été classées en trois catégories que sont : les primipares, les multipares et les grandes multipares.

Les primipares, qui regroupent les femmes qui sont à leur première maternité, représentent 19,3 % des fécondes tardives, les multipares, qui ont de deux à quatre enfants, sont majoritaires avec 62,7 % et les grandes multipares, qui ont cinq enfants et plus, constituent 18 % de ces femmes.

L'analyse du graphique 5.21 révèle que les femmes concernées par la fécondité tardive se concentrent, en majorité, en milieu rural (67,4 %). Le milieu urbain représenté par Abidjan et les autres villes, enregistrent respectivement 13 % et 19,6 % des femmes.

On note, graphique 5.22, que Abidjan abrite le maximum de primipares (26,7 %) et les proportions les plus faibles pour les autres catégories soit 60,4 % pour les multipares et 12,8 % pour les grandes multipares. En milieu rural, l'on rencontre la majorité des grandes multipares (19,6 %) et le minimum de primipares (17,5 %). Quant aux autres villes, elles concentrent la proportion la plus importante de multipares (63,5 %), néanmoins la différence avec le milieu rural reste négligeable, soit 0,8 point.

Tableau 5.16 : Répartition des femmes âgées de 35 ans et plus ayant une naissance tardive par milieu de résidence

Milieu de résidence	Primipares		Multipares		Grandes multipares	
Abidjan	4804	26,7	10856	60,4	2303	12,8
Autres villes	5615	24,5	17289	63,5	4313	15,8
Ens urbain	10419	23,1	28145	62,3	6616	14,6
Rural	16270	17,5	58659	62,9	18270	19,6
Ens CI	26689	19,3	86804	62,7	24886	18,0

Cette répartition du phénomène laisse entrevoir l'effet du milieu d'habitat sur le comportement reproducteur. En effet, en ville les femmes, compte tenu de certains facteurs : scolarisation, et occupation, ont tendance à reporter leur maternité à un âge avancé, tandis qu'en campagne sévissent les facteurs socio-culturels qui influent sur les normes de la maternité.

Vue d'ensemble

La fécondité, en Côte d'Ivoire, connaît un fléchissement passant de 6,8 enfants en 1988 à 5,8 enfants en 1998 soit une baisse d'un enfant par femme. Situation qui, bien qu'ayant un effet peu significatif sur l'accroissement de la population, reste un pas important dans le contrôle de la fécondité. Néanmoins, des attitudes restent à corriger pour une véritable amorce de la baisse de la fécondité qui concernent la fécondité précoce, la descendance nombreuse et tardive qui ont des effets néfastes, tant sur la santé de la femme que celle de l'enfant.

CHAPITRE 6 : SITUATION DES FEMMES CHEFS DE MENAGE

Un ménage est constitué par une ou plusieurs personnes qui vivent sous le même toit, pourvoient en commun à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Il peut s'agir de personnes apparentées, de personnes non apparentées ou des deux à la fois. Dans le cadre de notre étude, le ménage se confond à la famille. Famille qui se définit comme un groupe de personnes ayant entre elles des liens de sang ou des liens d'alliance, la famille naît d'un couple. Le couple et sa progéniture forment "la famille nucléaire" qui constitue le noyau central. Autour de ce noyau peuvent graviter d'autres personnes ayant des liens de consanguinité ou d'alliance avec les membres du noyau central et principalement, le chef de cette unité appelé "le chef de famille". Cet ensemble constitue "la famille élargie".

Au cours de nos investigations, diverses opinions sur le terme famille ont été avancées. Ainsi, la famille a été défini comme la cellule de base de la société, quelque chose de très important, de sacrée dont on ne peut se passer et qui constitue un soutien, une unité de formation pour ses membres et le nœud de la réussite. Elle se compose du père, de la mère et des enfants pour certains ; quand d'autres l'assimilent à la famille élargie.

Lorsque la famille est dirigée par une seule personne, veuve ou divorcée, on parle d'une morphologie familiale typique. En effet, le pouvoir domestique, selon le postulat, est une délégation du pouvoir social, et c'est de ce pouvoir que dépend la distribution des rôles et des fonctions dans la famille où se fait la régulation des relations entre les membres qui la composent. Ce postulat permet de mieux comprendre alors pourquoi les chefs de ménage sont pour la majorité d'entre eux des hommes. Les femmes ne deviennent chefs de ménage, en général, qu'après dissolution du mariage par le divorce, la séparation ou le décès du conjoint, ainsi que les mères célibataires.

C'est la situation de cette famille typique, dite aussi "monoparentale", qu'il nous est donné d'analyser à travers son chef.

6.1- Importance des femmes chefs de ménage

La majorité des études relatives aux ménages et aux familles, révèlent que les chefs d'unités familiales ou de ménage sont en majorité de sexe masculin. Ce rôle leur est attribué de tout temps et même aujourd'hui, avec la relative évolution des mentalités, ils continuent de l'assumer et la loi leur en donne un plein droit d'exercice (cf. loi sur le mariage en Côte d'Ivoire). En effet, l'homme est considéré dans la famille comme le chef, le pilier, le protecteur, etc. En fait, celui dont on ne peut se passer dans la famille. Tandis que la femme reste l'éducatrice, le complément de l'époux, et la responsable des travaux ménagers. Elle seconde l'homme dans la famille (Essoh, 1996) ; c'est en l'absence de ce dernier qu'elle peut prétendre au rôle de chef de famille ou de ménage.

Nous avons volontairement basé notre analyse sur la population adulte (15 ans et plus). Aussi nous avons calculé des taux de chef de ménage par sexe. Ces taux sont basés sur l'effectif de chef de ménage sur la population exposée selon le sexe.

6.1.1- Répartition par âge des femmes chefs de ménage

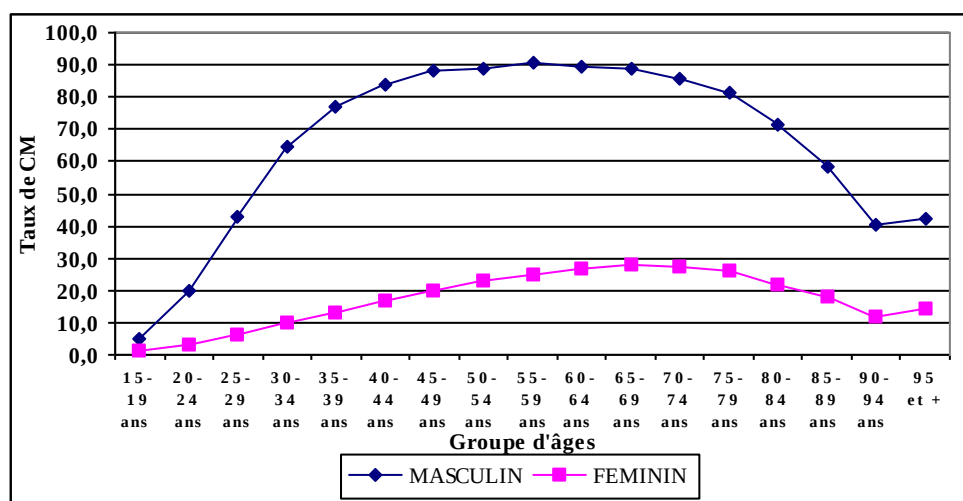
Autant les femmes que les hommes entrent dans le rôle de chef de ménage aux mêmes âges.(15 ans). Le tableau 6.1 et le graphique 6.1 révèlent que les taux de chefs de ménage sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes et ce, à tous les âges. On observe une évolution plus rapide avec des taux plus élevés chez les hommes que chez les femmes. A partir de 40-45, tandis

que les taux masculins sont presque stationnaires, ceux des femmes continuent leur progression jusqu'à 65-69 ans où les deux sexes amorcent leur baisse.

Tableau 6.1 : Taux des chefs de ménage par groupe d'âges et par sexe

Groupe d'âges	Taux		Rapport de Féminité
	Masculin	Féminin	
12-14 ans	4,9	1,4	29,6
15-19 ans	20,0	3,3	16,5
20-24 ans	43,0	6,5	14,7
25-29 ans	64,8	9,8	14,7
30-34 ans	77,0	13,1	16,4
35-39 ans	83,7	17,0	18,3
40-44 ans	88,0	19,9	19,0
45-49 ans	88,7	23,2	23,9
50-54 ans	90,6	24,9	24,2
55-59 ans	89,5	26,6	27,6
60-64 ans	89,1	28,0	26,6
65-69 ans	85,7	27,3	27,7
70-74 ans	81,6	26,2	27,3
75-79 ans	71,5	22,0	31,4
80-84 ans	58,2	18,3	33,9
85-89 ans	40,2	11,9	33,1
90-94 ans	42,5	14,3	46,3
95 et +	49,7	9,8	19,1
Non déclaré	10,6	3,7	32,6
Total	28,3	5,6	19,1

Graphique 6.1 : Répartition des chefs de ménage par groupe d'âges et par sexe

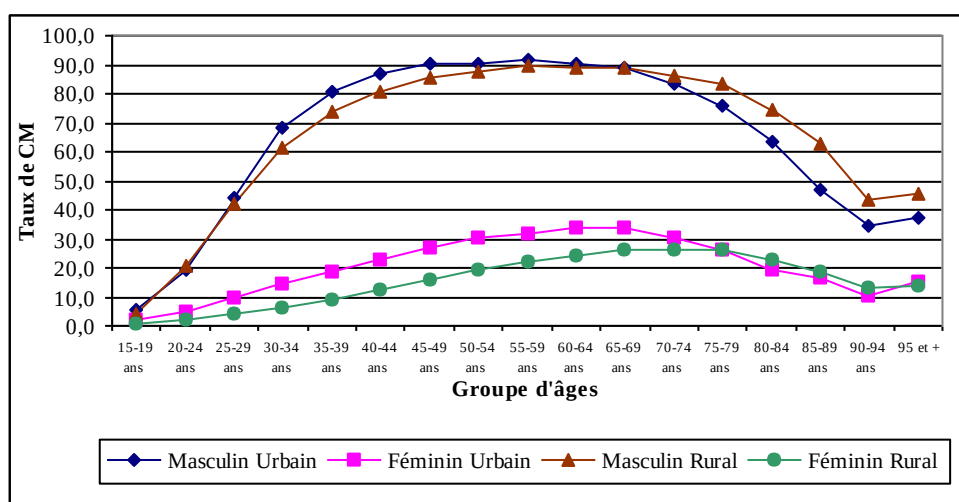


Par milieu de résidence, tableau 6.2 et graphique 6.2, l'évolution des courbes des deux sexes est la même que précédemment, néanmoins on observe des différences par milieu de résidence pour le même sexe. En effet, les taux des femmes, qui évoluent dans le même sens, sont plus élevés en ville qu'en campagne jusqu'à 75-79 ans. A cet âge, les taux du milieu rural deviennent plus importants que ceux du milieu urbain malgré la baisse amorcée. Cette évolution des taux traduirait le retour des migrants vers la campagne pour leur retraite.

Tableau 6.2 : Taux des chefs de ménage par groupe d'âges selon le sexe et le milieu de résidence

Groupe d'âges	Taux urbain		Rapport de féminité	Taux rural		Rapport de féminité
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
15-19 ans	5,7	1,8	33,2	4,1	1,0	24,1
20-24 ans	19,2	4,6	23,4	20,8	2,1	10,1
25-29 ans	44,1	9,5	20,3	42,1	3,9	9,3
30-34 ans	68,5	14,3	19,4	61,6	6,3	10,4
35-39 ans	80,8	18,3	20,5	73,8	9,1	12,4
40-44 ans	87,0	23,1	20,9	80,8	12,6	15,7
45-49 ans	90,7	26,7	20,3	85,7	15,8	17,9
50-54 ans	90,6	30,5	24,9	87,4	19,6	23,1
55-59 ans	91,8	32,0	26,9	89,9	21,9	22,8
60-64 ans	90,5	33,5	31,8	89,1	23,9	25,8
65-69 ans	88,8	33,6	31,1	89,2	25,9	24,8
70-74 ans	83,6	30,2	32,9	86,3	26,3	26,0
75-79 ans	76,0	26,5	33,6	83,3	26,1	25,5
80-84 ans	63,3	19,5	33,3	74,4	23,0	30,8
85-89 ans	46,7	16,9	40,7	62,8	18,9	31,9
90-94 ans	34,7	10,2	32,4	43,1	12,8	33,5
95 et +	37,1	14,8	50,5	45,4	14,1	44,4
Total	10,1	5,3	48,8	11,2	2,1	17,4

Graphique 6.2 : Répartition des chefs de ménage par groupe d'âges et par sexe selon le milieu de résidence



Les femmes chefs de ménage qui représentent 16 % des chefs de ménage, avec un rapport de féminité de 19,1 femmes pour 100 hommes ont un âge moyen de 43,9 ans contre 41,2 ans pour les hommes, d'où un écart de 2,7 ans. Par milieu de résidence, l'âge moyen des femmes chefs de ménage est plus faible en milieu urbain qu'en milieu rural soit respectivement 39,9 ans et 47,9 ans. De même, leurs proportions sont plus importantes en milieu urbain (52,6 %) qu'en milieu rural (47,4 %).

Cette situation, comme le souligne T. LOCOH (1988), résulterait de ce que les femmes chefs de ménage se recrutent surtout parmi les veuves et les divorcées d'un certain âge (au delà de 45 ans). Et de poursuivre que la polygamie "à distance" est aussi l'occasion pour une femme de créer sa propre unité de résidence, et c'est en général en ville que l'on rencontre fréquemment ce type d'arrangement domestique.

Par nationalité, on note une prédominance des ivoiriennes chefs de ménage 85 % contre 15 % pour les étrangères. Cette situation dénoterait de ce que dans la majorité des cas, ce sont les hommes qui contribuent plus à la migration. Mais lorsque leurs déplacements concordent comme le souligne EIMU 1996, le déplacement des femmes est lié à celui des hommes. Ceci se justifierait par le fait que les femmes migrent le plus souvent pour accompagner ou rejoindre leur conjoint ou encore pour "rendre visite" à des parents. Cet état de faits pourrait expliquer que l'on enregistre une faible proportion de femmes étrangères qui soient chefs de ménage.

Avec une taille moyenne de 4,6 personnes par ménage contre 6,0 personnes pour les hommes, les femmes gèrent en effectif des ménages de tailles plus petites. Par milieu de résidence, en milieu urbain la taille moyenne des ménages dirigés par les femmes s'établit à 4,6 personnes dont 4,4 personnes pour Abidjan. En milieu rural, la taille moyenne est la même qu'en milieu urbain (4,6 personnes).

6.2- Caractéristiques des femmes chefs de ménage

6.2.1- Caractéristiques socio-économiques des femmes chefs de ménage

Les femmes chefs de ménage sont pour plus du tiers en union (37,9 %). Parmi elles, 78,6 % sont mariées et 21,4 % sont en union monogame. La majorité des femmes chefs de ménage qui représentent 62,1 %, sont hors union, avec 28,2 % de célibataires et 33,9 % en rupture d'union. Parmi ces dernières, on dénombre 19,7 % de divorcées et 80,3 % de veuves. L'importance des célibataires est marquée aux jeunes âges, à moins de 30 ans. Quant aux ruptures d'union, elles interviennent aux âges avancés et atteignent leur maximum vers 45-50 ans.

L'analyse du tableau 6.3 révèle que quel que soit le milieu de résidence, les chefs de ménage hors union sont majoritaires. Dans cette catégorie, on remarque que les célibataires sont plus nombreuses en ville, en particulier à Abidjan où elles représentent 45,7 %. A l'inverse, les femmes en rupture d'union dominent l'univers en milieu rural (42,7 %). Quant aux femmes mariées, on rencontre la majorité en milieu rural (42,1 %).

Les taux révèlent que ce sont les femmes en rupture d'union (39,2 %) qui sont plus impliquées dans le rôle de chef de ménage et ce, quel que soit le milieu de résidence. Toutefois, leurs taux sont plus élevés en milieu urbain (50,0 %) qu'en milieu rural (34,2 %). Les taux les plus faibles sont observés chez les femmes en union (6,1 %). Quant aux célibataires, leur taux qui est de 9,5 % traduit leur importance parmi les chefs de ménage, principalement en ville où on a une femme sur dix (10).

Tableau 6.3 : Répartition des femmes chefs de ménage selon la situation matrimoniale

Milieu de résidence	Célibataire		En union		Rupture d'union	
	Proportion	Taux	Proportion	Taux	Proportion	Taux
Abidjan	45,7	10,5	32,2	7,8	22,2	57,5
Autres villes	35,9	11,0	35,8	7,8	28,4	46,2
Ensemble urbain	40,0	10,7	34,2	7,8	25,9	50,0
Rural	15,1	7,1	42,1	5,0	42,7	34,2
Ensemble CI	28,2	9,5	37,9	6,1	33,9	39,2

L'observation de la situation matrimoniale des femmes chefs de ménage révèle que l'implication des femmes dans ce rôle serait imputable à l'exode rural, pour certaines d'entre elles.

En effet, le phénomène de l'exode rural contribue à exposer de nombreuses personnes âgées à la solitude, en particulier les femmes, qui ne disposent le plus souvent que de très maigres ressources.

La situation des chefs de ménage célibataires en milieu urbain se justifierait par le fait que n'ayant pas souvent de racine pour retourner à leur région d'origine, elles perdent, selon Nations Unies (1992), le soutien du réseau familial et social et ne peuvent compter que sur des qualifications limitées et de maigres ressources. Leur vie, à n'en point douter, est très dure et même dangereuse, et elles doivent affronter de difficiles problèmes d'ajustement, souvent aggravés par des questions de religion, de langue ou de nationalité. Il leur arrive de trouver facilement du travail en ville, mais elles restent pauvres et vivent dans des conditions difficiles.

Quant aux chefs de ménage en union observés, leur situation pourrait être imputable aux systèmes de logements séparés des coépouses, pour celles qui seraient en union polygame.

La pratique religieuse semble très développée chez les femmes chef de ménage. Ainsi (tableau 6.4), moins de 15 % des chefs de ménage sont sans religion. Les chrétiennes sont majoritaires avec 43,3 % des chefs de ménage dont 28,3 % sont catholiques. Moins que les chrétiennes, les musulmanes représentent 26,1 % des chefs de ménage. Les animistes représentent 13,4 % et les autres religions, faiblement représentées avec 2,5 % des chefs de ménages.

Les taux révèlent que les femmes des autres religions sont celles qui sont les plus impliquées dans le rôle de chef de ménage (16,8 %). Quant aux chrétiennes, leurs contributions se tiennent avec des taux variant de 13,1 % pour les catholiques à 12,8 % pour les autres chrétiennes. Les musulmanes sont les moins engagées dans le rôle de chef de ménage (7,1 %).

Tableau 6.4 : Répartition des femmes chefs de ménage selon la religion

Religion	Proportions	Taux
Catholique	28,3	13,1
Protestante	8,8	11,3
Harriste	1,8	12,3
Autre chrétienne	4,5	12,8
Ensemble Chrétienne	43,4	12,6
Musulmane	26,2	7,1
Animiste	13,4	10,7
Autre religion	2,5	16,8
Sans religion	14,5	9,4
Total	100,0	-

La répartition ethnique des chefs de ménage (tableau 6.5) révèle que les femmes Akan sont majoritaires parmi les chefs de ménage avec 50,7 % suivies des Voltaïques (18 %). Les Krou représentent 12,9 % et les Mandé Nord (10,8%). Les groupes minoritaires sont constitués par les Mandés Sud (7,12 %), les naturalisées (0,5 %) et sans précision (0,1 %).

Par milieu de résidence, les Akan prédominent quel que soit le milieu de résidence. Pour ce qui est des autres groupes ethniques, leur importance varie suivant le milieu de résidence. Ainsi, les Krou sont plus nombreuses à Abidjan que les Mandés Nord plus nombreuses dans les autres villes, tandis que les Voltaïques viennent après les Akan en milieu rural. Les Mandés Sud sont plus nombreux en "autres villes" qu'ailleurs, de même, les proportions de naturalisées sont plus importantes à Abidjan qu'ailleurs.

Quant à leur implication dans le rôle de chef de ménage, les groupes ethniques Akan (12,8 %) et Krou (12,9 %) se démarquent légèrement des autres groupes. Le groupe dont les

femmes sont moins impliquées sont les Mandé sud (7,1%). Le niveau d'implication des groupes ethniques pourrait être lié au niveau d'urbanisation de leur population, ainsi qu'à leur niveau de scolarisation, ainsi qu'aux réalités socio-culturelles spécifiques à ces groupes.

Tableau 6.5 : Répartition des femmes ivoiriennes chefs de ménage par milieu de résidence selon le groupe ethnique

Milieu de résidence	AKAN		KROU		MANDE NORD		MANDE SUD		VOLTAÏQUE		NATURALISE & SANS PRECISION	
	Proport	Taux	Proport	Taux	Proport	Taux	Proport	Taux	Proport	Taux	Proport	Taux
Abidjan	54,8	12,7	18,9	9,9	13,1	8,4	5,2	8,6	6,9	9,1	1,1	12,3
Autres villes	46,5	14,9	12,9	10,3	18,7	8,1	7,7	10,9	13,3	9,7	0,9	8,3
Ensemble urbain	49,8	14,2	15,4	10,4	16,0	8,5	6,7	10,5	11,2	10,7	1,0	10,3
Rural	51,5	11,8	10,5	6,2	5,7	5,3	7,6	6,4	24,6	12,1	0,2	3,6
Ensemble C.I	50,7	12,8	12,9	8,1	10,8	7,3	7,1	7,8	18,0	11,6	0,6	7,6

Nous avons classé les pays en trois groupes dont : les pays d'Afrique de l'Ouest , sans la Côte d'Ivoire, les autres pays d'Afrique, sans ceux de l'Afrique de l'Ouest et le reste du monde qui regroupe les pays d'Europe, d'Amérique, d'Asie et d'Océanie.

Les étrangères qui représentent 15 % des femmes chefs de ménage sont en majorité originaires des pays d'Afrique de l'ouest (tableau 6.6) Les ressortissantes d'autres pays d'Afrique sont minoritaires soit 1,8 % et les autres pays du monde représentent 4,1 %.

Les ressortissantes des pays de l'Afrique de l'Ouest sont majoritaires dans tous les milieux, encore plus dans les autres villes et moindre à Abidjan. Quant aux ressortissantes des autres pays du monde, elles sont en proportion plus importante en milieu urbain. Leur proportion la plus faible est enregistrée dans les autres villes. Tandis que les ressortissantes des autres pays d'Afrique sont plus présentes à Abidjan et moins en milieu rural. A l'opposé des ressortissantes d'Afrique de l'Ouest, celles des autres pays se concentrent pour la plupart à Abidjan et plus faiblement en zone rurale.

Les taux révèlent que ce sont les ressortissantes du groupe "autres pays" (26,3 %) qui sont les plus impliquées dans le rôle de chef de ménage, les ressortissantes d'Afrique de l'Ouest l'étant dans une moindre mesure (6,3 %).

Tableau 6.6 : Répartition des femmes étrangères chefs de ménage (%) par milieu de résidence selon la nationalité

Milieu de résidence	Afrique Ouest		Autre Afrique		Autres pays	
	Proport	Taux	Proport	Taux	Proport	Taux
Abidjan	91,5	11,1	4,2	24,7	4,3	16,3
Autres villes	96,6	8,9	0,3	10,7	3,0	30,0
Ensemble urbain	93,8	10,3	2,5	23,0	3,7	19,7
Rural	94,9	3,2	0,2	4,6	4,9	76,3
Ensemble C.I	94,1	6,3	1,8	20,8	4,1	26,3

Avec un nombre moyen de 3,6 enfants par femme, qui constitue leur parité moyenne, les femmes chef de ménage ont moins d'enfants que l'ensemble des femmes qui ont en moyenne 5,9 enfants.

Les femmes chefs de ménage du milieu rural ont les parités les plus importantes avec 4,3

enfants par femme. A Abidjan, les femmes chefs de ménage ont en moyenne 2,9 enfants et 3,2 enfants pour celles des autres villes.

Individuellement, on dénombre 27,6 % des femmes chefs de ménage qui n'ont pas d'enfants, 64,5 % ont moins de 5 enfants et 8 % ont plus de 5 enfants. La faible parité de ces femmes se justifierait par le fait qu'elles ne sont pas toujours exposées au risque de procréation compte tenu de l'absence de conjoint. En effet, on a dénombré seulement 3480 conjoints dans les ménages où le chef est une femme soit 0,1 % des ménages.

6.2.2-Caractéristiques économiques des femmes chefs de ménage

Les femmes chefs de ménage, à l'image des femmes du pays, sont en majorité sans niveau d'instruction (72,7 %). Seulement 27,3 % sont instruites dont 11,1 % ont atteint le niveau primaire, 13,5 % ont le niveau secondaire et 2,7 % ont le niveau supérieur. Parmi elles, 68 % ont moins de 40 ans.

Par taux, on relève que les femmes les plus impliquées dans le rôle de chef de ménage sont celles qui sont instruites. Ainsi, les femmes de niveau supérieur sont plus impliquées que les autres avec un taux de 28,9 % soit environ trois (3) femmes sur 10 de niveau supérieur qui sont chef de ménage. Néanmoins, les femmes de niveau primaire enregistrent le taux le plus faible avec 7,5 % soit moins d'une femme sur 10 par rapport aux femmes sans niveau qui sont plus impliquées avec un taux de 10,2%

Tableau 6.7 : Répartition des femmes chefs de ménage par niveau d'instruction : proportions et taux

Niveau d'instruction	Proportions	Taux
Primaire	11,0	7,5
secondaire	13,4	17,6
Supérieur	2,7	28,9
Sans niveau	72,8	10,2
Total	100,0	13,9

Quant à leur activité (tableau 6.8), les chefs de ménage de sexe féminin sont à 70,5 % actives avec 69,6 % d'occupées, 0,4 % en chômage et 0,5 % en quête de premier emploi. On note paradoxalement 29,5 % des chefs de ménage qui sont inactives. En effet, quand l'on sait la charge qu'est celle du chef d'une unité domestique dans notre société, l'on pourrait être amené à se demander la raison de cette contradiction. Mais ce paradoxe pourrait se justifier de par la position du chef de ménage ou des relations qui le lient à des personnes extérieures au ménage. Ainsi, 22,1 % des femmes chefs de ménage sont ménagères, 1,9 % sont élèves ou étudiantes, 1 % sont rentières ou à la retraite dont 0,5 % pour chaque catégorie, et 4,1 % sont classées autres inactives. Parmi ces dernières, 56,2 % sont âgées de 60 ans et plus. Cette catégorie pourrait tirer ses ressources de leurs enfants ou d'autres parentes par le biais du système de solidarité qui les entretiennent.

L'analyse du tableau 6.8 révèle que ce sont les rentières et retraitées qui ont le taux le plus élevé de chef de ménage soit 51,8 %. Puis suivent les chômeurs 15,9 % et les occupées 14,5 %.

Tableau 6.8: Répartition des femmes chefs de ménage par type d'activité

Type d'activité	Proportions	Taux
occupée	70,0	14,5
Chômeur	0,4	15,9
Quête 1er emploi	0,5	5,9
Ménagère	22,1	5,7
Etudiante/Elève	1,8	3,1
Rentière/Retraitée	1,0	51,8
Autre inactive	4,1	5,8
Total	100,0	9,9

Parmi les femmes chefs de ménage occupées (tableau 6.9), la plupart s'adonnent aux activités agricoles (48,4 %) et au commerce (31,9 %). Les autres activités occupent moins d'un chef de ménage sur cinq, soit 19,7 %. On observe que les activités qui exigent un certain niveau d'étude ou une spécialisation de haut niveau sont très peu accessibles aux femmes chefs de ménage, elles y sont à des proportions très réduites.

Sur la base du tableau 6.9, on remarque que les occupations qui enregistrent les proportions les plus faibles de chefs de ménage sont celles qui ont les taux les plus élevés. Cette situation se justifierait par le fait que ces occupations donneraient lieu à une certaine aisance matérielle, ce qui engendrerait une certaine aptitude à diriger un ménage.

Tableau 6.9 : Répartition des femmes chefs de ménage selon l'occupation principale

Occupation	Proportions	Taux
Membre de l'exécutif et dirigeants	0,3	34,2
Professions intellectuelles & scientifiques.	1,0	31,7
Personnel des cultes	0,1	19,5
Professions intermédiaires, scient. & tech.	3,5	26,2
Employées de type administratif	2,9	36,2
Personnel commercial et vendeurs	31,9	16,2
Travailleurs spécialisés dans les services	5,8	14,8
Artisanat d'art et de production	3,6	10,9
Ouvriers non agricoles	0,9	20,2
Agriculture, élevage et pêche	48,4	13,2
Armée-police et sécurité	0,1	31,6
Professions non classées ailleurs	1,5	4,6
Total	100	-

De la distribution des femmes chefs de ménage par situation dans l'occupation (tableau 6.10), il ressort que 78,3 % des chefs de ménage sont indépendantes, 12,2 % sont salariées du secteur privé ou public avec une prédominance du secteur privé. Les autres situations sont minoritaires avec une émergence des apprenties qui représentent 3,7 %, les aides familiales 3 % et les employeurs 1,8 %. Les travailleuses à la tâche et les membres des coopératives sont très faiblement représentées soit moins de 1 % par catégorie.

Les taux de chefs de ménage par catégorie socioprofessionnelle montrent que ce sont les employeurs qui sont les plus impliquées dans le rôle de chef de ménage (38,2 %) soit environ

quatre (4) femmes sur dix (10). Puis suivent les apprenties. Les indépendantes et les salariées y sont impliquées à des taux sensiblement égaux.

Tableau 6.10 : Répartition des femmes chefs de ménage par situation dans l'occupation

Situation dans l'occupation	Proportions	Taux
Employeur	1,8	38,2
salariée	12,2	21,3
Travailleur à la tâche	0,7	13,5
Coopérative	0,3	15,6
Indépendante	78,3	21,1
Aide familiale	3,0	1,4
Apprentie	3,7	23,1
Total	100,0	-

L'analyse de la situation socio-économique des femmes chef de ménage révèle que les femmes chefs de ménage connaissent une situation socio-professionnelle et économique peu reluisante et précaire, ce qui pourrait avoir des effets sur la qualité de leur cadre de vie.

6.3- Cadre de vie des ménages dirigés par des femmes

L'évolution de la société dans son ensemble affecte tous les domaines de la vie socio-économique, et le rôle traditionnel de la femme se trouve ainsi modifié et subit une mutation qui lui donne l'opportunité de "grignoter" une portion de la place dévolue à l'homme depuis toujours. Toutefois, force est de reconnaître que la femme se trouve limitée dans cette substitution, comme tout apprentissage n'est d'ailleurs pas aisé, elle est donc confrontée à de nombreuses difficultés qui jonchent son chemin, surtout au plan socio-économique. En effet, il n'est toujours pas facile de s'intégrer dans un espace déjà occupé depuis longtemps par d'autres. L'intégration est certes ardue mais pas impossible. Malgré leurs moyens limités, les femmes essaient tant bien que mal de s'y mettre.

Le cadre de vie reflète le confort et le niveau socio-économique d'un ménage donné. De l'analyse du tableau 6.11, il ressort, pour ce qui est du logement des chefs de ménage de sexe féminin, que la majorité de ces ménages vivent dans des maisons simples (36,5 %) puis suivent les concessions (18,7 %) et les cases traditionnelles (17,2 %). Les logements en bande abritent aussi une proportion non négligeable de ces ménages (15,2 %). Toutefois, les logements qui reflètent un certain standing, abritent une proportion assez limitée des ménages dirigés par une femme. Ainsi, les villas modernes abritent 4,2 % de ces ménages, alors que les appartements dans un immeuble enregistrent 2,6 % de ces ménages. Une proportion infime des ménages logent dans des baraques (3,4 %).

Le milieu urbain regroupe tous les types de construction à des proportions variables mais plus ou moins proches pour certains types, quand le milieu rural se trouve limité.

La villa moderne est présente dans tous les milieux avec une prédominance dans les autres villes (5,9 %) et moindre en milieu rural (3,2 %). La maison simple abrite la majorité des ménages des autres villes (38,1 %) et du milieu rural (45,6 %). Ce type de construction est moins prisé à Abidjan (15,6 %).

Les proportions de ménage qui occupent des logements en bande semblent se tenir (plus ou moins 25 %) dans tous les milieux, à l'exception du milieu rural où seulement 4 % des ménages s'y abritent.

L'appartement dans un immeuble semble être à la portée d'une certaine classe sociale, car peu prisé. Quel que soit le milieu de résidence, moins de 10 % des ménages l'occupe ; il est même quasi absent du milieu rural (0,1 %).

La concession appelée aussi "cour commune" abrite une proportion importante des ménages à Abidjan (31,3 %), paradoxalement, il est moins présent en milieu rural (11,6 %). Cette situation peut être imputable à la définition des types de construction qui a dû engendrer des confusions dans la collecte des données. En effet, c'est en milieu rural que cette forme d'habitation a cours, elle a été transposée en ville par les migrants pour garder certaines habitudes de leur lieu de départ. Force est de reconnaître que ce type de construction tend à être délaissé en milieu urbain pour céder la place aux logements de type individuel, qu'il soit en bande ou en hauteur. Toutefois, de loyer abordable, les ménages dirigés par les femmes, qui sont généralement limités en moyens financiers, ont plus tendance à s'y abriter.

Quant aux cases traditionnelles, leur présence est plus marquée en milieu rural où elles abritent 32 % des ménages, quasi absentes en ville, en particulier à Abidjan, où moins de 1 % des ménages y logent.

Les baraques qui constituent des constructions précaires n'apparaissent qu'à Abidjan où l'on rencontre de nombreux bidonvilles. Elles abritent 8,8 % des ménages contre 1,3 % en milieu rural où elles sont très peu visibles.

Les autres formes d'habitation abritent 2,2 % des ménages dirigés par les femmes. Cette proportion est plus ou moins la même quel que soit le milieu de résidence.

Comme le relève cette analyse, les ménages dirigés par les femmes pourraient être qualifiés de mal logés, car très peu ont l'avantage de s'abriter dans des logements d'un standing acceptable que l'on pourrait lier aux villas modernes, aux appartements dans un immeuble et avec quelques réserves dans les maisons en bande et les maisons simples.

Tableau 6.11 : Répartition des femmes chefs de ménage par milieu de résidence selon le type de construction

	Villa moderne	Maison simple	Logt en bande	Appt ds immeuble	Concession	Case tradition- nelle	Baraque	Autre à préciser	
Abidjan	4,4	15,6	27,0	9,7	31,3	0,9	8,8	2,2	100
Autres villes	5,9	38,1	24,3	0,7	20,3	5,8	2,6	2,4	100
Ensemble urbain	5,2	28,2	25,2	4,8	25,1	3,8	5,3	2,3	100
Ensemble rural	3,2	45,6	4,0	0,1	11,6	32,0	1,3	2,2	100
Ensemble CI	4,2	36,5	15,2	2,6	18,7	17,2	3,4	2,2	100

Quant à l'alimentation en eau, la situation des ménages dirigés par des femmes n'est pas aussi reluisante. En effet (tableau 6.12), seulement 41 % des ménages ont accès à l'eau courante et ce sous toutes ses formes (à l'intérieur de la maison, dans la cour, ou à l'extérieur). La pompe villageoise est utilisée par 18,9 % des ménages et les sources à risques que sont les puits (27,4 %) et les eaux de surface (9 %) continuent d'être utilisées.

On observe que le milieu rural concentre toutes les sources d'approvisionnement en eau, avec une prédominance des pompes villageoises (39,1 %), les eaux de surface bien qu'encore importantes (18,3 %) tendent à régresser, ce qui dénoterait d'un effort important des autorités pour équiper les villages en pompes et puits pour réduire les risques de maladies transmises par l'usage des eaux de surface.

A Abidjan, plus de 90 % des ménages usent de l'eau courante quand 3,6 % utilisent encore l'eau de puits. Les autres sources d'approvisionnement bien que présentes sont négligeables. Dans les autres villes, moins de la moitié des ménages, soit 46 % utilisent l'eau courante quand les puits sont utilisés par 48,3 % des ménages.

Tableau 6.12 : Répartition des femmes chefs de ménage par milieu de résidence selon le mode d'alimentation en eau de boisson

Milieu de résidence	Eau courante	Puits	Pompe villageoise	Eau de surface	Autre à préciser	Total
Abidjan	94,6	3,6	0,3	0,0	1,5	100
Autres villes	46,0	48,3	0,8	0,9	4,0	100
Ensemble urbain	67,9	27,9	0,7	0,7	2,8	100
Rural	11,2	26,8	39,1	18,3	4,6	100
Ensemble CI	41,0	27,4	18,9	9,0	3,7	100

On révèle tableau 6.13 que les ménages qui logent dans les villas modernes s'approvisionnent à 66,6 % en eau courante et à 33,4 % en sources non classées ; on pourrait lier celles-ci à l'eau minérale.

L'eau courante comme le montre le graphique est présente quel que soit le type de construction. Mais les appartements dans les immeubles y ont davantage accès, soit 94,8% des ménages qui y logent et 59,3 % des logements en bande. Ce sont les locataires des cases traditionnelles qui utilisent le moins l'eau courante, soit 3,6 %, l'essentiel de leur approvisionnement se fait aux pompes villageoises 40,5 %. Dans les baraques, les ménages s'approvisionnent en eau courante à l'extérieur dans 56,0 % des cas et aux puits dans 36,6 % des cas. Pour les autres types de construction non classés, 31,7 % ont l'eau courante ; les puits sont utilisés par 21,4 % et pour 28 % leurs sources d'approvisionnement sont imprécises.

Tableau 6.13 : Répartition des femmes chefs de ménage par type de construction selon le mode d'alimentation en eau de boisson

Type de construction	Eau courante	Puits	Pompe villageoise	Eau de surface	Autre à préciser	Total
Villa moderne	66,6	0,0	0,0	0,0	33,4	100,0
Maison simple	30,2	32,4	24,6	10,9	1,9	100,0
Logement en bande	68,3	25,7	3,4	1,1	1,5	100,0
Appt ds immeuble	97,7	1,5	0,3	0,1	0,5	100,0
Concession	57,1	25,0	11,0	5,5	1,4	100,0
Case traditionnelle	6,0	30,1	40,5	21,1	2,3	100,0
Baraque	56,0	36,6	3,4	2,3	1,7	100,0
Autre à préciser	31,7	21,4	12,3	6,7	28,0	100,0
Total	41	27,4	18,9	9,0	3,7	100,0

Au niveau du mode d'éclairage, la variation est fonction tant du type de construction que du milieu de résidence, ainsi que le révèlent le tableau 6.14. Ainsi, la lampe (49,7 %) et l'électricité (46,5 %) sont les modes d'éclairage les plus prisés par les ménages dirigés par des femmes. Le gaz reste encore très peu accessible (0,1 %) et la combinaison électricité-lampe est limitée (1,3 %). Les modes d'éclairage non classés sont utilisés par 2,3 % des ménages.

A Abidjan, l'électricité est le mode le plus utilisé (85,7 %) contre 11,5 % pour la lampe. Le gaz y est plus présent qu'ailleurs et ne concerne que 0,4 % des ménages. La combinaison lampe-électricité ne représente que 0,7 % et 1,7 % pour les modes non classés. L'électricité est utilisée dans tous les milieux. Néanmoins, en milieu rural ce mode d'éclairage semble peu accessible (15,3 %) et c'est la lampe (80,1 %) qui est la plus prisée. Les modes d'éclairage non classés sont plus

utilisés en milieu rural (2,9 %) qu'ailleurs où les proportions sont les mêmes 1,7 % pour les autres milieux.

Tableau 6.14 : Répartition des femmes chefs de ménage par milieu d'habitat selon le mode d'éclairage

Milieu de résidence	Electricité	Lampe	Gaz	Electricité + gaz	Autre à préciser	Total
Abidjan	85,7	11,5	0,4	0,7	1,7	100,0
Autres villes	65,5	31,5	0,1	1,2	1,7	100,0
Ensemble urbain	74,7	22,4	0,2	1,0	1,7	100,0
Rural	15,3	80,1	0,1	1,7	2,9	100,0
Ensemble CI	46,5	49,7	0,1	1,3	2,3	100,0

L'analyse du tableau 6.15 révèle que l'électricité est utilisée dans tous les types de logement, toutefois, à des proportions variables. Les ménages abrités dans des appartements dans un immeuble sont ceux qui utilisent au maximum l'électricité (96,1 %) et les ménages en cases traditionnelles beaucoup moins (7,1 %) et optent plutôt pour la lampe (91,2 %).

Quant aux logements en bande (78,1 %) et les concessions (62,1 %) plus de 60 % de leurs ménages ont recours à l'électricité. Les baraques et les maisons simples qui utilisent respectivement dans 44,2 % et 38 % des cas l'électricité, utilisent en majorité la lampe, soit respectivement 52,7 % et 59,7 %. Les autres modes d'éclairage restent négligeables à l'exception de la villa moderne où des modes d'éclairage non classés sont utilisés par 20,3 % des ménages et les autres types de construction dans 26,1 % des cas.

Tableau 6.15 : Répartition des femmes chefs de ménage par type de construction selon le mode d'éclairage

Type de construction	Electricité	Lampe	Gaz	Electricité + Lampe	Autre à préciser	Total
Villa moderne	76,9	0,0	0,4	2,3	20,3	100,0
Maison simple	38,0	59,7	0,1	1,5	0,7	100,0
Logement en bande	78,1	20,0	0,1	0,9	0,9	100,0
Appt ds immeuble	96,1	1,6	0,9	0,5	0,8	100,0
Concession	62,1	35,1	0,1	1,9	0,8	100,0
Case traditionnelle	7,1	91,2	0,1	0,5	1,1	100,0
Baraque	44,2	52,7	0,3	1,2	1,5	100,0
Autre à préciser	35,9	36,8	0,2	0,9	26,1	100,0
Total	46,5	49,7	0,1	1,3	2,3	100,0

Nous pourrions affirmer avec peu de risque de nous tromper, à l'analyse du cadre de vie des ménages dirigés par des femmes, que ces ménages sont peu nantis. En effet, selon Nations Unies (1992), les ménages qui ont à leur tête une femme diffèrent à bien des égards des ménages dont le chef est un homme. Et ceci du fait qu'il est rare qu'une femme soit chef de ménage si elle vit avec son époux. Aussi, la majorité de ces ménages, en pays développés, sont constitués d'un seul individu. Par contre, en pays en voie de développement comme le nôtre, ils sont constitués de femmes avec des enfants, et généralement, sans époux.

Ces ménages sont habituellement plus pauvres que les autres. Souvent, il n'y a qu'un actif au lieu de deux pour faire vivre la famille, et les femmes âgées qui vivent seules n'ont en général, aucun gagne pain. Les femmes chefs de ménage comptant plusieurs personnes doivent faire vivre leurs enfants ou autres personnes à leur charge, responsabilité qui se prolonge tard dans leur vie. Du fait, du dénuement qui caractérise ces ménages et compte tenu de leurs moyens limités, ils vivent dans l'indigence. Cette situation est confirmée par les statistiques sur la commodité de leur cadre de vie et la possession d'équipement électroménager.

En effet, le tableau 6.16, révèlent que 57,6 % des ménages dirigés par une femme n'ont aucun équipement, quand 31,1 % ont au moins un équipement de communication (poste radio, télévision ou téléphone en état de marche). Seulement 0,5 % ont un équipement de conservation d'aliments (réfrigérateur) et 10,7 % ont un équipement de communication et un équipement de conservation d'aliments.

Cet état fait apparaître le niveau de dénuement dans lequel vit la majorité des ménages dirigés par les femmes.

Tableau 6.16 : Répartition des femmes chefs de ménage par possession d'équipement électroménager.

Equipement électroménager	%
Equipement de communication	31,1
Equipement de conservation d'aliments	0,5
Equipement de communication et de conservation d'aliments	10,7
Aucun équipement	57,6
Total	100,0

Vue d'ensemble

Longtemps réservé aux hommes, le rôle de chef de ménage tend à inclure une proportion non négligeable de femmes dont l'importance ne cesse de croître au fil des années. Cette situation qui découle en partie de la sensible évolution des mentalités serait, en partie, consécutive à la crise économique que connaît le pays depuis deux décennies avec son cortège de licenciements qui met la femme face à sa responsabilité familiale.

Malheureusement, ces ménages sont, pour la plupart, limités économiquement. Ils vivent presque dans l'indigence vu le profil de la femme qui part défavorisée et limitée dans ses atouts pour s'insérer dans le circuit économique.

CONCLUSION

Pour un volume de 7 522 049 femmes, la population féminine représente près de la moitié de la population ivoirienne. D'où le constat d'un équilibre numérique presque parfait entre les hommes et les femmes. Cependant, dans l'espace, les femmes sont inégalement réparties. Sur les dix neuf (19) régions qui couvrent l'espace ivoirien, treize (13) abritent moins de 5 % des femmes du pays chacune. Cette proportion atteint moins de 2 % dans deux (2) régions. Urbanisées à 42,5 % contre 57,5 % de rurales, la population féminine est jeune. En effet, 42 % de la population féminine a moins de 15 ans, avec un âge moyen de 21,4 ans. Les femmes en âge de procréer (15-49 ans) représentent 49,4 % de la population féminine, quand celles en âge d'activité (6-59 ans) en représentent 53,4 %. Quant aux femmes âgées, elles représentent 3,8 % de cette population. Les proportions de ces différents groupes varient sensiblement du milieu urbain au milieu rural avec un avantage pour le dernier.

Avec 23,8 % d'étrangères et 76,2 % d'ivoiriennes, la population féminine connaît une diversité religieuse et ethnique au plan socio-culturel.

Au plan religieux, on note une prédominance de l'islam pratiquée par 37,1% des femmes. Quant au christianisme (toutes tendances confondues) 32,1 % des femmes en sont adeptes avec une prédominance du catholicisme 20,2 %. L'animisme concentre 11,9 % des femmes et les autres religions 1,8 %. Néanmoins, une proportion non négligeable, 16,4 % n'ont pas de religion.

Au plan ethnique, on note une prédominance des femmes du groupe Akan qui représentent 42,6 % de la population féminine. Ce groupe de par son importance numérique reste majoritaire tant en ville qu'en campagne. Les Voltaïques qui concentrent 17,5 % des femmes suivent les Akan. Les groupes Mandé Nord enregistrent 16,2 % des femmes, les Krou 12,7 %, les Mandé Sud 10,1 % quand les naturalisées (0,8 %) et sans précision (0,2 %) représentent 1 % des femmes.

A l'image de la population du pays, la population féminine connaît un certain ralentissement dans son évolution. Ainsi, avec un taux d'accroissement moyen annuel en 1975-1988 de 3,9 %, ce taux est passé à 3,4 % dans la période 1988-1998, perdant 0,5 point.

Au plan éducatif, la population féminine âgée de 15 ans et plus est analphabète à 71,5 %. le taux d'analphabétisme atteint 85,8 % en campagne et est moindre en ville où il se situe à 54 %. Quant à l'instruction, elle enregistre 24,6 % des femmes âgées de 15 ans et plus et qui ne sont plus à l'école qui sont instruites. Parmi elles, 15,5 % ont le niveau primaire, le niveau secondaire est atteint par 8,1 % des femmes et seulement 1 % ont le niveau supérieur. Quant à la population scolarisable (les filles de 6 - 24 ans) qui représente 46,1 % de la population féminine, sa situation n'est pas plus reluisante au niveau de l'instruction. Seulement 44,6 % des filles ont été scolarisées dont 29,7 % sont encore à l'école. En milieu urbain, 40,8 % des filles sont scolarisées contre 19,5 % pour le milieu rural.

Par cycle d'étude, les proportions de filles décroissent avec l'élévation dans le cycle. Ainsi, avec une proportion de 69,6 % au primaire, 18,7 % des filles atteignent le niveau secondaire premier cycle, pour le secondaire deuxième cycle, on enregistre 8,7 % des filles et 3 % atteignent le supérieur.

Les taux bruts de scolarisation des filles se situent à 57,1 % au primaire et 25,7 % au secondaire premier cycle. Par milieu de résidence, il se situe à 75,7 % en milieu urbain pour le primaire contre 44,4 % en milieu rural. Au secondaire, il est de 44,3 % pour la ville et 3,3 % pour la campagne.

La faible performance de la scolarisation féminine dénote d'un taux élevé d'abandon et d'une proportion élevée de filles non instruites.

En effet, pour ce qui est des filles âgées de 6-14 ans, 10,1 % ont quitté l'école avant la fin de leur cycle d'étude. Au primaire, le taux est de 10,7 % contre 4,4 % pour le secondaire. Quant aux filles non instruites, on en dénombre 55,1 %. Par milieu de résidence, le taux de non instruction est de 69,7 % en milieu rural contre 39,7 % pour le milieu urbain.

Le faible niveau de scolarisation des filles tant en ville qu'en campagne où la situation est aggravée interpelle le gouvernement quant à une sensibilisation adéquate et la mise en place d'une politique pour retenir les filles qui y sont déjà. la participation des femmes à l'activité économique révèle que leur taux d'activité est de 37,9 % contre 61,4 % pour les hommes. En milieu rural, les femmes ont un taux d'activité de 42,2 % contre 32,6% pour le milieu rural.

Avec un taux d'occupation de 97,7 %, les femmes sont plus occupées en milieu rural (99,6 %) qu'en milieu urbain (97,7 %). Néanmoins, les femmes occupées qui ont en majorité des responsabilités familiales (épouses: 44,6 % et chef de ménage 14,6 %, mariées: 55,5 %) sont peu instruites et une infime partie a reçu une formation professionnelle . En effet, seulement 26,7 % sont instruites et 3,5 % ont une formation professionnelle. Paradoxalement, les femmes les moins instruites et sans formation professionnelle sont celles qui ont les taux d'occupation les plus élevés soit 99,3 % et 99,7 % respectivement. Aussi, par situation dans l'occupation, les indépendantes et aides familiales sont celles qui sont majoritaires mais aussi enregistre les taux d'occupation le plus élevés soit 99,9 % pour chaque type. De même, les activités agricoles, commerciales et de service qui concentrent 88,3 % des femmes occupées ont des taux d'occupation supérieurs à 99 %.

Au niveau de la formation professionnelle, la proportion infime de femmes formées l'est aussi qualitativement. En effet, la majorité des femmes ont le CAP (24,5 % pour celles qui sont occupées). Les diplômes de cadres moyens et de cadres supérieurs ou ingénieurs restent limités obtenus par 3,6 et 3,8 % des femmes occupées.

Quant à leur occupation, les femmes s'activent dans presque tous les domaines d'activité, toutefois l'accès à certaines occupations restent très limité. Ainsi, pour les occupations qui exigent un certain niveau intellectuel et de technicité les femmes sont presque absentes, moins de 20 femmes pour 100 hommes (cas des corps habillés). A l'opposé, elles sont légions dans les professions de vendeuses et de commerçantes où leur présence est de deux (2) fois celle des hommes soit 206 femmes pour 100 hommes. En majorité, elles sont agricultrices (52,4 %). Tandis qu'elles excellent dans le commerce et les services (65 %) en ville, en campagne, c'est dans l'agriculture qu'elles trouvent leur compte.

Malgré leur sous représentation, dans la sphère de décision et de direction, quelques femmes y sont Présentes en tant que députés, maires, ministres, ambassadeurs et autres.

Les filles de 6 - 14 ans qui devraient en principe être à l'école participe pour 10,5 % à l'activité féminine. Parmi elles 77,3 % sont en campagne et 22,7 % en ville. Elles sont généralement utilisées dans les activités agricoles, le commerce et les services.

Le chômage féminin presque absent en milieu rural (0,5 %) est plus accentué en milieu urbain où il est de 7,3 %. D'un taux de 5,3 % en 1988, il est passé à 2,3 % en 1998 perdant 3 points. plus nombreuses que les actives, les femmes inactives représentent 51,1 % des femmes d'âge actif. Parmi elles, les ménagères représentent les trois quarts de cette sous population: 74,9 %.

Les femmes âgées de 12 ans et plus sont en majorité mariées: 48,2 %. parmi elles, 33,6 % sont en union monogame et 14,6 % en union polygame. on dénombre 37 % de célibataires et 7,6 % de femmes en rupture d'union dont 1,5 % de divorcées et 6,1 % de veuves.

Les indices de nuptialité révèlent une tendance au vieillissement de l'âge moyen au mariage. Même les femmes se marient moins qu'il y a 10 ans. Le phénomène est plus accentué en ville qu'en milieu rural.

Toutefois, les filles en âge d'être à l'école continue à être mariées. Ainsi, 8,2 % des femmes mariées sont âgées de 12-18 ans.

Avec un indice synthétique de fécondité de 5,4 enfants par femme, la Côte d'Ivoire fait partie des pays à forte natalité. Le niveau de fécondité qui est de 6,5 enfants en milieu rural est au dessus de celui des autres villes 4,6 enfants et d'Abidjan 3,7 enfants. ces niveaux varient en fonction de la nationalité, de l'ethnie, de la religion, le niveau d'instruction et la situation matrimoniale.

Toutefois, ce niveau de fécondité a amorcé une tendance à la baisse passant de 6,8 enfants en 1988 à 5,4 enfants en 1998.

A ce niveau élevé sont liés des comportements qui contribuent à exposer les mères à certains risques. En effet, 4,5 % des mères ont au moins 5 enfants. Cette proportion est de 3 % en milieu urbain contre 5,8 % en milieu rural. Aussi, les adolescentes dont l'âge varie de 12 à 18 ans contribuent-elles à la fécondité pour 10,6 % avec environ 0,6 enfant.

A ces caractéristiques de la fécondité s'ajoute le prolongement de l'âge de la maternité. En effet, des mères âgées de plus de 35 ans (11,1 %) continuent de procréer.

Les femmes impliquées dans ces comportements sont en majorité sans instruction et en union. Elles vivent en majorité en milieu rural. Ce profil de la fécondité laisse entrevoir des difficultés au plan sanitaire qu'il y a lieu de prendre en charge en adoptant des mesures préventives au plan de la santé reproductive. A cette disposition, il faut adjoindre des mesures visant à limiter les risques d'infection par VIH/SIDA, en direction des adolescentes impliquées tant dans les unions libres, les mariages et les grossesses précoces.

Les femmes de Côte d'Ivoire assurent aussi la responsabilité de chef de ménage. Représentant 16 % des chefs de ménage, le taux des femmes chefs de ménage est de 5,6 %. Ce taux est plus élevé en ville (5,3 %) qu'en campagne (2,1 %).

Les femmes chefs de ménage se répartissent dans toutes les situations matrimoniales à des taux variables. Mais ce sont celles qui sont en rupture d'union (divorcées et veuves) qui sont les plus concernées avec un taux de 39,2 % et celles qui sont en union le sont moins avec un taux de 6,1 %. les taux par religion mettent les femmes des autres religions en avant avec 16,8 % et les musulmanes restent les moins impliquées dans le rôle de chef de ménage. Les groupes ethniques qui enregistrent le plus de femmes chefs de ménage sont les groupes Krou (12,9 %) et Akan (12,8 %). Par niveau d'instruction, les femmes ayant atteint le cycle supérieur le sont plus avec un taux de 28,9 % et celles ayant atteint le cycle primaire le sont moins avec un taux de 7,5 %. Au niveau de l'activité, les femmes chefs de ménage ont le statut d'apprentie et de salariée et s'occupent aux activités de type administratif (36,2 %).

Les ménages s'abritent principalement dans des maisons simples dans 36,5 % des cas, ont accès à l'eau courante (41 %) et l'électricité (46,5 %). Néanmoins, ces ménages sont en majorité sans équipement électroménager (57,6 %)

L'analyse de la situation socio-économique des femmes de Côte d'Ivoire met en exergue une population féminine jeune qui représente presque la moitié de la population du pays qui vit en majorité en milieu rural. Peu alphabétisées et peu instruites, on les retrouve dans l'activité économique avec une contribution assez limitée. Elles sont pour la plupart en union et y entrent à un âge précoce pour certaines. Elles ont en moyenne 5,4 enfants et assurent pour la majorité de celles qui sont en rupture d'union, le rôle de chef de ménage dans des conditions pas très reluisantes.

Certaines entraves à l'intégration des femmes de Côte d'Ivoire ont été mis à jour par cette analyse qui reste descriptive sur la base des données disponibles. Nous ne saurons prétendre avoir donné tous les éléments de référence pour l'élaboration d'une politique adéquate de l'intégration au développement de la femme de Côte d'Ivoire . Cette analyse donne des indices indicatifs qui devraient être améliorés avec l'apport d'autres enquêtes qui fourniraient les effets et les causes dans certains domaines dont la scolarisation et la participation des femmes à l'activité économique. Aussi, pour ce qui concerne les données utilisées, certaines applications informatiques gagneraient à être développées pour une description détaillée des ménages et leur composition.

BIBLIOGRAPHIE

- ANOH Amoakon (1996), *Evolution de la nuptialité des hommes dans le front pionnier du Sud Ouest ivoirien entre 1975 et 1993*, Mémoire de DEA, Louvain-la Neuve, 88 PP
- CHARCONNET (1971), *Le mariage en pays Baoulé*, ORSTOM, Abidjan 120 PP.
- COTE D'IVOIRE (République) (1982), *Enquête Démographique à Passages Répétés 1978-1979 : Résultats définitifs*.
- COTE D'IVOIRE (République) (1984), *Enquête Ivoirienne sur la Fécondité 1980-81 : rapport principal, volume I, analyse des principaux résultats*, Abidjan, 140 pages.
- COTE D'IVOIRE (République) (1995), *Enquête Démographique et de Santé 1994 : rapport de synthèse*, Abidjan, 20 PP.
- COTE D'IVOIRE (République) EIMU (1996), *Séminaire de dissémination des résultats* du 10 au 11 Octobre 1996, Institut National de la Statistique, Abidjan, 78 PP.
- DACKAM et al (1990), *Population et santé familiale en Afrique centrale*, Fédération Internationale pour la Planification Familiale, Londres, 125 pp.
- DESALMAND Paul (1977), *L'émancipation de la femme en Afrique dans le monde*, NEA, Abidjan Dakar, 151 PP.
- DEDY Sery & TAPE Gauzé, (1994), *Jeunesse, sexualité et SIDA à Abidjan*, Université d'Abidjan, Abidjan .
- DIALLO Adam (1983), *L'évolution de la famille rurale malinké*, Mémoire de Maîtrise, Abidjan 60 PP.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE (1991), *Séminaire national de présentation des résultats du recensement général de la population et de l'habitat 1988*, Abidjan.
- ESSOH Nome Marie (1993), *Déterminants de la fécondité en milieu semi-urbain ivoirien. Cas de la Commune de Biankouma*, Mémoire de DED, IFORD, Yaoundé, 97 PP.
- ESSOH Nome Marie (1997), *Nuptialité et modèles familiaux en Côte d'Ivoire*, ENSEA, 60 P.
- GERVAIS J. (1981), *Quelle place pour la femme ivoirienne dans la société d'aujourd'hui ?* Document de conférence.
- HAMZA Nabila (1997), *L'approche genre et développement, Module 1 de la formation internationale en genre, population et développement* du 12 au 31 Mai 1997, CREDIF, 38 PP.
- HAMZA Nabila, (1997), *De l'intégration des femmes au développement à genre et développement : le genre, un nouveau concept à mettre en oeuvre dans les projets de développement, Module 6 de la formation internationale en genre, population et développement* du 12 au 31 Mai 1997, CREDIF, 49 PP.

- KHELLEDI Mohamed, *Eléments de diagnostic de l'analyse selon le genre : l'approche de la démographie et de la statistique, Module 2 de la formation internationale en genre, population et développement du 12 au 31 Mai 1997*, CREDIF, 1997, 26 PP.
- KOUASSI Lucien (1997), *Contribution des femmes à l'activité économique*, Document présenté au Séminaire AGEPE-ENSEA, Abidjan, Février 1997, 23pp.
- LOCOH Thérèse (1988), "Structures familiales et changements sociaux", , in *Population et société en Afrique au Sud du Sahara*, Tabutin D., Ed. l'Harmattan, pp. 441-478.
- MFOULOU Raphaël, (1987), *Politique de population et intervention de l'Etat. Concepts, définitions, objectifs, domaines et moyens d'intervention*. Les annales de l'IFORD, vol. II, n°2, P 53-92.
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FONCTION PUBLIQUE (2000), *Situation de l'emploi en 1998*, document n° 12, Mai 2000, 58 PP
- MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME (1992), *La place et le rôle de la femme ivoirienne dans les programmes de développement agricole*, Abidjan, 106 PP.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME (1994), *Rapport national sur la situation des femmes en Côte d'Ivoire*, Abidjan, 55 PP.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME (1996), *Rapport sur la semaine de la femme*, du 1er au 8 Mars 1996, Abidjan, 140 PP.
- NATIONS UNIES (1984), *Compilation d'indicateurs sociaux de la situation de la femme*, Série n° 32, New York.
- NATIONS UNIES (1992), *Condition de la femme et population : le cas de l'Afrique francophone*, CEPED, Paris, page 18-34.
- NATIONS UNIES (1995), *Programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement*, New York.
- NATIONS UNIES (1995), *Rapport de la conférence internationale sur la population et le développement, Synthèse des rapports des pays sur la population et le développement*, New York.
- NATIONS UNIES (1994), *cinquième conférence régionale africaine sur les femmes*, Dakar du 16 au 23 Novembre 1994.
- NATIONS UNIES (1995), *Quatrième conférence mondiale sur les femmes*, Beijing (CHINE) du 4 au 15 Septembre 1995.
- OPPONG Christine. (1988), "Les femmes africaines : des épouses, des mères et des travailleuses", 1988, in *Population et société en Afrique au Sud du Sahara*, Tabutin D., Ed. l'Harmattan, pp. 441-478.
- UNICEF, les carnets de l'enfance (1980) : *Condition des femmes et bien-être des enfants*, n° 49/50, Genève, 224 pp.
- UNICEF (2000), *La situation des enfants dans le monde 2000*, New York, 118pp.

VIMARD (1987), *Diversité des structures familiales en Côte d'Ivoire*, ORSTOM, Abidjan, 22 PP.

TABLE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

Tableaux

Tableau 1.1 : Répartition de la population résidente par nationalité selon le sexe	9
Tableau 1.2 : Répartition de la population résidente par milieu de résidence selon le sexe	10
Tableau 1.3 : Proportion de femmes et indice de distribution spatiale par nationalité et par milieu de résidence.....	11
Tableau 1.4 : Proportion de femmes et indice de distribution spatiale par région	12
Tableau 1.5 : Répartition de la population par groupe d'âges selon le sexe	13
Tableau 1.6 : Indicateurs de la structure de la population par milieu de résidence.....	17
Tableau 1.7 : Répartition de la population féminine résidente (%) par religion selon la nationalité	20
Tableau 1.8 : Répartition de la population féminine (%) par milieu de résidence selon le groupe ethnique	21
Tableau 1.9 : Répartition de la population de 1975,1988 et 1998 par nationalité et indices d'évolution	22
Tableau 2.1 : Taux d'analphabétisme (%) par groupe d'âge et par sexe selon le milieu de résidence	25
Tableau 2.2 : Taux d'analphabétisme par milieu de résidence selon le sexe	27
Tableau 2.3 : Taux d'analphabétisme par milieu de résidence, selon le sexe et la nationalité	27
Tableau 2.4 : Taux d'analphabétisme de la population ivoirienne par ethnie selon le sexe	28
Tableau 2.5 : Taux d'analphabétisme par religion selon le sexe.	28
Tableau 2.6: Taux d'analphabétisme féminin par région selon la nationalité.....	29
Tableau 2.7 : Répartition des femmes de 15 ans et plus par groupe d'âge selon le niveau d'instruction	32
Tableau 2.8 : Répartition des femmes de 15 ans et plus par milieu de résidence selon le niveau d'instruction	32
Tableau 2.9 : Proportions des femmes actives par groupe d'âge selon l'instruction	33
Tableau 2.10 : Répartition des femmes de 15 ans et plus par milieu de résidence selon la nationalité et le niveau d'instruction.....	33
Tableau 2.11 : Répartition de la population féminine scolarisable (%) par milieu de résidence selon le cycle d'étude...	35
Tableau 2.12 : Répartition de la population féminine scolarisable selon l'âge.....	36
Tableau 2.13 : Répartition de la population scolarisable par milieu de résidence	37
Tableau 2.14 : Répartition de la population scolaire par milieu de résidence selon le sexe	37
Tableau 2.15 : Répartition des filles scolarisées par cycle et milieu de résidence	39
Tableau 2.16 : Taux brut de scolarisation par cycle et milieu de résidence.....	41
Tableau 2.17 : Taux d'abandon féminin par âge selon le cycle.....	42
Tableau 2.18 : Taux d'abandon féminin par milieu de résidence	43
Tableau 2.19 : Taux par sexe et âge des personnes non instruites âgées de 6-24 ans (%).....	44
Tableau 2.20 : Taux des filles non instruites âgées de 6-24 ans (%) par milieu de résidence	44
Tableau 2.21 : Statut dans le ménage des filles n'ayant jamais fréquenté l'école par milieu de résidence.	45
Tableau 3.1 : Taux d'activité par âge selon le milieu de résidence	50
Tableau 3.2 : Taux d'activité des femmes par région et rapport de féminité.....	52
Tableau 3.3 : Les indicateurs d'activité féminine sur les trois recensements	54
Tableau 3.4 : Taux d'occupation des femmes par milieu de résidence et rapport de féminité.....	56
Tableau 3.5 : des femmes par milieu de résidence et rapport de féminité	56
Tableau 3.6 : Répartition des femmes actives occupées et taux d'occupation selon le statut dans le ménage	57
Tableau 3.7 : Répartition des femmes actives occupées et taux d'occupation selon l'état matrimonial.....	58
Tableau 3.8 : Répartition des femmes actives occupées et taux d'occupation selon le niveau d'instruction.....	59
Tableau 3.9 : Répartition des femmes actives occupées selon la formation professionnelle	59
Tableau 3.10 : Répartition des femmes actives occupées et taux d'occupation selon la situation dans l'occupation.....	60
Tableau 3.11 : Répartition des femmes actives occupées selon le secteur d'activité.....	61
Tableau 3.11 : Répartition des actives (%) ayant une formation professionnelle selon le milieu de résidence	62
Tableau 3.12 : Répartition des femmes ayant une formation professionnelle, par niveau d'occupation selon le niveau de formation	63
Tableau 3.13 : Répartition de la population occupées par occupation selon le sexe.....	64
Tableau 3.14 : Répartition de la population occupée par groupe d'occupation selon le milieu de résidence	65
Tableau 3.15 : Répartition des femmes aux postes de décision sur la période 1999-2001	66
Tableau 3.16 : Répartition des femmes occupées par secteur d'activité.....	67
Tableau 3.17 : Répartition des femmes occupées selon la situation dans l'occupation	68
Tableau 3.18 : Répartition des femmes ayant une occupation secondaire selon la situation	68
Tableau 3.19 : Répartition des femmes ayant une occupation secondaire selon le statut dans le ménage.....	69
Tableau 3.20 : Répartition des femmes ayant une occupation secondaire selon la situation dans l'occupation	70
Tableau 3.21 : Répartition des filles de 6-14 ans occupées par occupation selon le milieu de résidence	71
Tableau 3.22 : Répartition des chômeurs et taux de chômage par milieu de résidence selon le sexe	71
Tableau 3.23 : Répartition des femmes inactives par groupe d'âge selon la catégorie	73
Tableau 3.24 : Répartition des femmes inactives par milieu de résidence selon la catégorie.....	73
Tableau 3.25 : Répartition des ménagères par milieu de résidence selon la source d'approvisionnement en eau.....	74

Tableau 3.26 : Répartition des ménagères par milieu de résidence selon la source d’approvisionnement en énergie culinaire	75
Tableau 4.1 : Répartition de la population résidente de sexe féminin âgée de 12 ans plus par milieu de résidence selon l’état matrimonial.....	77
Tableau 4.2 : Répartition de la population féminine résidente âgée de 12 ans et plus par nationalité et par milieu de résidence selon l’état matrimonial	78
Tableau 4.3 : Evolution de l’état matrimonial de 1975 à 1998 selon la nationalité	79
Tableau 4.4 : Répartition des célibataires de sexe féminin par niveau d’instruction et par religion	80
Tableau 4.5 : Répartition des célibataires de sexe féminin par type d’activité	81
Tableau 4.6 : Répartition des célibataires par milieu de résidence selon le lien de parenté avec le chef de ménage (statut dans le ménage)	81
Tableau 4.7 : Répartition des femmes mariées par niveau d’instruction et par religion	82
Tableau 4.8 : Répartition des mariées par milieu de résidence selon le type de mariage	82
Tableau 4.9 : Indices de polygamie (par rapport à la population féminine)	83
Tableau 4.10 : Répartition des divorcées selon le lien de parenté avec le chef de ménage	86
Tableau 4.11 : Répartition des divorcées selon le lien de parenté avec le chef de ménage	87
Tableau 4.12 : Répartition des femmes en union libre selon le niveau d’instruction	88
Tableau 4.14 : Répartition des femmes en union libre selon la religion	89
Tableau 4.15 : Indicateurs de nuptialité des femmes selon le milieu de résidence	90
Tableau 4.16 : Indicateurs de nuptialité des femmes selon la nationalité (ethnies pour les ivoiriennes)	90
Tableau 4.17 : Evolution des indicateurs de nuptialité par milieu de résidence et par nationalité.....	91
Tableau 4.18 : Répartition des adolescentes en union par milieu de résidence selon le type d’union	92
Tableau 4.19 : Répartition des adolescentes en union selon la religion.....	92
Tableau 5.1 : Taux de fécondité par âge et indices de fécondité selon le milieu de résidence (%0)	95
Tableau 5.2 : Indice Synthétique de Fécondité (ISF) par milieu de résidence selon la nationalité.....	96
Tableau 5.3 : Taux de fécondité par âge et indices de fécondité selon la nationalité	96
Tableau 5.4 : Taux de fécondité par âge et indices de fécondité selon l’ethnie (%0)	97
Tableau 5.5 : Taux de fécondité par âge (%0) et indices de fécondité selon la religion	98
Tableau 5.6 : Taux de fécondité par âge (%0) et indices de fécondité selon le niveau d’instruction	99
Tableau 5.7 : Nombre moyen d’enfants par femme et âge moyen à la naissance des enfants par milieu de résidence selon la situation matrimoniale	100
Tableau 5.8 : Evolution des taux de fécondité par âge de 1988 à 1998 selon le milieu de résidence et la nationalité....	102
Tableau 5.9 : Proportion des grandes multipares et âge moyen par milieu de résidence et par nationalité	103
Tableau 5.10 : Répartition des grandes multipares par milieu de résidence selon la situation matrimoniale	103
Tableau 5.11 : Répartition des grandes multipares par milieu de résidence selon le niveau d’instruction	104
Tableau 5.12 : Répartition des grandes multipares par type d’activité	104
Tableau 5.13 : Répartition des adolescentes mères par milieu de résidence selon la situation matrimoniale.....	106
Tableau 5.14 : Répartition des adolescentes mères par milieu de résidence selon le niveau d’instruction.....	106
Tableau 5.15 : Répartition des adolescentes fécondes par milieu de résidence selon le type d’activité	107
Tableau 5.16 : Répartition des femmes âgées de 35 ans et plus ayant une naissance tardive par milieu de résidence ..	108
Tableau 6.1 : Taux des chefs de ménage par groupe d’âges et par sexe	110
Tableau 6.2 : Taux des chefs de ménage par groupe d’âges selon le sexe et le milieu de résidence	111
Tableau 6.3 : Répartition des femmes chefs de ménage selon la situation matrimoniale	112
Tableau 6.4 : Répartition des femmes chefs de ménage selon la religion.....	113
Tableau 6.5 : Répartition des femmes ivoiriennes chefs de ménage par milieu de résidence selon le groupe ethnique	114
Tableau 6.6 : Répartition des femmes étrangères chefs de ménage (%) par milieu de résidence selon la nationalité	114
Tableau 6.7 : Répartition des femmes chefs de ménage par niveau d’instruction : proportions et taux	115
Tableau 6.8: Répartition des femmes chefs de ménage par type d’activité	116
Tableau 6.9 : Répartition des femmes chefs de ménage selon l’occupation principale	116
Tableau 6.10 : Répartition des femmes chefs de ménage par situation dans l’occupation	117
Tableau 6.11 : Répartition des femmes chefs de ménage par milieu de résidence selon le type de construction	118
Tableau 6.12 : Répartition des femmes chefs de ménage par milieu de résidence selon le mode d’alimentation en eau de boisson.....	119
Tableau 6.13 : Répartition des femmes chefs de ménage par type de construction selon le mode d’alimentation en eau de boisson	119
Tableau 6.14 : Répartition des femmes chefs de ménage par milieu d’habitat selon le mode d’éclairage	120
Tableau 6.15 : Répartition des femmes chefs de ménage par type de construction selon le mode d’éclairage	120
Tableau 6.16 : Répartition des femmes chefs de ménage par possession d’équipement électroménager.	121

Graphiques

Graphique 1.1 : Pyramide des âges de la population (Ensemble Côte d'Ivoire).....	15
Graphique 1.2 : Rapport de féminité de la population (Ensemble Côte d'Ivoire)	15
Graphique 1.3 : Rapport de féminité selon le milieu de résidence	16
Graphique 2.1 : Taux d'analphabétisme par groupe d'âge et par sexe	26
Graphique 2.2 : Pyramide des âges de la population scolarisable (effectifs).....	36
Graphique 2.3 : Pyramide des âges superposées de la population scolarisable et scolaire (Effectifs).....	38
Graphique 2.4 : Pyramide scolaire par année d'étude.....	40
Graphique 3.1 : Taux d'activité par âge selon le sexe	50
Graphique 3.2 : Taux d'activité des femmes par milieu de résidence	51
Graphique 3.3 : Taux d'activité des femmes par nationalité et milieu de résidence	52
Graphique 3.4 : Répartition des femmes ayant une occupation secondaire selon la situation matrimoniale	69
Graphique 4.1 : Répartition des femmes âgées de 12 ans et plus selon le groupe d'âges et la situation matrimoniale	80
Graphique 4.2 : Répartition des personnes en union polygame par groupe d'âge selon le sexe	84
Graphique 4.3 : Répartition des personnes en rupture d'union par groupe d'âges selon le sexe	85
Graphique 4.4 : Répartition des divorcés par groupe d'âges selon le sexe	85
Graphique 4.5 : Répartition des veufs par groupe d'âges selon le sexe	86
Graphique 4.6 : Répartition des personnes en union libre par groupe d'âges selon le sexe	88
Graphique 5.1 : Taux de fécondité (‰) par groupe d'âges selon le milieu de résidence.....	95
Graphique 5.2 : Taux de fécondité (‰) par groupe d'âges selon la nationalité.....	97
Graphique 5.3 : Taux de fécondité (‰) par groupe d'âges selon l'ethnie	98
Graphique 5.4 : Taux de fécondité (‰) par groupe d'âges selon la religion	99
Graphique 5.5 : Taux de fécondité (‰) par groupe d'âge selon le niveau d'instruction	100
Graphique 5.6 : Indice Synthétique de Fécondité par milieu de résidence selon les RGPH.....	101
Graphique 6.1 : Répartition des chefs de ménage par groupe d'âges et par sexe	110
Graphique 6.2 : Répartition des chefs de ménage par groupe d'âges et par sexe selon le milieu de résidence	111

ANNEXES

ANNEXE 1 :Répartition de la population féminine par âge et par milieu de résidence selon la nationalité

GROUPE D'AGES	ENSEMBLE COTE D'IVOIRE			ABIDJAN VILLE		
	IVOIRIENNE	ETRANGERE	TOTAL	IVOIRIENNE	ETRANGERE	TOTAL
0- 4 ans	825044	332855	1157899	103099	56395	159494
5- 9 ans	860506	278769	1139275	120974	48764	169738
10-14 ans	723887	195440	919327	149267	43017	192284
15-19 ans	677133	200709	877842	172076	46007	218083
20-24 ans	568201	202571	770772	151818	46133	197951
25-29 ans	456968	171631	628599	110560	39923	150483
30-34 ans	386117	132453	518570	79831	30523	110354
35-39 ans	305361	100551	405912	58173	23513	81686
40-44 ans	236132	66048	302180	40841	15330	56171
45-49 ans	173800	40100	213900	23875	9380	33255
50-54 ans	146701	26779	173480	14508	6094	20602
55-59 ans	111252	14665	125917	9241	3239	12480
60-64 ans	97842	10619	108461	7045	2140	9185
65-69 ans	65366	5661	71027	4271	1159	5430
70-74 ans	43727	3783	47510	2767	734	3501
75-79 ans	23511	2054	25565	1576	438	2014
80-84 ans	13452	1546	14998	974	336	1310
85-89 ans	6214	833	7047	564	182	746
90-94 ans	4696	1083	5779	613	252	865
95 &+ ans	6007	1204	7211	575	246	821
Non déclaré	34	744	778	11	143	154
TOTAL	5731951	1790098	7522049	1052659	373948	1426607
GROUPE D'AGES	AUTRES VILLES			RURAL		
	IVOIRIENNE	ETRANGERE	TOTAL	IVOIRIENNE	ETRANGERE	TOTAL
0- 4 ans	162323	64275	226598	559622	212185	771807
5- 9 ans	195701	60597	256298	543831	169408	713239
10-14 ans	218153	49206	267359	356467	103217	459684
15-19 ans	209651	44883	254534	295406	109819	405225
20-24 ans	142018	38329	180347	274365	118109	392474
25-29 ans	105953	34085	140038	240455	97623	338078
30-34 ans	89396	28250	117646	216890	73680	290570
35-39 ans	72355	23492	95847	174833	53546	228379
40-44 ans	53145	16180	69325	142146	34538	176684
45-49 ans	36852	10261	47113	113073	20459	133532
50-54 ans	29033	7221	36254	103160	13464	116624
55-59 ans	21364	4198	25562	80647	7228	87875
60-64 ans	18079	3195	21274	72718	5284	78002
65-69 ans	11776	1773	13549	49319	2729	52048
70-74 ans	7765	1127	8892	33195	1922	35117
75-79 ans	4249	567	4816	17686	1049	18735
80-84 ans	2467	425	2892	10011	785	10796
85-89 ans	1155	229	1384	4495	422	4917
90-94 ans	883	240	1123	3200	591	3791
95 &+ ans	1174	317	1491	4258	641	4899
Non déclaré	9	236	245	14	365	379
TOTAL	1383501	389086	1772587	3295791	1027064	4322855